

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2021
Tenue sous la présidence de M. ULMANN

Présent.e.s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale	
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal	
		Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale	
		M.	W.	CARMALT	Conseiller municipal	
		M.	C.	DACOROGNA	Conseiller municipal	
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale	
		M.	S.	EMPEYTA	Conseiller municipal	
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal	
		Mme	H.	GACHE	Conseillère municipale	
		Mme	C.	JOLIMAY	Conseillère municipale	
		Mme	M.	JULLIER-SAKKAL	Conseillère municipale	
		Mme	M.-T	LAMAGAT	Conseillère municipale	
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale	
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal	
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal	
		Mme	A.	RYAN	Conseillère municipale	
		M.	L.	SCHMIDT	Conseiller municipal	
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale	
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal	
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal	
		M.	O.	URFER	Conseiller municipal	
		M.	M.	WUARIN	Conseiller municipal	
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale	
			Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative
			M.	F.	GROSS	Maire
			M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
			M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
	Excusé.e.s		Mme	M.	BAUDUCCIO	Conseillère municipale
			Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale
			M.	J.-P	LECOUR	Conseiller municipal
			Mme	M.	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
Public	:	49 personnes				
Procès-verbal	:	M. Raphaël GAILLAND /Mme Eliane MONNIN				

ORDRE DU JOUR

Prestation de serment de M. Pierre-Yves Favarger

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2021.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Présentation du projet de budget.
6. Propositions du Conseil administratif.
 - 6.1 Résolution relative au Plan Directeur Communal (PDCOM) : Adoption.
 - 6.2 Complétude des travaux de rénovation/transformation du bâtiment situé au N° 130 de la route de Chêne : vote d'un crédit complémentaire d'un montant de CHF 650'000.- TTC.
 - 6.3 Délégation de compétences accordée au Conseil administratif pour la passation de certains actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

La séance est ouverte à 20h35 par M. Ulmann, Président, qui souhaite la bienvenue à tous. Il salue le nombreux public présent.

Assermentation de M. Pierre-Yves Favarger.

Le Président demande à l'assemblée de se lever.

Le Président donne lecture du texte d'assermentation :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur les informations que la loi ne me permet pas de divulguer

M. Favarger : « Je le jure et je le promets ».

L'assemblée se rasseye.

Le Président annonce ensuite le départ de Mme Armand, dont la démission sera effective à l'issue de la séance. Il réitère le plaisir qu'il a eu à travailler avec elle au Bureau et au sein du Conseil municipal. Le meilleur lui est souhaité pour la suite de son avenir professionnel, sachant que sa démission est due à une nouvelle direction donnée à sa carrière. Sa remplaçante, à qui Le Président souhaite la bienvenue, sera assermentée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2021

Mme Lambert corrige l'orthographe du nom « Laurent Marty », en lieu et place de « Marti », dans son intervention du Folio 7386.

- Le procès-verbal ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

Le Président annonce dans un premier temps le remplacement de M. Schmidt par Mme Sommer au CSSM.

Concernant l'horaire et l'ordre du jour du Conseil municipal, le Président fait référence aux échanges de courriels qui ont eu lieu à ce sujet. Il n'était en effet pas prévu que la séance commence à 20h30. À la suite d'un malentendu entre le Bureau et le Conseil administratif, les deux instances vont se rencontrer prochainement. L'ordre des discussions sera modifié et certaines interventions seront sans doute raccourcies au profit d'autres. Le but de ces opérations n'est pas de diminuer le temps de parole du Conseil administratif, mais d'aller vers davantage d'efficacité afin de se concentrer sur les points essentiels. Une date sera fixée par la suite en vue de cette discussion.

Le Président procède à la lecture des diverses invites contenues dans une pétition de l'association Pro Vélo intitulée « Pour une voie verte plus sûre et agréable », datée 12 juillet 2021, et laquelle est annexée au présent procès-verbal.

Il résume ensuite le courrier de M. le Conseiller d'État Thierry Apothéloz, daté 14 septembre 2021, qui informe que la LAC a été modifiée pour permettre la nomination de suppléants au Conseil municipal. Pour cela, il convient de modifier le règlement du Conseil municipal. Dans ce cas également, il y aura une discussion en commission, reste à savoir laquelle. Ledit courrier est annexé au présent procès-verbal.

Il donne ensuite lecture des différents courriers reçus par le Bureau :

- Courrier recommandé de l'Association Vallon-Martin du 22 septembre 2021, en relation avec le point 6.1 du présent ordre du jour :

« Monsieur le Président,

En vue de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Chêne-Bougeries du jeudi 23 septembre 2021, à 20h30, l'Association de Sauvegarde Vallon-Martin (ASVM), composée exclusivement d'habitants de la Commune, sollicite respectueusement la lecture du présent courrier préalablement au vote de la résolution au Plan directeur communal (point 6.1 de l'ordre du jour; cf. publication FAO du 16 septembre 2021).

Outre le caractère urgent de la présente communication, ces lignes présentent un lien de connexité manifeste avec un point de l'ordre du jour (art. 13 al. 2 du règlement du Conseil municipal).

Bon nombre de membres de l'association ont formulé des observations à la suite de la mise à l'enquête du Plan directeur communal.

L'une des principales préoccupations avait trait à une modification de périmètre en prévision du déclassement de la zone Vallon-Martin envisagée par le Plan directeur cantonal 2030.

En effet, la Commission territoire, urbanisme et mobilité, aux commandes de l'élaboration du Plan directeur communal, a proposé au Conseil municipal une modification substantielle du périmètre de déclassement.

Il ressort des procès-verbaux disponibles sur le site Internet de la Commune que le Conseil municipal n'a jamais été informé des raisons qui justifieraient, par hypothèse, une modification du périmètre prévue par le Plan directeur cantonal (en vigueur).

Cette modification du périmètre a eu pour conséquence que certains membres de l'Association sont aujourd'hui menacés d'un déclassement, alors que le Plan directeur cantonal prévoit un maintien en zone villas.

L'Association n'a eu de cesse, ces derniers mois, de chercher à comprendre les motivations de la Commission territoire, urbanisme et mobilité.

Pour ce faire, l'Association s'est adressée à la Commune de Chêne-Bougeries pour obtenir un certain nombre de documents, en particulier les procès-verbaux des séances de la Commission territoire, urbanisme et mobilité.

L'Association et la Commune se sont mises d'accord sur une liste de documents déterminés que cette dernière s'engageait à transmettre dans un délai déterminé. La Commune n'a pas honoré la parole donnée.

Cela a pour conséquence que l'Association n'est toujours pas en mesure à ce jour de déterminer si les modifications du périmètre de déclassement ont été influencées, directement ou indirectement, par les membres de la Commission territoire, urbanisme et mobilité, dont le domicile devait, selon le Plan directeur cantonal, se trouver dans ce périmètre (ou à proximité immédiate de celui-ci), mais ne se trouve plus dans le périmètre prévu par le Plan directeur communal proposé au vote ce soir.

Si des membres de la Commission territoire, urbanisme et mobilité devaient se récuser et ne l'ont pas fait, le Conseil administratif, plutôt que de tenter un passage en force devant un Conseil municipal dépourvu d'une information complète, aurait dû renvoyer le projet en commission pour lui permettre de guérir ce vice formel. Cela passe naturellement par une réflexion approfondie quant aux motifs qui ont conduit à ces modifications de périmètres.

Il est de toute évidence prématuré, pour le Conseil municipal, de voter ce soir un Plan directeur communal finalisé, sans avoir été en mesure de se forger une opinion quant à l'indépendance des opinions exprimées en commission.

L'Association accorde bien volontiers le bénéfice du doute aux membres de commission concernés, ce qui n'empêche pas, pour autant, ces derniers à contribuer à une régularisation de la situation si, par simple inadvertance, ils ont omis de se retirer des discussions qui les concernaient directement, ainsi que leur famille.

Face à l'embarras du Conseil administratif en charge de la problématique, l'Association n'a eu d'autre alternative que d'agir en justice, le 21 septembre 2021, par-devant la Chambre administrative de la Cour de justice de Genève.

Les autres membres du Bureau du Conseil municipal, ainsi que nos Conseils, nous lisent en copie.

Vous remerciant pour la diligente lecture que vous ferez de la présente lettre lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du jeudi 23 septembre 2021, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux. »

- Courrier de l'Association des Intérêts de Conches, daté 19 septembre 2021, concernant le projet de Plan Directeur Communal (PDCoM) :

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Nous nous permettons de vous écrire ce jour concernant l'avancée du projet de Plan Directeur Communal (PDCoM).

Pour mémoire, des membres du comité de l'A.I.C. ont participé activement au projet du Plan Directeur Communal (PDCoM). Lorsque ce dernier a été rendu public, le comité de l'A.I.C. a pris connaissance du projet, l'a présenté et commenté à ses membres lors de son Assemblée Générale 2020. Ensuite le comité de l'A.I.C. vous a écrit une lettre le 04.11.2020 reprenant les remarques approuvées par notre assemblée. Enfin nous avons utilisé les formulaires mis à disposition par la commune pour exprimer notre opinion et faire part de nos observations.

Nous sommes également venus à la séance d'information publique du mardi 13 octobre 2020 à la salle Jean• Jacques Gautier, pendant laquelle diverses questions ont été abordées, notamment le traitement de nos observations, auxquelles M. Jean □ Michel Karr s'est engagé publiquement à répondre.

Nous revenons donc vers vous car bientôt un an après cet envoi, nous n'avons toujours aucune nouvelle de la part de la commune, quant à nos observations. Ceci nous étonne grandement, d'autant que le dialogue entre la commune et notre association a toujours été présent et constructif.

Nous avons été d'autant plus étonnés de voir apparaître dans l'ordre du jour de ce Conseil municipal du 23 septembre 2021 l'adoption de ce projet alors même que l'A.I.C, les nombreuses autres associations de la commune et ses habitants n'ont eu aucun retour de la part de la commune. Nous aurions préféré continuer le dialogue avec nos autorités plutôt que de voir notre requête, et celles de centaines d'autres personnes, totalisant près d'un millier de remarques, rester sans réponse, avant la prise de décision du Conseil Municipal. Vous allez voter sur un document qui déterminera l'avenir de notre commune pour plusieurs dizaines d'années et nous trouvons indécent qu'il ne soit fait aucun cas de l'avis de ses citoyens.

Il nous paraît donc logique de reporter le vote du Conseil Municipal afin de laisser le temps au Conseil Administratif de prendre position face aux remarques de ses citoyens et associations. »

En vous remerciant de votre attention, veuillez croire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à notre meilleure considération.

Enfin, M. Karr demande au Président de donner lecture de la lettre que l'Association des Intérêts de Conches a reçue en réponse à son deuxième courrier.

Le Président veut bien en donner lecture même si, habituellement, il ne le fait que pour les lettres qui sont adressées au Conseil municipal. Il dérogera donc au règlement du Conseil afin de satisfaire la demande de M. Karr.

*« Madame la Vice-Présidente,
Monsieur le membre du Comité,*

Votre courrier, adressé à M. Thierry Ulmann, Président du Conseil municipal, nous a été également transmis pour raison de compétence, dans la mesure où le Conseiller administratif délégué y est cité.

C'est le lieu de corriger deux malentendus :

D'une part, si l'essentiel des réponses avait consisté à éviter toute modification au document mis en consultation, des lettres auraient été envoyées un peu mécaniquement au terme de celle-ci.

Le Conseil administratif a, au contraire, avec le concours de la commission Territoire, Urbanisme et Mobilité, cherché à tenir compte des diverses remarques formulées pour autant que ces dernières ne compromettent pas la recevabilité du document dans son ensemble. L'épilogue de cet exercice a été la réception récente de la lettre de conformité signée du Conseiller d'État, M. Antonio Hodgers, validant, sauf réserves, ces adaptations.

Par conséquent, et conformément à la pratique du Canton suite aux enquêtes publiques en matière d'aménagement du territoire, les réponses aux observations sont envoyées dans le cadre de la levée des oppositions, c'est-à-dire concomitamment à la prise de décision par une autorité. Ces réponses se fonderont sur la teneur du document tel qu'adopté par le Conseil municipal; étant encore précisé, pour le surplus, que celles-ci n'ont de force obligatoire que pour les autorités et non pour les tiers.

D'autre part, il est particulièrement inexact d'affirmer, comme vous le faites, qu'il ne "soit fait aucun cas de l'avis de ses citoyens". Nous vous invitons à effectuer une lecture comparative minutieuse du Plan Directeur Communal (PDCoM) dans sa teneur "version pour consultation publique" et tel qu'il sera in fine adopté par le Conseil municipal pour démentir cette affirmation.

En conclusion, votre lettre du 19 courant n'apporte, malheureusement, aucun élément nouveau susceptible de conduire le Conseil administratif à retirer de l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 23 septembre, sa proposition de résolution relative au Plan Directeur Communal.

Veillez agréer, Madame la Vice-Présidente, Monsieur le membre du Comité, l'expression de notre parfaite considération. »

[La majeure partie du public, hormis 4 personnes, quitte la séance à 20h59]

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

La parole est donnée aux Présidents de commissions ainsi qu'aux membres des délégations qui souhaitent s'exprimer.

M. Messerli transmet la communication de Mme M. Bauduccio, Présidente de la commission ad hoc Mobilité, en son absence.

Axe Frontenex

La commission s'est réunie pour la première fois le 14 septembre. À l'ordre du jour figuraient un point sur le bus TOSA et l'Axe Frontenex. Bien qu'il s'agisse d'une route cantonale, la commune a été associée à ces travaux au même titre que Chêne-Bourg et Cologny pour la suite du trajet. La desserte concernant les hôpitaux est assurée pour ce qui est du chemin du domaine-Patry, à proximité de la Gradelle. Il est prévu que le bus TOSA puisse emprunter le passage actuel et que les cyclistes puissent le traverser. Il serait par ailleurs souhaitable d'installer une barrière végétale vers le « PasSage 41 », à savoir le Centre de rencontres et de loisirs. Ce point de l'ordre du jour est à bout touchant et tout le dossier a été transmis à la commission des Bâtiments et Infrastructures.

Route de Chêne

La commission est en attente de la réfection de la route de Chêne depuis un certain temps. Elle a reçu des indications quant à la disparition de places de stationnement, ceci pour des questions de retour vers la ville de Genève. Il ne sera plus possible, à l'avenir, de traverser la route, ce qui implique de devoir emprunter le giratoire suivant dans les deux directions. Les voies du tram seront également végétalisées. Concernant les arrêts TPG, ceux-ci seront légèrement modifiés en vue d'une disposition en quinconce et d'une amélioration des emplacements, soit du côté de l'école de Culture générale, soit du côté de la Mairie. Des passages de sécurité seront ajoutés à proximité de l'école primaire. Quant au revêtement prévu sur la route de Chêne, celui-ci sera phonoabsorbant. Le remplacement des collecteurs est actuellement à l'étude.

M. Schmidt indique que la commission Petite enfance, Jeunesse et Écoles s'est réunie le mercredi 1^{er} septembre 2021 au Centre de rencontres et de loisirs « PasSage 41 ». La séance était principalement axée sur les questions relatives à la jeunesse. M. Laurent Latapie, responsable du secteur tout public du Centre, a présenté les différentes activités et organisé une visite des locaux. La commission a également rencontré deux TSHM, qui ont évoqué les différents problèmes rencontrés avec les jeunes de la commune et présenté leur travail.

Mme Lambert rapporte que la commission Culture s'est réunie pour la neuvième fois le 21 juin 2021, en présence de Mmes Marion Garcia Bedetti et Céline Zamora, chargée des affaires culturelles ad intérim, qui seconde désormais dans sa tâche Mme Laurence Borcard-Bovet. Lors de cette séance ont été présentés le budget ainsi que les réflexions en cours concernant le journal *Le Chênois*, tel que discutés à l'Assemblée générale le 14 juin 2021.

Mme Eliane Longet, en charge depuis de nombreuses années du festival des marionnettes, a été reçue pour un état des lieux de celui-ci. L'édition 2021 avait été redimensionnée du fait de la pandémie, en optant pour des représentations scolaires dans les écoles communales. De telles représentations en marge du festival seront rediscutées avec Mme Longet, pour l'édition 2022.

Suite à l'approbation de la motion « Petits et grands, levons la tête de nos écrans », amendée lors de la séance du Conseil municipal du 10 juin 2021, un premier tour de table sur la question de la venue du Bibli-o-bus sur territoire communal a mis en évidence que les commissaires étaient favorables à une présence sur deux lieux plutôt qu'un seul, quitte à diminuer la fréquence des passages. Lors de la dixième séance, en concertation avec Mme Garcia Bedetti, les commissaires ont opté pour la venue d'un Bibli-o-bus devant le cycle d'orientation de la Gradelle et la salle communale en alternance, soit une fois par mois dans chacun des deux lieux

les mercredis de 15h à 18h. Le service culturel est en charge de prendre langue avec le cycle d'orientation quant à la possibilité de mettre à disposition un branchement électrique 16 ampères prise T23 et d'accéder à des toilettes, deux conditions au bon déroulement des tournées du Bibliobus. Concernant la pertinence du budget engagé, de l'ordre de CHF 28'800.- pour la venue des bus, les commissaires ont été rendus attentifs au fait qu'en raison de la pandémie, les sites de Chêne-Bourg et de Thônex annoncent qu'actuellement, une seule personne à la fois est autorisée dans le Bibli-o-bus selon les consignes édictées par les autorités cantonales. À noter également la mise en place d'une jauge du nombre des personnes en fonction de la capacité d'accueil des véhicules.

Mme Michèle Cart, future récipiendaire du Mérite chênôis, a été reçue lors de la séance de la commission du 20 septembre 2021 pour discuter de sa demande de subvention en lien avec Opéra-Théâtre et le projet « Les enfants du Levant » composé par Mme Isabelle Aboulker. Un spectacle qui devrait avoir lieu sur une barge amarrée à Collonge-Bellerive durant la première moitié de septembre 2022 est en préparation.

Enfin, à l'unanimité, la commission a préavisé positivement un crédit de CHF 15'000.- à soumettre au Conseil municipal au titre de subvention culturelle extraordinaire. Les discussions entre Mme Cart et le service culturel sont également à suivre sur la question de l'accueil de représentations scolaires.

M. Le Guern indique que lors de sa séance du 6 septembre 2021, la commission Territoire, Urbanisme et Mobilité, a examiné l'inventaire des différentes parcelles en main de la commune et évalué leur potentiel en regard des différents besoins publics répertoriés : crèches, écoles, équipements culturels et protection civile. Les avantages et inconvénients de chacune de ces parcelles ont été passés en revue. Concernant les besoins en matière de crèches, les critères importants sont la disponibilité à court terme, ainsi que l'accessibilité. Si toutes les parcelles présentent plus ou moins d'inconvénients, deux d'entre elles ont été présélectionnées pour mener plus avant les investigations. Il s'agit du parking qui jouxte la salle communale et de la parcelle qui jouxte le « PasSage 41 » à la Gradelle. À noter que la parcelle du « Pont-de-Ville », qui répond aux critères de disponibilité et d'accessibilité, n'a pas été retenue par la commission, qui a considéré que l'emplacement n'était pas adéquat.

M. Wuarin rapporte que la commission des Bâtiments et Infrastructures s'est réunie le 13 septembre 2021 pour discuter de l'avenir des parcelles situées aux N^{os} 6 et 10 du chemin du Villaret ainsi qu'au N^o 11 du chemin de la Bessonnette. Les commissaires ont estimé, à l'unanimité, qu'il serait important de se focaliser sur les besoins pressants de la commune, notamment en matière de crèches. Pour cette raison, la commission a estimé qu'il serait intéressant de déléguer le travail de prospection pour établir une crèche ou un autre équipement public à la commission Territoire, Urbanisme et Mobilité, en l'absence de projets concrets. Leur traitement reviendrait à la commission Bâtiments et Infrastructures par la suite.

4. Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. Gross, Maire.

En préambule, je vous confirme que le Conseil administratif retire sa proposition de résolution figurant au point 6.1 de l'ordre du jour. Il n'y aura donc pas de vote sur le Plan Directeur Communal (PDCom) ce soir. Nous ne ferons aucune autre déclaration sur ce sujet ni pendant cette séance, ni après.

INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS - PLAN CLIMAT COMMUNAL

Les membres du jury du concours relatif au projet de rénovation et d'agrandissement de l'école primaire du Belvédère, dont le pilotage a été confié au bureau d'architecture 3BM3, se sont réunis ce jour dans la salle connexe pour examiner et sélectionner les 12 meilleurs projets parmi les 24 candidatures qui nous sont parvenues dans les délais.

À ce stade, je préciserais simplement qu'il avait été demandé aux concurrents de s'efforcer dans toute la mesure du possible, de préserver la parcelle sur laquelle se trouve aujourd'hui la Maison de Tara ainsi que la végétation qui l'entoure.

Il avait également été demandé aux bureaux concurrents de prévoir un local destiné à des activités de quartier et de maintenir également la piscine.

Concernant la réfection des façades de l'école primaire de la Gradelle, les travaux se sont déroulés durant cet été. Je vous invite à aller voir le résultat sur place. Il manque encore la couche de protection anti-graffitis, laquelle sera posée pendant les vacances d'octobre par la Fondation des Ateliers Feux Verts.

Concernant le projet d'agrandissement de l'école primaire de Chêne-Bougeries, sous la forme d'un demi-groupe scolaire, un comparatif des offres reçues en vue d'une adjudication en entreprise totale a été établi par l'atelier d'architecture Claude Meylan et collaborateurs, Assistants Maîtres de l'Ouvrage de la commune.

Ce projet fera l'objet d'une présentation détaillée en présence des architectes, lors de la prochaine séance de la commission des Bâtiments et Infrastructures du 11 octobre 2021, laquelle sera élargie pour l'occasion à l'ensemble des membres de votre Conseil.

Notre Conseil a également donné mandat, à la mi-juillet, au bureau Omarini Micello architectes SA pour un avant-projet, phase SIA 31, relatif à la construction d'un pavillon scolaire provisoire à côté de l'école de Chêne-Bougeries pour pouvoir accueillir les activités parascolaires pendant la durée des travaux d'agrandissement de cette dernière.

Concernant nos infrastructures en sous-sol, deux séances de coordination ont eu lieu avec l'OCEau, l'une le 14 juin et l'autre l'avant-veille, concernant notamment la mise à jour de la planification technique et financière des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) pour laquelle mandat a été confié au bureau CSD Ingénieurs.

Suite à cette séance, une étude a été lancée concernant la mise en séparatif du tronçon du chemin De-La-Montagne, situé entre l'avenue Sismondi et le chemin Castan afin de profiter de l'ouverture prochaine de ce chantier. C'est la raison pour laquelle votre Conseil sera prochainement saisi d'une proposition de rallonge sur le crédit initialement voté de CHF 6.4 millions pour la réfection complète du chemin De-La-Montagne.

Une rencontre a eu lieu le 16 juin avec les promoteurs du PLQ 29'736 et les représentant.e.s de l'association du chemin de Challendin, concernant son assainissement et embellissement, étant précisé que ces travaux de réfection nécessiteront l'accord de l'ensemble des copropriétaires.

Des discussions ont également eu lieu, à cette occasion, concernant une diminution du nombre de places « visiteurs » situées le long du chemin. Les membres de l'association ont aussi souhaité qu'un éclairage minimal des lieux soit envisagé.

Par ailleurs, et afin d'éviter que de nombreux usagers n'habitant pas dans le secteur ne l'utilisent, il sera examiné dans quelle mesure le futur point d'apport volontaire des déchets à créer dans le périmètre pourrait faire l'objet d'un retrait des abords immédiats du chemin, tout en tournant son accès vers l'intérieur du PLQ.

Par ailleurs, un projet de convention relatif à la construction, l'aménagement, le financement et l'entretien des cessions au domaine public et des servitudes de passage public liées au PLQ entre Naef Participation financière SA, Clivaz entreprise générale SA, M. Jean-Paul Clivaz, le Centre médical des Grangettes SA et la commune a été envoyé au FIE, le 8 courant.

En vue de garantir la qualité des futurs espaces publics, il est prévu que les membres de la commission Territoire, Urbanisme et Mobilité, aient l'opportunité, lors de l'une de leur prochaine séance, de se prononcer quant aux détails du projet, étant encore rappelé que les cessions prévues le sont à titre gratuit, comme indiqué dans la mention figurant en légende du PLQ.

FINANCES ET CONTROLE DE GESTION

Les membres de la commission concernée ont été informés, lors de leur séance du 2 courant, de la teneur d'une communication de la BCGe, concernant l'abaissement progressif des seuils à partir desquels cette dernière facturera des intérêts négatifs.

Par ailleurs, notre Conseil a signé ce mois un avenant, prolongeant au 31 décembre 2022, le contrat de mandat de la fiduciaire Chavaz SA relatif à la gestion et à la tenue de la comptabilité générale, au processus budgétaire et à la clôture des comptes communaux.

RESSOURCES HUMAINES

En l'absence de candidatures, dans le cadre d'un nouveau délai imparti au 21 juin, concernant l'instauration d'une commission du personnel, le Conseil administratif a hélas dû constater, nonobstant sa volonté de remplir ses obligations d'employeur, conformément aux dispositions contenues à l'article 59 du Règlement du personnel du 21 avril 2016, que la mise sur pied d'une entité représentative de l'ensemble du personnel communal n'était pas possible dans un futur proche ; ce qu'il a regretté.

SPORTS

Donnant suite à la motion votée par votre Conseil, lors de la séance du 6 mai 2021, j'ai à nouveau rencontré, la semaine passée, M. Yvan Sélitrenny, Directeur du Collège Claparède, lequel m'a confirmé qu'une réfection des terrains de tennis était désormais envisagée, étant encore précisé que le pilotage des travaux sera confié à l'OBA.

Suite au titre de champion suisse obtenu par le Chênois Volleyball en avril 2021 d'une part et à la promotion en LNA de l'équipe du CS Chênois Genève Handball d'autre part, il a été procédé au versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de CHF 9'000.- par commune, en faveur des deux clubs.

Le Président se permet une petite remarque à l'attention de M. Gross. Il lui transmet les félicitations de deux communiens qui revenait de la « BoxUp » où se trouvent des raquettes de tennis et ils se disaient enchantés de cette initiative.

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ÉCOLES

Jeunesse

Au vu du retard annoncé pour le début des travaux sur le chantier « B+C » du Village, les baux pour les chambres mises à disposition des jeunes dans la maison située au N° du 2 chemin De-La-Montagne, ont été prolongés jusqu'à la fin du mois d'octobre 2021. L'équipe des TSHM a, quant à elle, déjà déménagé son matériel dans les locaux récemment mis à leur disposition dans les sous-sols de la villa « Boissonnas » située au chemin de Grange-Canal.

Les jeunes de la commune investis dans le projet « petits jobs » ont activement participé aux diverses animations proposées par la commune durant ces mois d'été. Ainsi, ce ne sont pas moins de 310 heures de travail qui ont été effectuées, lors des manifestations telles que les Promotions, les concerts au parc, la Fête du 1er août, la semaine d'animations au parc proposée aux enfants de la commune et le déménagement du matériel entreposé dans la maison du 2, chemin De-La-Montagne. Les missions confiées couvraient en autres, l'encadrement d'animations, la mise en place, le rangement et la désinfection de locaux, la gestion d'un foodtruck ou encore la préparation de goûters et la distribution de flyers.

BuPE

Concernant le domaine de la Petite enfance, sachez que notre liste d'attente contient à ce jour 149 dossiers pour une place en crèche ou au jardin d'enfants, étant encore précisé que 20 demandes n'ont pas été renouvelées.

Le BuPE a pu attribuer 76 places et donc diminuer d'autant le nombre de dossiers en attente. Ce ne sont pas moins de 200 enfants qui fréquentent nos structures d'accueil pour cette année scolaire 2021-2022. Il est à noter qu'il reste encore quelques créneaux horaires à compléter dans notre jardin d'enfants et dans l'une de nos crèches. Le traitement des dossiers étant en cours, ces places seront toutefois bientôt attribuées à leur tour.

Les taux d'occupation à ce jour sont les suivants :

- Crèche du « Nouveau Prieuré » 98.68%
- Crèche « J-J. Rigaud » 94.44%
- EVE « La Maternelle » 98%
- Jardin d'enfants « Le Petit Manège » 80.26% (98.57%) pour le matin et (51.13%) pour l'après-midi

POLICE MUNICIPALE

Vu l'agrément donné par le Département le 10 juin concernant la sécurisation du passage pour piétons situé au chemin Castan, à hauteur du chemin De-La-Montagne, le Conseil administratif a engagé deux patrouilleuses scolaires, dont une effectuera également des tâches de contrôle du stationnement, en vue de sécuriser ce dernier. Ce dispositif est effectif depuis la dernière rentrée scolaire.

Suite à des demandes de parents d'élèves, il a également été procédé à un relevé de la fréquentation au rond-point de la Gradelle en vue d'une sécurisation des lieux par l'intermédiaire d'un patrouilleur.euse scolaire. Ce comptage a toutefois relevé qu'une telle mesure n'était pas nécessaire.

CULTURE

Communication Culture - Mesures sanitaires

Sur décision des autorités fédérales, dès lundi 13 septembre 2021, un certificat COVID (vaccin, guérison ou test négatif) et une pièce d'identité seront demandés à l'entrée de toutes nos manifestations culturelles (dès 16 ans).

Aucune vente de billet n'aura lieu sur place.

Les événements à venir

Demain, **vendredi 24 septembre à 20h**, nous accueillerons, dans cette même salle, le magnifique duo constitué par le comédien Alain Carré et l'accordéoniste Dimitri Bouclier. Leur spectacle « **Brel en 1000 temps** », relève d'une nouvelle approche des plus belles chansons de Jacques Brel.

Pour sa traditionnelle exposition interactive d'automne, c'est le temps et tous ses symboles qui seront en vedette à l'**Espace Nouveau Vallon, du 8 au 31 octobre avec « Il était temps ! »**. Le jour, la nuit, les cycles, les transformations seront au rendez-vous. À noter que comme de coutume, les journées sont réservées aux visites scolaires animées par notre fidèle équipe d'animation, dirigée par Mme Anne Déruaz-Lombard, qu'elle profite de remercier pour sa participation, ceci depuis de fort nombreuses années. Le public sera quant à lui reçu les mercredis, samedis et dimanches après-midi ainsi que tous les après-midis durant la semaine des vacances scolaires. En revanche, en raison des conditions sanitaires, le vernissage prévu le jeudi 7 octobre a été annulé.

« **Un opéra dans le potager** », ainsi s'intitule cette pièce destinée au jeune public qui sera jouée **le 8 octobre à 19h à la salle communale Jean-Jacques Gautier**. Proposé par la Cie du Rossignol, cet opéra pour les enfants dès 5 ans nous emmènera dans un voyage musical dans un jardin potager où le poisson Do nous raconte les amours de Mimosa, le cochon-roi et de bien d'autres personnages. Une représentation scolaire pour les classes de 2P à 6P sera donnée l'après-midi même à 14h00.

Une concertation entre les magistrats des Trois-Chêne délégués à la Culture est en cours suite à la dernière Assemblée générale des Editions chénoises du 23 juin.

Le résultat en sera très prochainement communiqué aux membres du comité de l'association.

COHESION SOCIALE

La Permanence du BIS (les jeudis de 16h à 18h30) a été assurée du 9 juillet au 26 août 2021 à Thônex, en collaboration avec les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, l'Hospice général, certaines associations, ainsi qu'une psychologue pour une écoute plus confidentielle. Selon les premiers chiffres, 280 personnes, dont 4 domiciliées à Chêne-Bougeries, ont été accueillies et orientées auprès de différentes structures pouvant leur apporter une aide notamment financière concernant la recherche d'un logement.

Du 2 au 30 septembre, le BIS s'installe au Grand-Saconnex et du 7 octobre au 4 novembre à Versoix.

Le tableau répertoriant les subventions « Action sociale Genève » attribuées en 2021 pour un montant total de CHF 50'000.- vous a été transmis par courriel le 20 courant.

Suite au vote de la motion « Allocation de rentrée scolaire », lors de la séance du 10 juin 2021, des versements ont d'ores et déjà été effectuées en faveur des familles précarisées de Chêne-Bougeries.

D'entente avec l'Hospice général, ce dernier ne tiendra pas compte du montant de cette allocation dans le calcul des prestations d'aide versées à ses clients.

Et enfin, l'Exécutif communal a préavisé favorablement 11 dossiers de demandes de naturalisation concernant au total 17 personnes durant la période comprise entre le 10 juin, date de la dernière séance de votre Conseil, et ce jour.

Le Président passe la parole à M. Karr, Conseiller administratif.

TERRITOIRE, PATRIMOINE BATI ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES

La Bessonnette

Le Conseil administratif a confié mandat à la société Acanthe, en vue d'expertises immobilières certifiées concernant la « Fair Market Value » et la valeur MCH2 des parcelles sises aux Nos 8-11 du chemin de la Bessonnette, ceci pour un montant d'honoraires arrêté à CHF 3'878.- étant encore précisé que le délai de reddition de ce rapport a été fixé au mois de novembre 2021.

PLQ Malagnou/Paumière

Bien que les autorités communales n'aient jamais soutenu le projet de densification du secteur « Malagnou-Paumière » mentionné dans le Plan directeur cantonal (PDCn) 2030, le Conseil administratif a décidé d'une représentation de la commune au sein du comité d'évaluation relatif à la « concertation » mise sur pied par l'État en vue d'élaborer le futur PLQ ; une politique de la « chaise vide » n'étant à nos yeux pas souhaitable.

Parcelle N° 3210

J'ai rencontré, le 11 juin, M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État en charge du Département du Territoire (DT), concernant le devenir de la parcelle N° 3210 du cadastre communal, ceci en présence de M^{me} Anne Vuichard, ainsi que de MM. Sylvain Ferretti et Jean-Charles Pauli, respectivement cheffe de service de l'Urbanisme, directeur général de l'Office de l'urbanisme et secrétaire adjoint à la Direction juridique.

Nonobstant la vision du Département consistant à procéder, en très résumé, à un nouveau découpage de la parcelle dont il est question, ainsi que de la parcelle adjacente N° 3211, j'ai rappelé, lors de cet entretien, que l'Exécutif communal avait décidé de s'en tenir à la teneur de la résolution votée par votre Conseil, lors de la séance du 24 septembre 2020, concernant la définition du périmètre dont le déclassement est envisagé.

Thématique des restrictions de bâtir sur les parcelles du Villaret

Mandat été confié à M^e Dominique Boyer, notaire, concernant la problématique de la levée des servitudes grevant les parcelles sises aux N^{os} 6, 8 et 10 du chemin du Villaret.

Le Conseil administratif a décidé de ne pas exercer le droit de préemption communal dans le cadre de la vente/cession par M. Yves Nahum à la société Biboon Invest SA, des parcelles N^{os} 502 et 503 du cadastre communal, situées aux N^{os} 80 A et 80-82 de la route de Chêne.

Notre Conseil a également décidé de ne pas exercer le droit de préemption communal dans le cadre de la vente à terme par Emilimmo SA à la Fondation Patrimonia de la parcelle N° 1147 du cadastre, sise au N° 60 du chemin De-La-Montagne.

VILLAGE

Chantier A

Concernant plus particulièrement le chantier « A » du Village, sachez qu'un compromis a pu être trouvé avec l'OPS, suite à son courrier, daté 10 juin, faisant état de divergences quant aux teintes des façades des bâtiments situés aux N^{os} 21 à 27 de la rue de Chêne-Bougeries.

Ainsi, des teintes différentes seront choisies pour ce qui concerne les façades donnant sur l'îlot intérieur du Village.

Concernant le chantier « B+C », il a été répondu à une demande de compléments formulée par la CMNS ; un préavis revu devrait donc nous parvenir très prochainement, ce qui laisse envisager la délivrance prochaine d'une autorisation de construire en bonne et due forme.

Sachez également que le recours formé par l'entreprise Belloni SA, dans le cadre de l'adjudication des travaux relatifs à ce chantier, a été rejeté en deuxième instance.

MOBILITE

Route du Vallon

Pour donner suite à une lettre/pétition de riverains, notre Conseil a décidé d'une participation financière communale jusqu'à concurrence de 50% aux frais d'étude du projet cantonal « Route du Vallon » visant à son éventuelle mise en zone « 30km/h », impliquant le déplacement d'abribus TPG et des travaux de sécurisation de la bande cyclable existante.

Route Jean-Jacques Rigaud

Suite à plusieurs courriers reçus concernant la dangerosité de la route Jean-Jacques Rigaud, une demande de mise en zone « 30 km/h » de cet axe a été formulée auprès du Canton.

Pont de la Seymaz

Concernant le projet de couverture complète et modification du tablier du pont ferroviaire sur la Seymaz, le Conseil administratif a décidé de ne pas dupliquer dans le délai imparti, à savoir au 30 août, à la dernière écriture des maîtres d'ouvrage datée du 29 juin 2021 et ce, afin de ne pas retarder la prise de décision de l'Office Fédéral des Transports (OFT) et donc le futur chantier d'assainissement.

VAE

Sur proposition de mon collègue et Maire, M. Gross, l'Exécutif communal a également décidé d'octroyer cinquante subventions 2021 supplémentaires, d'un montant unitaire de CHF 250.-, aux communiens faisant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE), ceci sur la base des mêmes critères que ceux en vigueur, à ce jour.

Axe Frontenex

Concernant le projet « Axe Frontenex », ce dernier a fait l'objet d'une présentation aux membres de la commission ad hoc Mobilité, le 14 courant, étant encore précisé que l'état d'avancement de ce dossier fera l'objet d'une nouvelle présentation à l'ensemble des membres

de votre Conseil, ceci dans le cadre d'une séance élargie de la commission des Bâtiments et Infrastructures, prévue le 13 décembre et à laquelle participeront plusieurs représentants du Canton.

FEU – ORPC SEYMAZ- SAUVETEURS

Une séance du Groupement ORPC Seymaz a eu lieu avant-hier soir, en vue d'entériner le projet de budget 2022, étant encore précisé que la présence, depuis de nombreux mois, d'astreints de l'ORPC devant la Clinique des Grangettes en lien avec la campagne de vaccination en cours, a été abordée à cette occasion, la pérennisation d'un tel dispositif soulevant de nombreuses interrogations.

Concernant notre Compagnie XXI des sapeurs-pompiers volontaires et sur proposition de son Commandant, le Capitaine Maïko Riva, notre Conseil a décidé d'admettre au sein de cette dernière M^{mes} Maria Abal et Sarah Myers, ainsi que M. David De Moura.

5. Présentation du projet de budget 2022

Le Président passe la parole à M. Gross.

En introduction, M. Gross souhaite commenter les perspectives du GPE (Groupe de perspectives économiques). Celles-ci démontrent que l'on sort quelque peu de la crise Covid puisque les prévisions font état d'une augmentation du PIB de l'ordre de 2.5% à 3% pour l'année suivante, accompagné d'un recul du taux de chômage, lequel avait connu un pic au cours de cet été, soit 5% pour Genève.

Orientation pour le budget 2022

La première grande variation est la création de nouveaux postes (+8,46 EP) dont 4.5 concernent la reprise des postes de conciergerie dans les trois écoles concernées. On passe ainsi de 97 collaborateurs.trices en 2021 à 110 en 2022 avec, outre les postes de conciergerie, un secrétaire général adjoint à 100% chargé des bâtiments & infrastructures, une collaboratrice culturelle à 50%, un collaborateur à la cohésion sociale à 50%, un ou une chargé.e de communication à 80%, également un ou une assistant.e pour le traitement des autorisations de construire à 60% et un ou une collaborateur.trice pour la biodiversité à 50%. Il existe également une volonté claire d'accélérer l'entretien courant des bâtiments communaux, de diminuer, comme cela avait été le souhait l'an passé, les charges d'énergie, tant en matière de chauffage que de consommation électrique et de consommation d'eau. Enfin, une augmentation des investissements, avec comme corollaire une augmentation des amortissements est prévue.

Projet de budget 2022

Charges

Le montant de charges s'élève à CHF 36'394'634.- étant précisé que ce montant sera amené à varier (il manque la subvention pour les abonnements TPG encore en discussion). En attente également, le budget attendu de la part du régisseur Naef pour savoir quels sont les charges et les produits estimés pour les bâtiments relevant du patrimoine financier.

Recettes

Au niveau des recettes, ces dernières sont projetées à CHF 46'443'117.- ce qui engendrerait un excédent théorique de CHF 48'483.

Charges légalement incompressibles

Les charges concernant la péréquation et autres subventionnements intercommunaux se montaient, au budget 2021, à CHF 9'601'185.-. Une augmentation de 7,91% est prévue au budget 2022.

Comparaisons des charges entre les comptes au 31.12.2020 et le budget

Les charges de personnel constituent la principale augmentation.
Les charges de biens et services sont stables.
Les amortissements sont en augmentation.

Charges de transfert

L'augmentation est de 22%, d'où un passage de CHF 15.7 millions à CHF 16.8 millions.

Charges et revenus (2018 et budget 2022)

Les précédents comptes ont toujours enregistré un résultat positif. Le budget 2022 revient à une projection de revenus équivalant à ceux de 2018, soit CHF 46 millions environ.

Charges par fonction

La sécurité sociale représente le poste le plus important correspondant à 17.57% du total du budget, soit CHF 8'151'514.-. Sont comprises notamment dans cette rubrique les dépenses liées aux crèches et garderies à hauteur de CHF 4.9 millions, l'aide sociale à hauteur de CHF 1.6 million et la protection de la jeunesse pour CHF 866'000.-. Les autres postes, délibératif, exécutif, services généraux représentent 11% des charges.

Recettes fiscales personnes morales et personnes physiques

Les variations liées aux recettes sur les personnes morales sont relativement faibles, tandis qu'une augmentation relative des recettes des personnes physiques est attendue. Quoi qu'il en soit, la commune demeure toujours fortement dépendante de l'impôt sur les personnes physiques.

Valeur du centime additionnel

Il avait été décidé l'année précédente, de se rapprocher des prévisions de l'AFC. On pourra observer, d'ici l'adoption des comptes 2021, quel est actuellement le delta entre les estimations de cette dernière et les résultats aux comptes annuels.

Fiscalité

Concernant l'évolution du reliquat, et tenant compte d'une augmentation de la provision de CHF 600'000.-, ce dernier s'élève désormais à CHF 8'370'509 millions.

Amortissements.

Le montant des amortissements se situe à un niveau similaire à celui observé en 2017, après un creux entre les années 2018 à 2021.

Procédure d'adoption du budget

Il est proposé, d'entente avec son Président, que la séance de la commission des Finances et Contrôle de gestion prévue le 7 octobre soit élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal pour une présentation et discussion du projet de budget. Si de besoin, une séance des commissions Réunies pourrait avoir lieu le jeudi 14 octobre. Un préavis sera sollicité lors de la séance de la commission des Finances et Contrôle de gestion prévue

le jeudi 4 novembre en vue d'un vote par votre Conseil, le jeudi 18 novembre.

6. Propositions du Conseil administratif

6.1 Résolution relative au Plan Directeur Communal (PDCCom) : Adoption

Comme annoncé par M. Gross en préambule du point 4, la résolution relative au Plan Directeur Communal a été retirée de l'ordre du jour.

6.2 Complétude des travaux de rénovation/transformation du bâtiment situé au N° 130 de la route de Chêne : vote d'un crédit complémentaire d'un montant de CHF 650'000.- TTC.

Le Président laisse la parole à M. Gross.

Historique

M. Gross rappelle aux membres du Conseil qu'un crédit de CHF 1'800'000.- avait été voté en vue de travaux de transformation et rénovation du bâtiment situé au N° 130 de la route de Chêne, le 15 novembre 2018. Cette somme avait été allouée pour la rénovation des combles uniquement, à la suite de quoi des travaux plus importants ont dû être effectués suite à divers problèmes ayant trait à la structure même du bâtiment, tels que des affaissements de planchers, des soucis de colonnes d'eau, ou encore la présence d'amiante. À noter également que la CMNS avait demandé que les façades fassent l'objet de travaux de reprise. Le montant de ces travaux additionnels s'élevant à CHF 625'000.-, il est proposé d'adopter un crédit complémentaire à hauteur de CHF 650'000.- afin de pouvoir terminer la réfection du bâtiment et mettre à disposition non plus uniquement les combles, mais l'intégralité des logements rénovés à la location.

Questions / réponses

M. Le Guern est favorable à l'octroi du crédit, la visite effectuée au mois de juin l'ayant convaincu de la nécessité des travaux complémentaires. Il fait toutefois part d'un certain malaise lié au fait que lesdits travaux ont été enclenchés sans consultation préalable du Conseil municipal, qui s'est retrouvé mis devant le fait accompli. Il lui semble que rien n'aurait empêché une réunion extraordinaire des commissions Bâtiments et Infrastructures ainsi que Finances et Contrôle de gestion lorsque les problèmes sont apparus, le délai de convocation n'étant que de 7 jours. Si dans le canton de Genève les prérogatives du Conseil municipal se limitent principalement aux finances, il enjoint les membres du Conseil administratif à ne pas les renier davantage afin que le rôle du Conseil municipal ne se résume pas à de la figuration. Il espère qu'il s'agit là d'une maladresse de début de mandat, qui ne se reproduira pas à l'avenir.

Après avoir rappelé le résultat du vote du préavis de la commission concernant l'octroi du crédit, à savoir 5 voix pour et une abstention, le Président procède à la lecture du texte de la délibération et enjoint les membres du Conseil municipal à se prononcer sur l'objet soumis au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

COMPLÉTUDE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION/TRANSFORMATION DU
BÂTIMENT SITUÉ AU N° 130 DE LA ROUTE DE CHÊNE : VOTE D'UN
CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE D'UN MONTANT DE CHF 650'000.- TTC

Vu le crédit d'investissement et financement de CHF 1'800'000.- TTC, voté par le Conseil municipal, le 15 novembre 2018, et approuvé par le Département compétent le 15 janvier 2019,

vu les diverses modifications apportées au descriptif des travaux établi le 10 février 2020, à la demande notamment du service des monuments et sites concernant une reprise des mortiers hétéroclites composant les façades,

vu le remplacement complet des colonnes sanitaires, en particulier au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage,

vu les travaux de reprise de l'ensemble des appareils sanitaires, de remise au goût du jour des carrelages et faïences, de séparation des caves, de renforcement et de réfection des planchers du 2^{ème} étage ainsi que de rénovation/transformation complète d'un appartement de 1 pièce,

vu que ces travaux n'étaient pas prévus lors du vote du crédit initial, mais qu'ils contribueront significativement à l'aspect esthétique extérieur du bâtiment ainsi qu'au confort des occupants,

vu le devis estimatif y afférent,

vu la visite du bâtiment dont il est question par les membres du Conseil municipal le 12 juin 2021,

vu le préavis favorable, émis par 5 voix pour et 1 abstention par les membres de la commission des Finances et Contrôle de gestion, lors de la séance du 2 septembre 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **22 voix pour, soit à l'unanimité,**

- D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 650'000.- TTC pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à la rénovation/transformation du bâtiment sis au N° 130 de la route de Chêne ;
- De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries dans le patrimoine financier ;
- D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 650'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

6.3 Délégation de compétences accordée au Conseil administratif pour la passation de certains actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

M. Gaillard s'étant brièvement absenté, M. Gross rappelle aux conseillères et conseillers que la question de la passation d'actes authentiques avait été abordée en début de législature.

À son retour, M. Gaillard rappelle que l'exposé des motifs contextualise les raisons de la modification de l'article 30, al. 1, lettre k de la Loi sur l'administration des communes. Il s'agit en fait d'une extension du champ de compétence de l'Exécutif à la demande de la Ville de Genève, soutenue dans sa démarche par l'ACG, afin de réduire quelque peu l'ampleur des ordres du jour des séances des Conseils municipaux. M. Gaillard précise encore que le rapport de minorité au sein du Grand Conseil n'a exprimé nulle réserve par rapport à cette proposition de modification. Il espère donc qu'il en sera de même dans cette salle ce soir.

Discussion

À M. Schmidt qui s'enquiert du champ d'application de cet article dans les situations rencontrées au cours des cinq dernières années, M. Gross répond que l'issue du vote jouera surtout un rôle déterminant lors des cinq prochaines années. En effet, la commune va être amenée à négocier un grand nombre de servitudes, notamment dans le périmètre du chemin du Villaret et le long de la route Jean-Jacques Rigaud. Le passage du bus TOSA et l'Axe Frontenex vont engendrer de nombreuses cessions et échanges de parcelles. Si une demande de délibération doit être faite pour chacune d'entre elles, les ordres du jour s'en trouveront considérablement rallongés. Concernant le chemin de Challendin, celui-ci étant amené à faire l'objet d'une cession gratuite au domaine public communal et donc d'une délibération au sein du Conseil municipal, une surcharge de l'ordre du jour est également à prévoir.

Mme Lambert en conclut que l'activité du Conseil administratif permettra au Conseil municipal d'avancer efficacement sur un certain nombre de projets, ce qu'elle considère comme une bonne nouvelle. Elle rappelle toutefois que lors de la première séance du Conseil municipal, au cours de laquelle cette délibération avait été soumise une première fois, l'idée d'un cas pratique avait été émise. L'objectif de celui-ci était de voir comment les choses se mettaient en place avant qu'une délégation de compétence en vue de la passation de certains actes authentiques ne soit accordée.

M. Karr répond que le chemin de Villaret a déjà endossé ce rôle par le passé. Le Conseil municipal avait alors dû être saisi d'une constitution de servitude qui aurait été du ressort du Conseil administratif si cette délégation de compétences lui avait été octroyée.

M. Stroun demande s'il est envisageable que les discussions au sujet des servitudes et échanges de terrains soit menées en commission Territoire, Urbanisme et Mobilité à la suite de quoi elles passeraient au Conseil municipal. Les décisions seraient ainsi prises conjointement sans que des procédures lourdes ne soient engagées.

M. Karr invoque pour illustrer son propos l'exemple de l'Axe Frontenex. Afin de récupérer une parcelle de quelques mètres carrés ou de signer une servitude de passage, il faut prendre en compte une série d'actes notariés, avec à chaque fois une présentation du bien-fondé de chacune des opérations en séance de commission. Tous ces préavis chargent inutilement, à son sens, le travail du Conseil municipal. Il ajoute que les servitudes, qui représentent un certain coût pour

la commune, à savoir les servitudes en charge, continueront d'être soumises au vote du Conseil municipal. Il ne s'agit donc que des radiations de servitudes en charge et des servitudes en droit.

Mme Lamagat demande si, à chaque fois qu'un tel droit venait à être utilisé par le Conseil administratif, un rapport devrait être produit par ce dernier, ce à quoi M. Karr répond par l'affirmative.

À M. Stroun qui s'enquiert de la nature exacte des « actes authentiques », M. Karr répond que ces derniers figurent sous forme de liste dans le projet de délibération.

Mme Lambert rappelle que le chemin du Villaret avait fait l'objet d'un certain nombre de questions en séances de commissions, notamment en ce qui concerne l'avenir des parcelles, ainsi que leur affectation future. Elle évoque à cet égard le contexte des discussions actuelles et le fait que la proposition de résolution relative au Plan Directeur Communal (PDCOM) a été retirée de l'ordre du jour. Cela sous-entend à son sens que quelque chose est encore inabouti, le Conseil municipal étant donc amené à se prononcer sur une délégation de compétences alors qu'un débat est en cours. Elle fait remarquer que cette manière de procéder ne la met pas à l'aise.

M. Karr indique qu'à partir du moment où un crédit y est associé, toute opportunité sera soumise au vote du Conseil municipal. La seule exception à cela serait que les radiations de servitudes au chemin de Villaret soient faites à titre gracieux.

Mme Gache partage les préoccupations de Mme Lambert. Elle trouve étonnant qu'on demande au Conseil municipal de voter sur un tel objet maintenant et estime qu'une liste exhaustive des servitudes négociées devrait être soumise aux membres. Elle apprécie que le Conseil administratif se soucie du temps passé en Conseil municipal, mais ajoute que le vote de telles délibérations s'avère parfois nécessaires.

M. Wuarin rejoint les propos de ses préopinants. Suite à plusieurs interventions qui soulignent les pouvoirs limités dont dispose le Conseil municipal dans le canton de Genève et en raison des tensions existantes entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, il trouve particulièrement malvenu de soumettre une telle proposition à l'heure actuelle.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR LA
PASSATION DE CERTAINS ACTES AUTHENTIQUES CONFORMÉMENT À
L'ARTICLE 30, AL.1, LETTRE K, DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES
COMMUNES DU 13 AVRIL 1984

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, al. 1, lettre k, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussions par-devant ce dernier et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

conformément aux articles 30 et 50 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **7 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions**

- De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines ;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessitées par des corrections d'alignement ;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'État de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales, ceci à condition que les opérations visées sous lettre a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

7. Questions écrites ou orales, propositions individuelles et informations.

7.1 Projet de résolution présenté par le PLR et le PDC – Vert'libéraux intitulée « Classement de La Bessonnette »

Avant de passer à l'examen de la résolution, le Président explique une décision du Bureau quant au traitement des motions, résolutions et autres. Le Bureau s'est rendu compte que certains textes étaient parfois rédigés imparfaitement, ce qui donnait lieu à des débats pour changer par exemple une virgule. Le Bureau souhaiterait instaurer une règle informelle consistant à présenter le projet de motion ou de résolution puis à poser la question de savoir si le Conseil municipal veut l'envoyer en commission, non pas pour l'enterrer, mais parce que le texte, afin d'arriver à un texte, nécessite d'être repris, étant encore précisé qu'il aura fait l'objet d'un préavis. Autrement dit, le Conseil municipal commencerait à discuter de l'opportunité de traiter le texte en son sein ou de le renvoyer en commission. Si le texte ne pose pas de problème, il pourrait être adopté tout de suite. L'idée est d'améliorer la qualité des débats.

M. Le Guern relève que le Conseil municipal ne peut pas décréter que les motions soient renvoyées directement en commission. Il est stipulé dans le règlement que la motion est traitée en séance au point de l'ordre du jour correspondant et que l'entrée en matière est automatique. Une motion d'ordre permet d'ajourner le débat. Si la volonté est de modifier le traitement des motions, résolutions et autres, cela implique de modifier le règlement du Conseil municipal. Seul le Conseil municipal *in corpore* peut le faire. En revanche, un usage peut être établi sans modifier le règlement pour que les amendements ne soient pas traités en séance du Conseil municipal et qu'une motion d'ordre renvoie le texte en commission. Le ou les signataires du texte devraient ensuite être invités à la commission qui traite du sujet, s'ils n'en

font pas partie. Puis, le texte retravaillé reviendrait au Conseil municipal porté par la commission concernée.

Le Président en prend note, l'idée n'étant pas de faire un renvoi direct en commission. La discussion survenue lors de la dernière séance du Bureau n'impose rien. Ce dernier, qui avait parfaitement connaissance du règlement, voulait avant tout éviter que le travail de rédaction se fasse sur le siège en séance du Conseil municipal et qu'il soit renvoyé en commission car les discussions de rédaction au Conseil municipal ne semblent pas très efficaces.

Mme Lamagat peine à suivre le but de la démarche, car le Conseil municipal a exprimé qu'il voulait plus de travail vis-à-vis des servitudes. À présent, il veut moins de travail.

Au sens de Mme Gache, ces deux sujets sont différents et il ne s'agit pas de faire d'un cas spécifique une généralité.

Le Président propose à M. Schmidt de présenter le projet de résolution, lequel est annexé au présent procès-verbal.

Mme Lamagat indique qu'elle n'a pas reçu le texte. Par ailleurs, elle rappelle que le Conseil municipal n'est pas entré en matière sur des motions lors d'une séance du mois de mai, car tout le monde n'avait pas reçu le texte. En l'espèce, le Conseil municipal va voter sur une résolution, alors que tout le monde n'a pas reçu le texte, ce qui paraît quelque peu illogique.

Le Président mentionne qu'il avait envoyé au secrétaire général le texte de la résolution pour le diffuser au Conseil municipal, ce qui fait défaut *in casu*.

Mme Bisanti propose de renvoyer le traitement de la résolution au prochain Conseil municipal.

M. Schmidt remarque que le règlement ne prévoit pas que tout le monde doit recevoir une copie du texte selon les art. 38 et 33 du règlement du Conseil municipal. Il pense, dès lors, que le Conseil municipal peut aller de l'avant.

Pour M. Karr, la moindre des choses est que tout le monde ait connaissance du texte. M. Karr n'a jamais vu le Conseil municipal s'exprimer sur un texte sans être au clair sur sa teneur. Un débat éclairé nécessite que les gens aient le texte devant eux.

Le Président s'excuse de l'oubli et informe que M. Gaillard va faire des copies du texte.

Mme Lamagat réitère son interrogation quant au procédé, car des motions ont été traitées différemment par le Conseil municipal quelques mois auparavant.

Le Président annonce que le Bureau a discuté du procédé suite à ce « pataquès », car il voulait améliorer la procédure.

Mme Gache résume que M. Le Guern a mis en avant la procédure légale, à savoir que le règlement est modifié ou qu'il existe une règle d'usage. À cela, M. Le Guern spécifie qu'il peut y avoir un usage si rien ne va à l'encontre du règlement.

Mme Gache conclut que le Conseil municipal pourrait s'appuyer sur une règle d'usage.

Selon le Président, le Bureau ne suggérerait pas de poser à chaque fois une question préalable

pour renvoyer le texte en commission. Il proposait, lorsque débute le débat sur un texte, de savoir s'il nécessite des modifications importantes pour pouvoir être envoyé en commission dès le début du débat car le fonctionnement passé n'était pas adéquat. Un renvoi systématique en commission impliquerait à l'inverse de modifier le règlement. Il s'agit donc d'une suggestion sur la manière de faciliter le débat pour éviter de devoir rédiger des amendements sur le champ. L'idée n'est pas d'introduire une nouvelle règle ou d'imposer quoi que ce soit au Conseil municipal.

M. Le Guern observe que la manière présentée au départ était plus directive. Si des modifications sont envisagées, M. Le Guern est d'avis de ne pas les faire sur le siège car cela engendre une perte de temps. M. Le Guern est donc favorable à un renvoi en commission avec un retour du texte au Conseil municipal et non pas à un renvoi au Conseil administratif par la commission.

M. Empeyta note que le Président se réfère à un « pataquès ». Or, le Conseil municipal était occupé, ce soir-là, par une histoire de phrasé. Il ne voit donc pas pourquoi les membres du Conseil municipal ne seraient pas pédagogues ou bienveillants entre eux. La méthode proposée serait une porte ouverte pour balayer des débats s'il manque un « s » dans une phrase par exemple. M. Empeyta considère qu'il s'agit d'un glissement des prérogatives du délibératif. Il est nécessaire de renforcer la voix qui s'exprime en séance du Conseil municipal plutôt que de la renvoyer en séance de commission. M. Empeyta a l'impression qu'il existe une tendance à créer de petits cénacles. Il aimerait que le Conseil municipal revienne à une démocratie plus horizontale car elle compose l'âme de Chêne-Bougeries et l'âme de la République. De surcroît, garder une identité propre aux institutions fait partie du rôle du Conseil municipal.

Le Président relate qu'il s'agissait d'une idée du Bureau suite à des discussions avec différents conseillers municipaux afin d'améliorer l'efficacité des débats et non pas de diminuer le pouvoir de qui que ce soit. Le texte pourrait être renvoyé en commission (ce qui arrive souvent en pratique) s'il n'est pas assez « mûr » pour être voté, car il doit être retravaillé. La méthode actuelle ne semblait pas très efficace pour les quatre partis qui composent le Bureau et la solution présentée en l'espèce semblait conférer une bonne hygiène de travail. Il n'existe, en revanche, aucune obligation de procéder comme suggéré.

M. Messerli ajoute que M. Le Guern a relevé, à juste titre, que le texte ne passe pas de la commission au Conseil administratif, mais qu'il doit revenir au Conseil municipal pour avoir une nouvelle discussion, laquelle devrait être plus courte car le texte aura été plus retravaillé. La discussion aura donc tout de même lieu.

M. Empeyta peine à accepter une telle manière de procéder car le Bureau ne transmet ses informations que par oral. Pour une question d'hygiène des débats, le Conseil municipal pourrait recevoir un procès-verbal décisionnel des échanges du Bureau. À noter que les membres de ce dernier touchent des jetons de présence pour ces réunions. La présente séance est une preuve flagrante d'une certaine cacophonie au sein du Bureau. M. Empeyta désire que le Bureau soit aussi rigoureux avec lui-même et que sa performance soit aussi questionnée.

D'après le Président, ce ressenti est faux. Il explique que le Bureau prépare l'ordre du jour du Conseil municipal. Une fois que ce dernier est établi, le Président envoie un courriel au Conseil administratif et à M. Gaillard indiquant que le Bureau a validé l'ordre du jour et a accepté tel ou tel point (par exemple le changement dans le traitement des motions et résolutions pour leur donner plus d'importance) avec copie aux autres membres du Bureau pour confirmer

que le résumé des discussions a bien été compris. Ces derniers disposent en général de 24h pour reprendre toute erreur dans ledit courriel). Il n'y a pas de copie de cet échange avec les autres membres du Conseil municipal car le Bureau enverrait de fait l'ébauche de la convocation qui sera envoyée trois jours plus tard, ce qui semble peu utile. Il existe donc bel et bien des traces écrites des discussions qui ont eu lieu au sein du Bureau.

Mme Gache confirme les propos de son préopinant. La mission du Bureau consiste à valider l'ordre du jour du Conseil municipal. Les discussions ne portent que sur celui-ci et le Bureau ne cache rien au Conseil municipal.

M. Favarger espère que le temps perdu pour renvoyer le texte en commission ne va pas coûter trop cher à la commune.

Mme Lamagat soutient la suggestion de Mme Bisanti qui consiste à renvoyer la résolution lors d'une prochaine séance du Conseil municipal pour une question de forme et pour la sérénité du débat car plusieurs personnes n'ont pas reçu le texte de cette dernière et n'ont donc pas pu le discuter en caucus. La volonté n'est pas d'avoir un phénomène de flibusterie. Il serait déplacé de travailler sur un projet de résolution lors de l'actuelle séance. À noter qu'il ne s'agit pas d'une menace, mais d'un constat.

Le Président se demande si sa préopinante envisage de recevoir le texte de la résolution avant la séance du Conseil municipal à la différence de tous les autres textes présentés depuis des années.

Mme Lamagat rappelle que le Conseil municipal a renvoyé des motions plusieurs mois auparavant car certaines personnes n'avaient pas reçu le texte. Mme Lamagat invoque et recommande l'égalité de traitement d'agir comme il y a trois mois de cela, ceci pour la sérénité des débats.

Le Président constate que tout le monde a reçu le texte de la résolution. Il s'enquiert d'un éventuel renvoi à la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Karr évoque que le Conseil administratif sera prêt et sera en meilleure posture pour apporter des éléments si le texte est renvoyé à la prochaine séance.

Mme Garcia Bedetti expose que le Conseil administratif avait reçu la résolution. Elle ne conçoit donc pas pourquoi le Conseil municipal ne l'a pas reçue.

M. Stroun soumet l'idée de suspendre la séance afin que tout le monde puisse lire la résolution et que les groupes en discutent.

Le Président suspend la séance pendant quelques minutes. Les groupes peuvent discuter entre eux du projet de résolution. Puis, le Président reprend la séance.

Le Président lance le débat sur le projet de résolution.

M. Schmidt résume qu'il s'agit de faire une déclaration et non pas une invite au Conseil administratif. En effet, la mise à l'inventaire des parcelles de « La Bessonnette » sans concerter le Conseil municipal ou les commissions (quand bien même cela entrerait dans les prérogatives) déplaît au délibératif car cela consiste en un déficit démocratique et

contrevient à une ou plusieurs recommandations de la Cour des comptes. Cette dernière proposait au Conseil municipal un projet de développement d'une réserve foncière sur la parcelle avant de classer et de restreindre les droits de propriété de la commune sur « La Bessonnette ».

Le Président ouvre la discussion sur le texte.

Mme Bisanti annonce que le groupe Alternatives va voter la résolution. Le groupe demande cependant un amendement qui consiste uniquement à changer les mots « projet de développement » en « projet d'utilité publique » à la première ligne de la seconde page comme suit : « avant qu'un projet d'utilité publique soit présenté au Conseil municipal » ainsi que dans le texte : « par ces motifs, le Conseil municipal de Chêne-Bougeries déclare s'engager à ré-examiner le préavis négatif, une fois que le Conseil administratif aura présenté un projet d'utilité publique sur le terrain dit de « La Bessonnette ».

Le Président relève que la discussion qui a pris place précédemment évitait de telles modifications.

M. Gaillard donne lecture des deux modifications que le groupe Alternatives souhaite apporter au texte. Mme Bisanti les confirme.

Bien que M. Carmalt comprenne que le projet de développement puisse être mal interprété, la Cour des comptes recommandait au Conseil municipal de présenter « un projet de développement ». Lorsque la Cour des comptes avait été reçue, elle avait expliqué qu'un projet de développement ne se rapporte pas forcément à un projet immobilier, mais qu'il peut être compris comme un projet d'utilité publique.

Mme Bisanti suggère d'écrire « projet de développement d'utilité publique ».

Le Président met au vote l'amendement :

- **Par 12 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions, le Conseil municipal accepte l'amendement du groupe Alternatives qui consiste à remplacer les termes « projet de développement » par « projet de développement d'utilité publique ».**

Départ de Mme Sommer à 22h56.

Le Président reprend le débat sur le texte tel que modifié.

M. Bauduccio déclare que le groupe Les Verts s'oppose à la résolution, qui sort totalement des prérogatives du Conseil municipal car, d'un point de vue juridique, si l'art. 8 de la LPMNS prévoit que l'autorité communale doit préavisier la décision, il ne précise pas que cela ressort du rôle du Conseil administratif. L'art. 48 let. h LAC dispose, quant à lui, que le Conseil administratif est chargé de préavisier sur les objets qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil municipal. Or, le préavis d'espèce n'est pas énuméré dans l'art. 30 LAC comme étant une prérogative du Conseil municipal. La demande de mise à l'inventaire est donc une prérogative du Conseil administratif et le Conseil municipal ne peut se prévaloir de formuler lui-même un préavis sans l'assentiment du Conseil administratif ou sans la demande expresse de ce dernier. Enfin, le point 3 de la résolution demande ni plus ni moins au Conseil d'État de subordonner les prérogatives du Conseil administratif au Conseil municipal, ce qui s'avère la demande la plus illégale et la plus étrange qui ait été

soumise dans cette enceinte. Il va de soi que le Conseil d'État n'entrera pas en matière sur cette demande et risque d'infliger un blâme au Conseil municipal pour non-respect du serment prêté lors de la séance d'installation du Conseil municipal, ledit serment stipulant de respecter la loi et de la faire appliquer. Pour toutes ces raisons, M. Bauduccio demande au Président du Conseil municipal de faire respecter ladite loi en retirant la résolution de l'ordre du jour.

Le Président n'a pas la faculté de faire retirer un projet de motion ou de résolution.

M. Schmidt ne comprend pas très bien le raisonnement juridique de M. Bauduccio. Il s'agit en l'espèce d'une déclaration par l'entremise de laquelle le Conseil municipal exprime son avis. Ce n'est donc pas un préavis formel au sens de la LPMNS ni une violation du serment des membres du Conseil municipal.

M. Messerli rapporte qu'il habite au N° 11 du chemin de la Bessonnette et qu'il est locataire de la commune. En revanche, il ne va pas s'exprimer en tant que locataire, mais en tant que Conseiller municipal du groupe Les Verts. M. Messerli cite l'historique du dossier. Les auteurs de la résolution semblent affirmer que la demande de mise à l'inventaire a été faite sans en informer le Conseil municipal. Or, la couleur avait déjà été annoncée par M. Karr lors du vote du crédit le 27 septembre 2018. M. Karr disait en effet « la première personne qui voudra y planter un clou recevra la visite du Services des monuments et des sites. C'est une bonne chose, car ce bâtiment mérite protection ». De surcroît, la demande d'une inscription volontaire à l'inventaire a été annoncée lors de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2020 au cours de laquelle M. Karr disait : « concernant sa future affectation, contact a été pris avec le DT quant à la suite à donner à la fiche établie dans le cadre du Recensement Architectural du Canton (RAC), afin que ce dernier statue sur les potentielles affectations de cette propriété dans le cadre d'une inscription volontaire à l'inventaire ». Cette explication a d'ailleurs aussi été donnée par l'Office du patrimoine et des sites le 7 juin. Les raisons pour lesquelles le Conseil administratif étudiait d'abord les possibilités en amont en lien avec les contraintes d'utilisation de la parcelle ont également été clarifiées lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2020 : « concernant la Bessonnette, tel que précisé en commission Culture, lundi dernier, le Conseil administratif a décidé en début de législature qu'il serait préférable d'être fixé en amont sur les contraintes pouvant peser sur une utilisation de la maison et de la parcelle susmentionnée ». La résolution d'espèce n'est donc pas très sérieuse et doit être refusée par le Conseil municipal selon le groupe Les Verts.

Mme Lambert fait état d'une question qui lui est apparue lors de la visite de « La Bessonnette » quant à l'intention de protéger la vue. Elle aimerait savoir ce qu'il en était dans le PDCOM de la commune voisine et si la commune de Chêne-Bougeries avait pris le temps de considérer que la protection de la vue serait pertinente selon ce qui était reconnu comme constructible ou non sur la parcelle voisine. Mme Lambert a demandé à M. Frédéric Python, lors de la journée des patrimoines, si la question de la vue avait été étudiée par le service des monuments et des sites et s'ils s'étaient enquis du PDCOM voisin. M. Python avait émis un doute à ce sujet. Il pensait qu'il y avait un parc communal en face. Mme Lambert a donc encore un souci quant au fond afin de savoir si cet élément a été pris en compte en plus de ceux soulevés par ses préopinants. Quant à l'invite de demander aux autorités cantonales compétentes de sursoir, il semble, pour Mme Lambert, qu'il existe une raison objective, en tant que conseillère municipale, de signaler qu'il y a peut-être un élément pertinent à examiner.

Plusieurs points de la résolution mettent M. Karr mal à l'aise. Il lit une citation au 4^{ème} paragraphe de l'exposé des motifs : « une des recommandations de la Cour des comptes est de

proposer au Conseil municipal un projet de développement ou de réserve foncière ». Or, le rapport de la Cour des comptes n'expose pas cela. La Cour recommande au Conseil administratif d'entamer des réflexions sur les possibilités soit de développement des parcelles soit de leur maintien en réserve foncière afin de proposer au Conseil municipal un projet qui intègre de manière appropriée les contraintes existantes. M. Karr s'enquiert dès lors de l'origine de la citation, ce à quoi M. Carmalt précise qu'elle se trouve dans l'annexe II.

Au-delà des arguments juridiques développés par M. Bauduccio et qui justifieraient à eux seuls le rejet de la résolution, Mme Lamagat mentionne que le groupe Les Verts de Chêne-Bougeries s'oppose à l'adoption de la résolution pour des raisons de fond avec un volet pratique et un volet politique. Sur le côté pratique, il est évident que n'importe qui, qui aurait voulu construire ou développer la parcelle aurait dû demander une autorisation de construire. Or, deux associations de protection du patrimoine à Genève auraient agi et demandé protection. Du reste, les anciens propriétaires le savaient bien. L'ancien conseiller administratif a acquis la maison en automne 2018 et n'en a rien entrepris jusqu'en mai 2020. Elle est restée vide, mais il aurait pu la louer. Il n'en a rien fait justement parce qu'il savait qu'il existait des difficultés, comme l'un des membres du Conseil administratif l'a évoqué, à juste titre. Mme Lamagat ne peut pas imaginer que l'ancien conseiller administratif ait entrepris des travaux sans demander d'autorisation. À défaut, la CMNS aurait immédiatement été saisie par des associations de défense du patrimoine. En outre, le très estimé communier Thierry Lombard a édité en 1999 un ouvrage intitulé « Les maisons de campagne genevoises du XVIII^{ème} siècle », qui cite à Chêne-Bougeries « La Pommière » et « La Bessonnette ». L'intérêt patrimonial de cette dernière n'est donc pas récent.

En ce qui concerne le volet politique, Mme Lamagat considère que la résolution ressemble à un contre-feu allumé par ceux qui veulent faire oublier le rapport pour le moins sévère de la Cour des comptes. Le projet de résolution met en exergue une préconisation annexe de la Cour pour mieux cacher derrière un écran de fumée le véritable problème soulevé par cette dernière. En effet, si la Cour des comptes ne s'est pas prononcée sur la valeur réelle des parcelles concernées, elle a relevé des légèretés inexcusables dans le processus d'acquisition, ainsi qu'une estimation du vendeur inférieure de CHF 4,9 millions par rapport à celle de la commune, ce qui est pour le moins paradoxal. Nombre de communiens se sont aussi étonnés au printemps 2021, de l'étrange coïncidence suite à un article dans la presse entre l'information selon laquelle un gérant de fortune (à l'époque codirigeant du PLR genevois) a délesté la famille Gautier de plus de CHF 4 millions et du fait que, quelques mois plus tard, la commune a relevé son offre de CHF 20 à CHF 24,8 millions. Mme Lamagat a elle-même été interpellée à deux reprises par des gens à ce sujet et ne savait pas quoi leur répondre. Ce qui est certain est que l'acquisition de « La Bessonnette » a été décidée sur la base d'informations inexistantes, inexactes ou incomplètes (cela est relevé par le rapport de la Cour des comptes).

Mme Lamagat cite ensuite un article de la TdG quant au compte-rendu d'un achat d'un domaine de 16'000 m² à Cologny (soit une surface un peu supérieure à celle de « La Bessonnette ») avec une maison déjà inscrite à l'inventaire qui offre une vue imprenable sur le lac pour CHF 17 millions, soit un prix inférieur d'un tiers à celui de « La Bessonnette ». Des communiens se sont là aussi posés des questions. À présent, les auteurs de la résolution prétendent que l'inscription à l'inventaire va engendrer une perte d'argent. Or, il n'est pas possible de mettre sur le même pied le préjudice avéré (la surélévation d'un bien qui a donné lieu à la vente) et le préjudice virtuel (la perte de la valeur comptable d'un domaine sous l'effet de son inscription à l'inventaire, domaine que la commune n'a de toute façon pas l'intention de vendre, car il a été acheté comme terrain de réserve). Il n'y aura donc pas de diminution de la valeur, sauf si la Bessonnette passe dans le patrimoine administratif. Si le processus

d'évaluation s'était déroulé correctement, le risque dû à la valeur patrimoniale aurait été intégré dès le départ et le montant de la transaction aurait inclus l'inscription éventuelle à l'inventaire. Pour toutes ces considérations, le groupe Les Verts de Chêne-Bougeries invitent les membres du Conseil municipal à ne pas se joindre à cette maladroite tentative de discrédit du Conseil administratif actuel pour masquer les erreurs du Conseil administratif précédent et à rejeter cette proposition de résolution. Au contraire, le groupe Les Verts invite le Conseil municipal à tirer un trait sur de malheureuses décisions passées et à travailler ensemble à la définition d'un projet qui soit utile à la commune tout en mettant en valeur un patrimoine inestimable.

Il semble à Mme Lambert que la Cour des comptes a bien pointé le fait qu'elle n'était pas en capacité d'estimer la valeur et que bien malin serait celui qui pourrait faire une expertise quant à la valeur qui aurait dû être payée sur le terrain. Les observations de la Cour pointaient le fait que l'expertise aurait pu être plus complète. L'expertise en elle-même n'aurait rien apporté quant à la valeur du bien. Mme Lambert n'a donc pas eu l'impression qu'il y avait, dans l'acquisition de « La Bessonnette », une décision qui a occasionné une perte pour la commune suite à une expertise qui a été demandée à un coût très réduit et qui, de toute façon, n'aurait pas pu donner d'éléments plus pertinents pour le Conseil administratif.

Le Président se base sur les communications du Conseil administratif et signale qu'une expertise a été demandée pour un montant de CHF 3'500.- environ.

M. Karr cite le rapport de la Cour des comptes : « compte tenu des lacunes de l'expertise initiale, la Cour des comptes invite le Conseil administratif à mandater un expert membre de la Chambre suisse des experts en estimations immobilières pour faire estimer les parcelles et procéder à une réévaluation dans les prochains comptes annuels [...] ». La deuxième recommandation a, quant à elle, été lue précédemment. M. Karr expose ensuite que M. Bauduccio lit et comprend des lois compréhensibles par tout un chacun. En outre, M. Schmidt dit que le texte est une déclaration, alors que le terme utilisé est « préavis ». Cependant, la question des préavis ne ressort pas de la compétence du Conseil municipal pour une inscription à l'inventaire. Il est en sus fait mention d'une demande de mise à l'inventaire et de classement déposée le 25 juin 2020 par le Conseil administratif, ce qui est faux, car il n'y a eu aucune demande de classement ou de mise à l'inventaire. Il y a en effet eu une demande d'ouverture de mise à l'inventaire. La seconde invite se réfère, quant à elle, à un préavis négatif, comme si le Conseil municipal avait une compétence de préavis, alors que le Conseil administratif est dépositaire de cette dernière. Dans la troisième invite, les auteurs du texte souhaitent se prononcer sur la procédure. Il n'y a néanmoins pas de base légale pour exiger cela. Par ailleurs, la question de la compétence a un sens. En effet, il convient de statuer sur des éléments pour lesquels le Conseil municipal a un champ de compétence, ce dernier étant fixé par la loi. M. Karr recommande aux auteurs de la résolution de s'en tenir aux nombreuses prérogatives du Conseil municipal et de laisser au Conseil administratif les prérogatives qui sont les siennes. En l'occurrence, M. Karr discerne de la mauvaise foi lorsqu'il entend qu'il existe une volonté de perte de valeur de la part du Conseil administratif, car le sens de sa démarche concernant « La Bessonnette » consistait à instruire le dossier pour savoir quel était le potentiel une fois que l'inévitable reconnaissance par le Canton de la valeur patrimoniale du domaine serait déterminée. Le Conseil administratif s'est engagé notamment vis-à-vis de la Cour des comptes à proposer un projet d'utilité publique le jour où un prononcé aura eu lieu. Celui-ci fait pour le moment défaut, mais la commune dispose déjà d'un avant-projet de prononcé. M. Karr conclut que la résolution, est inapplicable car elle est dépourvue de base légale.

M. Le Guern a l'impression de ne pas avoir lu le même rapport que Mme Lambert car la Cour des comptes constate en premier lieu des lacunes importantes dans le processus d'acquisition. Il y avait, dès lors, un problème de fond au départ. Le fait de demander un projet de développement a pour seul but d'assoir la valeur de la parcelle au bilan de la commune sur des éléments tangibles et non sur la base du montant de l'acquisition qui lui, est complètement sujet à caution. Cela n'a rien à voir avec la mise à l'inventaire ou non de « La Bessonnette ».

Mme Lamagat ajoute que la Cour des comptes n'a pas dit que la commune avait payé trop cher, elle a presque dit pire : « Compte tenu de ce qui précède et conformément aux exigences du modèle comptable harmonisé, la valeur des parcelles pourrait nécessiter une correction dans les comptes. Par ailleurs, la Cour s'interroge quant à la manière avec laquelle le dossier a été traité par le Conseil administratif, en particulier par rapport à l'absence d'étude, même sommaire, sur le développement potentiel desdites parcelles ».

M. Carmalt rappelle les compétences du Conseil municipal. Lorsqu'il s'agit de finances, le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à utiliser de l'argent. Lors de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2018, le vote était de 13 voix pour et de 7 abstentions. Ce n'est donc pas le seul Conseil administratif qui a décidé d'acheter le terrain. Le Conseil administratif a porté le projet, mais le Conseil municipal a accepté de le financer.

Mme Gache pense qu'il y a eu suffisamment de discussions et de clarifications et qu'il convient à présent de passer au vote.

M. Empeyta est quelque peu choqué par le déroulement de la présente séance. Il estime que le Conseil municipal n'est pas juge et qu'il n'a pas à interpréter quoique ce soit, surtout s'il ne l'a pas écrit. La première hygiène que le Conseil municipal doit respecter est de ne pas tordre les propos d'autrui, surtout s'ils proviennent d'une autorité et de magistrats. M. Empeyta invite les auteurs du texte à relire le rapport de la Cour des comptes, à s'ouvrir au monde et à ne pas rester sur leurs angoisses. Par ailleurs, M. Empeyta hérite d'une situation qu'il ne connaît pas. Il découvre les belles et moins belles histoires de la commune et rencontre et accompagne un groupe de personnes qui, un peu à l'image des crèches, parlent tout le temps de l'accès aux lieux et du SUV de la femme bourgeoise, mais ne parlent jamais des enfants. M. Empeyta a le sentiment que le même cas de figure se produit avec « La Bessonnette ». Cette dernière fait l'objet d'un projet de développement alors qu'un trésor a omis d'être mentionné. Ce dernier touche à sa qualité, aux remaniements successifs et à ce qui fait le charme et la beauté de « La Bessonnette ». M. Empeyta aimerait que les auteurs de la résolution reprennent ce trésor qu'ils ont dans leurs mains, qu'ils aient l'humilité de le reconnaître, ainsi que la charge qui est celle du délibératif, de ne pas faire de cette maison une bâtisse fantôme, d'écouter ceux qui ont quelques longueurs d'avance sur la protection du patrimoine et de rencontrer les associations de protection du patrimoine qui, lors du prochain projet de développement, viendront interroger le Conseil municipal et le « challenger » sur la capacité que les auteurs ont eu de répondre sur l'avenir et la protection du passé.

Le Président passe au vote de la résolution.

- **Par 12 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, la résolution déposée par le PLR et le PDC – Vert'libéraux est acceptée.**

7.2 Travaux du Village

Mme Lambert désire obtenir des nouvelles quant à l'avancée des travaux du chantier « A » et des négociations relatives à la cour intérieure, élément central d'une vision d'un village à la place d'un goulet.

M. Karr réfute la possibilité de donner des informations à ce sujet.

M. Bauduccio a remarqué que, si les travaux ont bien avancé, l'éclairage a tendance à rester allumé tout le temps, que ce soit la nuit ou le week-end, alors que personne ne travaille. Par soucis d'économie et d'écologie, il serait judicieux de remédier à cette situation.

M. Karr remercie son préopinant pour ce rappel. La remarque a déjà été soumise par le passé et les représentants du maître d'ouvrage ont été contactés. La commune a toutefois beaucoup de peine à obtenir de leur part qu'ils éteignent la lumière, ce qui est problématique. La commune a également dû prendre des mesures en raison d'autres excès des ouvriers en matière de stationnement sur des fonds privés voisins. M. Karr ajoute que le message sera transmis et que toute personne ne doit pas hésiter à contacter la commune si la lumière devait encore rester allumée.

M. Stroun fait part de sa démission du Conseil municipal, laquelle sera effective à la fin de l'année. Il en profite pour indiquer avoir eu grand plaisir à siéger tout au long de ces dernières années.

7.3 Lettre de M. Holenstein

Mme Déruaz-Lombard a reçu une lettre de M. Holenstein, qui ramasse les déchets et qui remonte des sacs depuis la passerelle sur l'Arve. Ce monsieur nettoie le bord du chemin et se demande si le service de la voirie de Chêne-Bougeries pourrait se charger de débarrasser les sacs poubelle. Il devient en effet plus âgé et le poids des sacs est assez considérable. Il souhaite, de surcroît, savoir si la commune pourrait également installer des panneaux d'information pour motiver les promeneurs à adopter un comportement respectueux de la nature et des sites et à déposer les déchets dans les endroits réservés. Il s'enquiert enfin de la possibilité de traiter ce point en commission Nature, Environnement et Biodiversité, ce qui est probablement une très bonne idée d'après Mme Déruaz-Lombard.

M. Gross demande à Mme Déruaz-Lombard qu'elle lui transmette la lettre de M. Holenstein afin de la faire suivre aux services extérieurs pour traitement. La commune ira évidemment dans le sens préconisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h27.

La Secrétaire
du Conseil municipal
H. GACHE

Le Président
du Conseil municipal
T. ULMANN

Annexes :

- Pétition de Pro Vélo
- Courrier de M. Apothéloz
- Présentation du projet de budget communal 2022
- Projet de résolution « Classement de La Bessonnette »

PRO VELO Genève
Place de Montbrillant 4
Courrier postal : Place de Cornavin 1
1201 Genève

Tél 022 329 13 19
info@pro-velo-geneve.ch
www.pro-velo-geneve.ch
CCP : 12-23946-7

MAIRIE DE CHÊNE-BOUGERIES		
JMK	MGB	FG
RG	Casoni	Maillard
Rachid	Zwyssig	APM
13 JUL. 2021		
Archives	BuPe, Jeunesse	Chavaz SA
Compta	CORI	Cohésion sociale
Culture	État civil	Mobilité
P & P	RH	Salle communale
Secrétariat	Technique	TPC

Mairie de Chêne-Bougeries
M. T. Ulmann, président du bureau
Rte de Chêne 136
Case postale 160
1224 Chêne-Bougeries

Genève, 12 juillet 2021

Concerne : Pétition *Pour une voie verte plus sûre et plus agréable*

Monsieur le président,

Nous vous prions de recevoir sous ce pli les **883 signatures** (15 signatures sous forme papier et 868 sous forme de signatures numériques) récoltées en faveur de la pétition mentionnée en titre.

Nous restons à votre disposition pour le traitement de la pétition et pour une éventuelle audition.

En vous remerciant de l'attention que vous pourriez apporter à notre démarche, je vous prie de recevoir, Monsieur le président, mes meilleures salutations,

Pour PRO VELO Genève,



Christine Jeanneret – ter Kuile, Coordinatrice

Annexes : pétition, signatures électroniques et copies des signatures papier.

Pour une Voie verte plus sûre et plus agréable.

Pétition aux autorités cantonales et communales de la Ville de Genève, Cologny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, ainsi qu'aux CFF.

Novembre 2019,

Les soussigné-e-s se félicitent de la réalisation de la Voie verte reliant la gare des Eaux-Vives à Annemasse et saluent l'existence d'une telle voie cyclable et piétonne directe et en site propre. Usagers quotidiens ou non de l'infrastructure en question, ils ont cependant pu constater un certain nombre de problèmes avec les aménagements réalisés et demandent que ceux-ci soient améliorés pour renforcer la qualité et la sécurité de la Voie verte.

Les soussigné-e-s demandent ainsi que soient réalisées sans tarder les modifications suivantes de la Voie verte :

1. Une meilleure séparation des flux piétons/cyclistes, notamment grâce à la réalisation d'une bande bitumée supplémentaire réservée aux piétons et à une signalétique appropriée ;
2. L'élargissement de la piste cyclable bitumée pour augmenter le confort et la sécurité de son utilisation ;
3. La priorisation des piétons et cyclistes de la Voie verte aux intersections, notamment en étudiant la possibilité de mettre en place des « feux inversés » ;
4. La possibilité de mettre en place une limitation de vitesse, notamment aux abords des écoles ;
5. L'amélioration des aménagements et de la signalétique pour les piétons et les cyclistes sur les axes qui permettent de rejoindre la Voie verte.

Elles/ils demandent également la réalisation d'autres Voies Vertes ailleurs dans le canton, en consultant PRO VELO lors de l'élaboration des projets et en prenant en compte ses recommandations lors du processus de planification, cela afin d'éviter les aménagements malheureux ou dangereux pour l'ensemble de la mobilité



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

Mairie de la commune de Chêne-Bougeries
Monsieur le Président du Conseil municipal
Thierry ULMANN
Route de Chêne 136
Case postale 160
1224 CHENE-BOUGERIES

MAIRIE DE CHENE-BOUGERIES		
JMK	MGB	FG
RG	Casani	Mallard
Rachid	Tavassiri	APM
15 SEP. 2021		
Archives	BuPe, Jeunes	Chavaz SA
Compta	COR	Cohésion sociale
Culture	Etat civ	Mobilité
P & P	RH	Salle communale
Secrétariat	Technique	TPC

N/réf. : TAP/BFA/iga
801155-2021

Genève, le 14 septembre 2021

**Concerne : modification de la loi sur l'administration des communes (LAC; B 6 05)
membres suppléants dans les conseils municipaux**

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Lors de sa session du 3 septembre dernier, le Grand Conseil genevois a approuvé une modification de la loi sur l'administration des communes (LAC; B 6 05), portant sur la possibilité de disposer de membres suppléants dans les conseils municipaux. Le texte de loi adopté figure en annexe de la présente, il réintroduit un article 7 dans la LAC.

Notre canton devient ainsi le premier de Suisse à offrir cette possibilité aux communes. Je me félicite qu'il le fasse d'une manière qui soit le plus respectueuse possible de leur autonomie.

En effet, le texte initial proposé par des député.e.s, aurait imposé dans toutes les communes un régime identique et fixé de manière uniforme le nombre de membres suppléants par parti, leurs droits et obligations. Convaincu qu'il s'agit là de questions qui doivent être arbitrées en priorité à l'échelon de chaque commune et constatant la grande diversité d'opinions entre les communes à ce propos, j'ai donc pris l'initiative de formuler un amendement général à ce projet de loi. C'est cet amendement général qui a été adopté par le Grand Conseil et qui entrera en vigueur cet automne si aucun référendum n'est saisi contre cette loi.

Cette loi permettra au conseil municipal de chaque commune de décider s'il souhaite adopter cette nouvelle possibilité de représentation. S'il souhaite en faire usage, cette décision devra prendre la forme d'une délibération modifiant le règlement du conseil municipal, elle-même soumise au référendum facultatif. Tout comme au Grand Conseil, les membres suppléants seront nécessairement les "viennent-ensuite" ou, si la liste ne contient pas suffisamment de candidatures, des mandats complémentaires. Ces membres suppléants ne pourront pas participer au bureau du conseil municipal. En revanche, chaque commune pourra déterminer si ces membres peuvent exercer les fonctions de scrutateur.trice ou de rapporteur.trice de majorité. Le règlement du conseil municipal devra aussi déterminer le nombre de membres suppléants auquel chaque groupe a droit.

Conformément à l'article 17 LAC, ces règlements sont soumis à l'approbation du département de la cohésion sociale. C'est pourquoi le service des affaires communales (SAFCO) se tient à la disposition des conseils municipaux qui souhaiteraient lui faire examiner préalablement les modifications réglementaires qu'ils envisagent d'adopter, afin d'assurer qu'elles soient conformes au droit supérieur.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil municipal, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Thierry Apothéloz

Loi 12584

modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05)

(Membres suppléants dans les Conseils municipaux)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, est modifiée
comme suit :

Art. 7 Conseillers municipaux suppléants (nouveau)

¹ Le règlement mentionné à l'article 17 peut admettre des conseillers
municipaux suppléants.

² Il détermine le nombre de suppléants auquel a droit chaque liste ayant
obtenu des sièges aux dernières élections municipales.

³ Il détermine leur droits et devoirs.

⁴ Les conseillers municipaux suppléants sont les candidats ayant obtenu le
plus de suffrages après le dernier élu sur sa liste.

Art. 8 Serment (alinéa 1, nouvelle teneur)

¹ Avant d'entrer en fonctions, les conseillers municipaux et conseillers
municipaux suppléants, en séance du conseil municipal, prêtent serment :

- a) entre les mains du doyen d'âge;
- b) en cours de législature, entre les mains du président du conseil
municipal.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la
Feuille d'avis officielle.

La version publiée dans la FAO fait foi



Commune de ChêneBougeries

Budget 2022



SOMMAIRE

- Récapitulatif par 4 Fonctions et 3 Natures Pages 3 à 15
- Récapitulatif par Fonction Pages 16 à 20
- Récapitulatif par Nature Pages 21 à 23
- Récapitulatif des amortissements Pages 24 à 33
- Récapitulatif des subventions à des collectivités publiques et des tiers Pages 34 à 37
- Récapitulatif des investissements Page 38
- Graphiques de comparaison Pages 39 à 44
- Tableau récapitulatif Page 45
- Récapitulatif des immeubles locatifs Pages 46 à 47

Présentation du Budget 2022

« 4 Fonctions et 3 Natures »

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Observations
0	ADMINISTRATION GENERALE						
	TOTAL CHARGES	5'968'852.23	5'918'222.25	6'831'511.00	7'135'057.00	303'546.00	
	TOTAL REVENUS	598'210.45	461'656.50	497'680.00	471'930.00	-25'750.00	
01	DELIBERATIF ET EXECUTIF						
	TOTAL CHARGES	519'354.48	572'540.75	584'300.00	588'750.00	4'450.00	
0110	Délibératif						
	TOTAL CHARGES	174'651.38	233'656.05	232'700.00	237'400.00	4'700.00	
0110.300	Autorités et commissions	97'312.50	72'625.00	136'000.00	136'000.00	0.00	
0110.305	Cotisations patronales	218.50	679.25	0.00	700.00	700.00	
0110.309	Autres charges de personnel	0.00	4'700.00	5'000.00	5'000.00	0.00	
0110.310	Charges de matériel et de marchandises	39.80	47'262.50	1'500.00	1'500.00	0.00	
0110.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	0.00	0.00	1'000.00	1'000.00	0.00	
0110.313	Prestations de services et honoraires	64'550.40	101'708.90	73'200.00	73'200.00	0.00	
0110.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	0.00	5'355.40	1'000.00	5'000.00	4'000.00	Réfection des urnes
0110.317	Dédommagements	12'530.18	45.00	14'000.00	14'000.00	0.00	
0110.319	Diverses charges d'exploitation	0.00	1'280.00	1'000.00	1'000.00	0.00	
0120	Exécutif						
	TOTAL CHARGES	344'703.10	338'884.70	351'600.00	351'350.00	-250.00	
0120.300	Autorités et commissions	268'547.80	271'277.20	266'730.00	266'730.00	0.00	
0120.305	Cotisations patronales	46'753.15	42'852.15	47'430.00	47'380.00	-50.00	
0120.309	Autres charges de personnel	0.00	4'700.00	5'000.00	5'000.00	0.00	
0120.313	Prestations de services et honoraires	7'911.55	5'682.05	10'400.00	10'200.00	-200.00	
0120.317	Dédommagements	21'490.60	14'373.30	22'040.00	22'040.00	0.00	
02	SERVICES GENERAUX						
	TOTAL CHARGES	5'449'497.75	5'345'681.50	6'247'211.00	6'546'307.00	299'096.00	
	TOTAL REVENUS	598'210.45	461'656.50	497'680.00	471'930.00	-25'750.00	
0220	Services généraux, autres						
	TOTAL CHARGES	3'996'806.11	3'828'225.10	4'554'779.00	4'647'772.00	92'993.00	
	TOTAL REVENUS	446'814.60	357'553.20	346'540.00	353'340.00	6'800.00	
0220.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'855'533.71	1'877'394.35	2'246'510.00	2'241'728.00	-4'782.00	
0220.303	Travailleurs temporaires	339'070.60	309'146.25	320'000.00	320'000.00	0.00	
0220.305	Cotisations patronales	510'985.35	609'024.15	682'370.00	701'449.00	19'079.00	
0220.306	Prestations de l'employeur	1'532.90	0.00	0.00	0.00	0.00	
0220.309	Autres charges de personnel	77'263.92	74'234.69	113'500.00	178'070.00	64'570.00	Formation du personnel
0220.310	Charges de matériel et de marchandises	96'475.36	99'408.13	109'200.00	96'000.00	-13'200.00	
0220.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	58'483.16	81'653.16	68'000.00	92'000.00	24'000.00	
0220.313	Prestations de services et honoraires	582'307.45	473'012.64	647'080.00	619'080.00	-28'000.00	Ajustement des prestations de tiers
0220.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	22'113.21	13'156.95	24'000.00	23'000.00	-1'000.00	
0220.316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	14'193.20	13'266.90	15'000.00	17'000.00	2'000.00	
0220.317	Dédommagements	1'765.45	1'051.80	2'000.00	4'000.00	2'000.00	
0220.318	Dépréciations sur créances	184'277.40	6'813.85	30'000.00	30'000.00	0.00	
0220.319	Diverses charges d'exploitation	10'062.85	7'233.73	15'000.00	30'000.00	15'000.00	
0220.361	Dédommagements à des collectivités publiques	242'741.40	262'828.50	282'119.00	295'445.00	13'326.00	
0220.421	Emoluments administratifs	20.00	-35.00	100.00	100.00	0.00	
0220.424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	24'955.40	9'136.00	9'240.00	9'240.00	0.00	
0220.425	Recette sur ventes	1'872.90	1'278.40	2'000.00	1'000.00	-1'000.00	
0220.426	Remboursements	411'585.05	336'806.85	334'100.00	334'300.00	200.00	
0220.430	Revenus d'exploitation divers	965.15	191.40	1'000.00	600.00	-400.00	
0220.439	Autres revenus	0.00	10'084.00	100.00	100.00	0.00	

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Observations
0220	Services généraux, autres - suite						
0220.440	Revenus des intérêts	0.00	91.55	0.00	0.00	0.00	
0220.443	Produit des biens-fonds	7'416.10	0.00	0.00	8'000.00	8'000.00	
0220.484	Revenus financiers extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs						
	TOTAL CHARGES	1'452'691.64	1'517'456.40	1'692'432.00	1'898'535.00	206'103.00	
	TOTAL REVENUS	151'395.85	104'103.30	151'140.00	118'590.00	-32'550.00	
0290.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	464'101.30	470'238.25	474'370.00	511'870.00	37'500.00	
0290.305	Cotisations patronales	125'530.65	128'388.55	127'940.00	140'630.00	12'690.00	
0290.310	Charges de matériel et de marchandises	72'013.00	119'020.51	93'500.00	90'500.00	-3'000.00	
0290.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	38'725.32	70'118.00	50'500.00	33'500.00	-17'000.00	
0290.312	Alimentation et élimination, biens-fonds	113'876.89	104'748.00	119'900.00	115'900.00	-4'000.00	
0290.313	Prestations de services et honoraires	59'047.80	46'827.87	50'550.00	49'450.00	-1'100.00	
0290.314	Travaux d'entretien	132'735.74	149'954.09	145'150.00	326'000.00	180'850.00	Entretien des bâtiments communaux
0290.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	73'118.75	26'246.47	58'500.00	48'500.00	-10'000.00	
0290.330	Amortissements planifiés	326'248.85	326'391.32	469'308.00	451'904.00	-17'404.00	
0290.366	Amortissements, subventions d'investissements	47'293.34	75'523.34	102'714.00	130'281.00	27'567.00	
0290.426	Remboursements	0.00	2'178.80	0.00	0.00	0.00	
0290.447	Produit des biens-fonds	151'395.85	101'924.50	151'140.00	118'590.00	-32'550.00	Ajustement des revenus des locations de salle
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE						
	TOTAL CHARGES	4'216'698.91	4'200'905.14	4'282'410.00	4'581'163.00	298'753.00	
	TOTAL REVENUS	561'697.29	501'565.81	506'150.00	512'000.00	5'850.00	
11	SECURITE PUBLIQUE						
	TOTAL CHARGES	2'457'899.82	2'427'675.11	2'248'980.00	2'328'840.00	79'860.00	
	TOTAL REVENUS	353'459.39	291'357.18	311'500.00	311'500.00	0.00	
1110	Police						
	TOTAL CHARGES	2'457'899.82	2'427'675.11	2'248'980.00	2'328'840.00	79'860.00	
	TOTAL REVENUS	19'603.95	8'200.00	11'500.00	11'500.00	0.00	
1110.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'723'610.48	1'731'372.60	1'478'670.00	1'531'410.00	52'740.00	
1110.305	Cotisations patronales	462'272.90	491'973.95	423'760.00	420'080.00	-3'680.00	
1110.309	Autres charges de personnel	384.00	0.00	500.00	4'500.00	4'000.00	
1110.310	Charges de matériel et de marchandises	48'462.39	9'646.36	38'600.00	37'100.00	-1'500.00	
1110.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	13'544.10	14'620.20	18'800.00	37'400.00	18'600.00	
1110.313	Prestations de services et honoraires	131'943.90	112'934.05	218'150.00	225'350.00	7'200.00	
1110.314	Travaux d'entretien	53'796.15	56'126.15	54'000.00	54'000.00	0.00	
1110.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1'628.50	1'276.40	11'000.00	12'000.00	1'000.00	
1110.316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	7'257.40	9'725.40	5'500.00	5'500.00	0.00	
1110.361	Dédommagements à des collectivités publiques	15'000.00	0.00	0.00	1'500.00	1'500.00	
1110.421	Emoluments administratifs	1'558.00	500.00	1'000.00	1'000.00	0.00	
1110.426	Remboursements	10'166.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
1110.439	Autres revenus	7'057.75	7'700.00	10'000.00	10'000.00	0.00	
1110.447	Produit des biens-fonds	822.20	0.00	500.00	500.00	0.00	
1120	Sécurité routière						
	TOTAL REVENUS	333'855.44	283'157.18	300'000.00	300'000.00	0.00	
1120.427	Amendes	333'855.44	283'157.18	300'000.00	300'000.00	0.00	
14	QUESTIONS JURIDIQUES						
	TOTAL CHARGES	447'617.20	501'358.93	562'730.00	615'980.00	53'250.00	

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Observations
1400	Questions juridiques - suite						
	TOTAL REVENUS	33'562.00	30'990.00	32'000.00	32'000.00	0.00	
1400	Questions juridiques						
	TOTAL CHARGES	275'099.32	300'444.70	323'730.00	370'980.00	47'250.00	
	TOTAL REVENUS	33'562.00	30'990.00	32'000.00	32'000.00	0.00	
1400.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	161'947.12	179'236.90	182'120.00	216'870.00	34'750.00	
1400.305	Cotisations patronales	47'855.85	51'051.00	51'310.00	60'010.00	8'700.00	
1400.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	0.00	1'794.85	1'000.00	4'800.00	3'800.00	
1400.313	Prestations de services et honoraires	47'741.05	52'303.55	71'000.00	71'000.00	0.00	
1400.316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	2'143.00	2'067.60	2'300.00	2'300.00	0.00	
1400.361	Dédommagements à des collectivités publiques	15'412.30	13'990.80	16'000.00	16'000.00	0.00	
1400.421	Emoluments administratifs	31'570.00	29'155.00	30'000.00	30'000.00	0.00	
1400.426	Remboursements	1'992.00	1'835.00	2'000.00	2'000.00	0.00	
1406	Office régional de l'état civil						
	TOTAL CHARGES	172'517.88	200'914.23	239'000.00	245'000.00	6'000.00	
1406.361	Dédommagements à des collectivités publiques	172'517.88	200'914.23	239'000.00	245'000.00	6'000.00	
15	SERVICE DU FEU						
	TOTAL CHARGES	1'059'484.47	1'015'625.38	1'176'209.00	1'335'609.00	159'400.00	
	TOTAL REVENUS	108'226.55	112'633.88	105'000.00	105'000.00	0.00	
1500	Service du feu						
	TOTAL CHARGES	450'043.47	360'164.38	476'927.00	575'681.00	98'754.00	
	TOTAL REVENUS	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
1500.305	Cotisations patronales	2'112.40	3'716.95	2'400.00	2'500.00	100.00	
1500.309	Autres charges de personnel	0.00	323.55	0.00	10'000.00	10'000.00	
1500.310	Charges de matériel et de marchandises	16'822.67	32'807.80	44'800.00	56'400.00	11'600.00	
1500.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	25'679.64	53'023.66	74'100.00	81'000.00	6'900.00	
1500.312	Alimentation et élimination, biens-fonds	13'310.65	12'699.90	14'800.00	14'800.00	0.00	
1500.313	Prestations de services et honoraires	136'449.35	121'379.04	89'800.00	108'750.00	18'950.00	
1500.314	Travaux d'entretien	42'828.80	21'286.91	25'000.00	35'000.00	10'000.00	
1500.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	97'216.12	44'847.11	145'150.00	178'650.00	33'500.00	
1500.316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	33'380.20	33'380.20	32'000.00	32'080.00	80.00	
1500.317	Dédommagements	15'040.00	14'619.90	19'380.00	19'380.00	0.00	
1500.330	Amortissements planifiés	55'155.24	13'995.96	13'997.00	20'621.00	6'624.00	
1500.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	12'048.40	8'083.40	15'500.00	16'500.00	1'000.00	
1500.425	Recette sur ventes	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
1506	Service du feu, organisation régionale						
	TOTAL CHARGES	609'441.00	655'461.00	699'282.00	759'928.00	60'646.00	
	TOTAL REVENUS	108'226.55	112'133.88	105'000.00	105'000.00	0.00	
1506.361	Dédommagements à des collectivités publiques	609'441.00	655'461.00	699'282.00	759'928.00	60'646.00	Participation aux dépenses et frais SIS
1506.460	Quotes-parts à des revenus	108'226.55	112'133.88	105'000.00	105'000.00	0.00	
16	DEFENSE						
	TOTAL CHARGES	251'697.42	256'245.72	294'491.00	300'734.00	6'243.00	
	TOTAL REVENUS	66'449.35	66'584.75	57'650.00	63'500.00	5'850.00	
1620	Protection civile						
	TOTAL CHARGES	84'632.30	111'902.64	108'080.00	110'920.00	2'840.00	

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Observations
1620	Protection civile - suite						
	TOTAL REVENUS	15'529.85	6'050.00	6'050.00	3'500.00	-2'550.00	
1620.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	40'654.90	43'018.30	43'910.00	44'930.00	1'020.00	
1620.305	Cotisations patronales	10'264.60	23'770.45	17'520.00	17'640.00	120.00	
1620.310	Charges de matériel et de marchandises	677.05	954.35	1'500.00	1'500.00	0.00	
1620.312	Alimentation et élimination, biens-fonds	17'496.15	17'624.15	19'800.00	19'800.00	0.00	
1620.313	Prestations de services et honoraires	4'666.40	3'210.41	4'850.00	4'550.00	-300.00	
1620.314	Travaux d'entretien	9'547.15	17'713.43	15'500.00	15'500.00	0.00	
1620.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1'270.85	1'594.05	1'000.00	1'000.00	0.00	
1620.361	Dédommagements à des collectivités publiques	55.20	2'298.20	4'000.00	4'000.00	0.00	
1620.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	0.00	1'719.30	0.00	2'000.00	2'000.00	
1620.463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	15'529.85	6'050.00	6'050.00	3'500.00	-2'550.00	
1626	Organisations régionales de protection civile						
	TOTAL CHARGES	167'065.12	144'343.08	186'411.00	189'814.00	3'403.00	
	TOTAL REVENUS	50'919.50	60'534.75	51'600.00	60'000.00	8'400.00	
1626.361	Dédommagements à des collectivités publiques	167'065.12	144'343.08	186'411.00	189'814.00	3'403.00	
1626.424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	50'919.50	60'534.75	51'600.00	60'000.00	8'400.00	
2	FORMATION						
	TOTAL CHARGES	3'921'533.94	4'291'978.32	4'772'397.00	5'172'779.00	400'382.00	
	TOTAL REVENUS	266'753.55	468'795.00	672'919.00	751'519.00	78'600.00	
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE						
	TOTAL CHARGES	3'906'533.94	4'276'978.32	4'757'397.00	5'157'779.00	400'382.00	
	TOTAL REVENUS	266'753.55	468'795.00	672'919.00	751'519.00	78'600.00	
2170	Bâtiments scolaires						
	TOTAL CHARGES	1'943'952.20	2'372'748.78	2'454'874.00	2'587'711.00	132'837.00	
	TOTAL REVENUS	66'906.40	53'074.30	66'810.00	46'510.00	-20'300.00	
2170.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	439'211.90	412'125.70	531'000.00	797'010.00	266'010.00	Internalisation des postes de concierge
2170.305	Cotisations patronales	109'704.30	106'542.30	143'200.00	275'880.00	132'680.00	
2170.310	Charges de matériel et de marchandises	28'919.34	32'236.69	42'900.00	36'900.00	-6'000.00	
2170.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	123'506.96	105'933.14	52'500.00	48'500.00	-4'000.00	
2170.312	Alimentation et élimination, biens-fonds	234'334.31	215'532.29	276'300.00	262'300.00	-14'000.00	
2170.313	Prestations de services et honoraires	155'693.35	339'435.02	276'100.00	62'950.00	-213'150.00	Internalisation des postes de concierge
2170.314	Travaux d'entretien	125'397.07	264'262.46	202'700.00	158'000.00	-44'700.00	
2170.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	115'949.60	73'972.04	99'000.00	95'000.00	-4'000.00	
2170.316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	20'363.25	0.00	0.00	0.00	0.00	
2170.330	Amortissements planifiés	590'872.12	822'709.14	831'174.00	851'171.00	19'997.00	
2170.425	Recette sur ventes	58.90	560.30	0.00	0.00	0.00	
2170.426	Remboursements	960.00	960.00	960.00	960.00	0.00	
2170.447	Produit des biens-fonds	65'887.50	51'554.00	65'850.00	45'550.00	-20'300.00	
2180	Accueil de jour						
	TOTAL CHARGES	1'679'215.70	1'723'977.50	1'980'533.00	2'231'628.00	251'095.00	
	TOTAL REVENUS	199'847.15	415'720.70	606'109.00	705'009.00	98'900.00	
2180.310	Charges de matériel et de marchandises	103'299.50	85'593.90	124'000.00	124'000.00	0.00	
2180.313	Prestations de services et honoraires	0.00	263'596.50	494'500.00	637'150.00	142'650.00	Augmentation de la fréquentation aux restaurants scolaires
2180.314	Travaux d'entretien	2'946.20	9'238.10	3'000.00	3'000.00	0.00	
2180.330	Amortissements planifiés	220'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2180.361	Dédommagements à des collectivités publiques	1'212'970.00	1'157'049.00	1'359'033.00	1'467'478.00	108'445.00	Cotisation de fonctionnement GIAP

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Observations
2180	Accueil de jour - suite						
2180.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	140'000.00	208'500.00	0.00	0.00	0.00	
2180.426	Remboursements	108'838.15	324'711.70	515'100.00	614'000.00	98'900.00	Augmentation de la fréquentation aux restaurants scolaires
2180.462	Péréquation financière et compensation des charges	91'009.00	91'009.00	91'009.00	91'009.00	0.00	
2192	Ecole obligatoire, autres						
	TOTAL CHARGES	283'366.04	180'252.04	321'990.00	338'440.00	16'450.00	
2192.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	115'632.80	118'156.95	123'110.00	120'910.00	-2'200.00	
2192.305	Cotisations patronales	27'511.35	28'498.25	27'280.00	29'830.00	2'550.00	
2192.310	Charges de matériel et de marchandises	7'056.89	1'391.85	11'500.00	11'500.00	0.00	
2192.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	419.80	1'194.94	1'100.00	2'200.00	1'100.00	
2192.313	Prestations de services et honoraires	45'944.35	2'405.00	50'000.00	65'000.00	15'000.00	
2192.316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	25'091.10	0.00	28'000.00	28'000.00	0.00	
2192.317	Dédommagements	27'935.00	1'856.00	35'000.00	35'000.00	0.00	
2192.319	Diverses charges d'exploitation	14'904.70	20'370.40	21'000.00	21'000.00	0.00	
2192.361	Dédommagements à des collectivités publiques	8'989.45	6'378.65	9'000.00	9'000.00	0.00	
2192.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	9'880.60	0.00	16'000.00	16'000.00	0.00	
29	FORMATION, AUTRES						
	TOTAL CHARGES	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	0.00	
2990	Formation, non mentionné ailleurs						
	TOTAL CHARGES	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	0.00	
2990.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	0.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES						
	TOTAL CHARGES	5'780'908.79	5'333'780.04	6'232'685.00	6'708'815.00	476'130.00	
	TOTAL REVENUS	184'703.65	201'376.55	131'000.00	134'500.00	3'500.00	
32	CULTURE, AUTRES						
	TOTAL CHARGES	958'021.13	749'297.12	860'020.00	1'136'292.00	276'272.00	
	TOTAL REVENUS	555.15	0.00	1'300.00	800.00	-500.00	
3220	Concerts et théâtre						
	TOTAL CHARGES	21'000.00	26'000.00	21'000.00	21'000.00	0.00	
3220.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	21'000.00	26'000.00	21'000.00	21'000.00	0.00	
3290	Culture						
	TOTAL CHARGES	937'021.13	723'297.12	839'020.00	1'115'292.00	276'272.00	
	TOTAL REVENUS	555.15	0.00	1'300.00	800.00	-500.00	
3290.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	108'981.60	111'146.10	111'150.00	163'093.00	51'943.00	
3290.305	Cotisations patronales	28'615.90	30'823.60	29'170.00	41'499.00	12'329.00	
3290.310	Charges de matériel et de marchandises	73'245.72	66'447.57	85'500.00	87'500.00	2'000.00	
3290.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	497.85	9'655.10	5'000.00	5'000.00	0.00	
3290.313	Prestations de services et honoraires	339'917.81	151'745.18	192'000.00	366'000.00	174'000.00	Fête du 1er août
3290.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	0.00	0.00	2'000.00	2'000.00	0.00	
3290.316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
3290.361	Dédommagements à des collectivités publiques	35'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
3290.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	350'762.25	353'479.57	414'200.00	450'200.00	36'000.00	Subvention Bibliobus
3290.425	Recette sur ventes	555.15	0.00	1'300.00	800.00	-500.00	
34	SPORTS ET LOISIRS						
	TOTAL CHARGES	4'822'887.66	4'584'482.92	5'372'665.00	5'572'523.00	199'858.00	

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Observations
34	SPORTS ET LOISIRS- suite						
	TOTAL REVENUS	184'148.50	201'376.55	129'700.00	133'700.00	4'000.00	
3410	Sports						
	TOTAL CHARGES	2'042'801.62	2'089'095.45	2'514'106.00	2'471'642.00	-42'464.00	
	TOTAL REVENUS	101'539.75	83'848.40	50'000.00	50'000.00	0.00	
3410.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	81'204.10	0.00	92'100.00	0.00	-92'100.00	Repris sous la fonction 2170.0000 bâtiments scolaires
3410.305	Cotisations patronales	21'247.65	0.00	23'850.00	0.00	-23'850.00	
3410.310	Charges de matériel et de marchandises	8'221.55	6'289.85	10'000.00	10'000.00	0.00	
3410.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	67.90	1'697.85	28'000.00	33'000.00	5'000.00	
3410.312	Alimentation et élimination, biens-fonds	90'034.34	106'296.91	145'000.00	143'000.00	-2'000.00	
3410.313	Prestations de services et honoraires	237.50	506.90	200.00	600.00	400.00	
3410.314	Travaux d'entretien	19'574.90	32'583.35	41'500.00	41'500.00	0.00	
3410.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	14'562.45	15'986.40	39'000.00	39'000.00	0.00	
3410.330	Amortissements planifiés	266'587.68	378'478.29	436'456.00	479'202.00	42'746.00	
3410.361	Dédommagements à des collectivités publiques	1'211'620.95	1'217'416.35	1'340'000.00	1'367'340.00	27'340.00	
3410.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	329'442.60	329'839.55	358'000.00	358'000.00	0.00	
3410.461	Dédommagements de collectivités publiques	101'539.75	83'848.40	50'000.00	50'000.00	0.00	
3420	Loisirs						
	TOTAL CHARGES	2'780'086.04	2'495'387.47	2'858'559.00	3'100'881.00	242'322.00	
	TOTAL REVENUS	82'608.75	117'528.15	79'700.00	83'700.00	4'000.00	
3420.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'040'234.19	1'045'130.50	1'059'540.00	1'019'760.00	-39'780.00	
3420.305	Cotisations patronales	259'310.45	301'666.90	322'930.00	288'690.00	-34'240.00	
3420.310	Charges de matériel et de marchandises	154'655.87	72'326.09	164'750.00	161'000.00	-3'750.00	
3420.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	74'109.11	49'616.00	67'000.00	82'500.00	15'500.00	
3420.312	Alimentation et élimination, biens-fonds	83'744.76	75'664.19	94'700.00	91'700.00	-3'000.00	
3420.313	Prestations de services et honoraires	107'583.70	39'901.80	117'750.00	140'000.00	22'250.00	
3420.314	Travaux d'entretien	251'556.53	201'549.92	222'500.00	393'000.00	170'500.00	Entretien du bâtiments des parcs
3420.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	57'663.49	37'140.95	90'150.00	75'000.00	-15'150.00	
3420.316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	98'173.10	92'069.75	94'800.00	99'800.00	5'000.00	
3420.319	Diverses charges d'exploitation	21'958.78	17'177.85	25'000.00	25'000.00	0.00	
3420.330	Amortissements planifiés	250'871.76	205'783.17	226'939.00	282'931.00	55'992.00	
3420.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	380'224.30	357'360.35	372'500.00	441'500.00	69'000.00	Subvention Ludothèque
3420.425	Recette sur ventes	8'895.00	3'865.00	10'000.00	10'000.00	0.00	
3420.426	Remboursements	15'513.75	14'863.15	11'500.00	15'500.00	4'000.00	
3420.439	Autres revenus	0.00	40'000.00	0.00	0.00	0.00	
3420.448	Produits des biens-fonds loués	58'200.00	58'800.00	58'200.00	58'200.00	0.00	
3420.463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
5	SECURITE SOCIALE						
	TOTAL CHARGES	5'807'947.18	7'048'320.46	7'501'414.00	8'008'514.00	507'100.00	
	TOTAL REVENUS	149'330.05	463'624.39	431'857.00	406'153.00	-25'704.00	
52	INVALIDITE						
	TOTAL CHARGES	2'826.90	0.00	30'000.00	62'000.00	32'000.00	
	TOTAL REVENUS	0.00	63'208.39	0.00	0.00	0.00	
5240	Prestations aux invalides						
	TOTAL CHARGES	2'826.90	0.00	30'000.00	62'000.00	32'000.00	
	TOTAL REVENUS	0.00	63'208.39	0.00	0.00	0.00	
5240.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	2'826.90	0.00	30'000.00	62'000.00	32'000.00	Intégration enfants avec handicap

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Observations
5240	Prestations aux invalides- suite						
5240.463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	0.00	63'208.39	0.00	0.00	0.00	
54	FAMILLE ET JEUNESSE						
	TOTAL CHARGES	4'076'678.53	5'173'865.25	5'324'319.00	5'673'556.00	349'237.00	
	TOTAL REVENUS	9'330.05	260'416.00	291'857.00	266'153.00	-25'704.00	
5440	Protection de la jeunesse						
	TOTAL CHARGES	582'187.75	663'083.90	692'150.00	723'640.00	31'490.00	
5440.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	454'679.45	511'857.60	541'870.00	558'020.00	16'150.00	
5440.305	Cotisations patronales	127'508.30	151'226.30	150'280.00	165'620.00	15'340.00	
5440.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
5450	Prestations aux familles						
	TOTAL CHARGES	25'000.00	20'000.00	25'500.00	25'500.00	0.00	
5450.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	25'000.00	20'000.00	25'500.00	25'500.00	0.00	
5451	Crèches et garderies						
	TOTAL CHARGES	3'469'490.78	4'490'781.35	4'606'669.00	4'924'416.00	317'747.00	
	TOTAL REVENUS	9'330.05	260'416.00	291'857.00	266'153.00	-25'704.00	
5451.310	Charges de matériel et de marchandises	468.00	676.00	1'000.00	1'000.00	0.00	
5451.312	Alimentation et élimination, biens-fonds	5'971.85	6'387.85	8'000.00	8'000.00	0.00	
5451.313	Prestations de services et honoraires	5'703.50	5'320.82	5'900.00	5'900.00	0.00	
5451.314	Travaux d'entretien	57'988.55	21'778.30	60'000.00	62'000.00	2'000.00	
5451.316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	17'785.00	17'785.00	23'300.00	23'300.00	0.00	
5451.330	Amortissements planifiés	292'613.16	327'558.01	329'391.00	327'559.00	-1'832.00	
5451.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	3'088'960.72	4'105'995.37	4'179'078.00	4'496'657.00	317'579.00	Subvention des crèches
5451.426	Remboursements	787.55	0.00	0.00	0.00	0.00	
5451.430	Revenus d'exploitation divers	8'542.50	0.00	0.00	0.00	0.00	
5451.463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	0.00	260'416.00	291'857.00	266'153.00	-25'704.00	
55	CHOMAGE						
	TOTAL CHARGES	131'566.85	151'610.08	145'000.00	160'000.00	15'000.00	
5590	Chômage, non mentionné ailleurs						
	TOTAL CHARGES	131'566.85	151'610.08	145'000.00	160'000.00	15'000.00	
5590.361	Dédommagements à des collectivités publiques	131'566.85	151'610.08	145'000.00	160'000.00	15'000.00	Action trois chêne pour l'emploi
57	AIDE SOCIALE						
	TOTAL CHARGES	1'269'774.90	1'374'776.13	1'563'395.00	1'661'958.00	98'563.00	
5790	Assistance, non mentionné ailleurs						
	TOTAL CHARGES	1'269'774.90	1'374'776.13	1'563'395.00	1'661'958.00	98'563.00	
5790.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	194'158.90	200'511.30	202'860.00	258'733.00	55'873.00	
5790.305	Cotisations patronales	57'289.45	65'164.95	64'980.00	79'704.00	14'724.00	
5790.362	Péréquation financière et compensation des charges	178'114.00	178'114.00	178'114.00	178'114.00	0.00	
5790.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	840'212.55	930'985.88	1'117'441.00	1'145'407.00	27'966.00	Subvention d'exploitation FASE
59	DOMAINE SOCIALE, NON MENTIONNE AILLEURS						
	TOTAL CHARGES	327'100.00	348'069.00	438'700.00	451'000.00	12'300.00	
	TOTAL REVENUS	140'000.00	140'000.00	140'000.00	140'000.00	0.00	
5930	Actions d'aide à l'étranger						
	TOTAL CHARGES	327'100.00	348'069.00	438'700.00	451'000.00	12'300.00	
	TOTAL REVENUS	140'000.00	140'000.00	140'000.00	140'000.00	0.00	
5930.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	327'100.00	348'069.00	438'700.00	451'000.00	12'300.00	

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Observations
5930	Actions d'entraide à l'étranger- suite						
5930.447	Produit des biens-fonds	140'000.00	140'000.00	140'000.00	140'000.00	0.00	
6	TRANSPORTS						
	TOTAL CHARGES	3'266'166.02	3'156'152.38	3'766'285.00	4'054'737.00	288'452.00	
	TOTAL REVENUS	325'576.75	228'906.63	323'000.00	303'800.00	-19'200.00	
61	CIRCULATION ROUTIERE						
	TOTAL CHARGES	2'826'849.38	2'756'371.69	3'232'725.00	3'398'067.00	165'342.00	
	TOTAL REVENUS	153'321.75	115'538.80	134'000.00	124'800.00	-9'200.00	
6150	Routes communales						
	TOTAL CHARGES	2'613'681.58	2'548'663.34	2'990'457.00	3'171'999.00	181'542.00	
	TOTAL REVENUS	153'321.75	115'538.80	134'000.00	124'800.00	-9'200.00	
6150.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	938'927.82	936'382.15	991'830.00	1'041'700.00	49'870.00	
6150.305	Cotisations patronales	272'635.65	301'735.80	312'900.00	362'210.00	49'310.00	
6150.310	Charges de matériel et de marchandises	109'781.41	74'038.24	128'800.00	111'500.00	-17'300.00	
6150.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	70'240.85	62'920.30	70'400.00	75'500.00	5'100.00	
6150.313	Prestations de services et honoraires	89'397.15	58'492.78	94'500.00	93'400.00	-1'100.00	
6150.314	Travaux d'entretien	527'748.15	500'131.45	593'500.00	492'000.00	-101'500.00	Contrat d'entretien de la Voie-Verte
6150.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	90'377.55	98'030.73	117'300.00	113'500.00	-3'800.00	
6150.316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	14'685.79	8'990.50	25'000.00	25'000.00	0.00	
6150.319	Diverses charges d'exploitation	500.00	7'206.01	1'500.00	1'500.00	0.00	
6150.330	Amortissements planifiés	461'593.11	462'941.28	616'927.00	817'889.00	200'962.00	
6150.361	Dédommagements à des collectivités publiques	37'794.10	37'794.10	37'800.00	37'800.00	0.00	
6150.424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	35'801.10	35'893.60	43'000.00	37'000.00	-6'000.00	
6150.447	Produit des biens-fonds	117'520.65	79'645.20	91'000.00	87'800.00	-3'200.00	
6190	Routes, non mentionné ailleurs						
	TOTAL CHARGES	213'167.80	207'708.35	242'268.00	226'068.00	-16'200.00	
6190.312	Alimentation et élimination, biens-fonds	81'933.10	75'751.30	88'500.00	88'500.00	0.00	
6190.313	Prestations de services et honoraires	3'231.80	2'374.30	5'800.00	6'600.00	800.00	
6190.314	Travaux d'entretien	34.90	1'614.75	20'000.00	3'000.00	-17'000.00	
6190.316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	127'968.00	127'968.00	127'968.00	127'968.00	0.00	
62	TRANSPORTS PUBLICS						
	TOTAL CHARGES	400'874.15	346'861.15	483'560.00	606'670.00	123'110.00	
	TOTAL REVENUS	160'255.00	116'120.00	177'000.00	179'000.00	2'000.00	
6220	Trafic régional						
	TOTAL CHARGES	400'874.15	346'861.15	394'250.00	511'000.00	116'750.00	
	TOTAL REVENUS	160'255.00	116'120.00	170'000.00	170'000.00	0.00	
6220.310	Charges de matériel et de marchandises	168'470.00	157'680.00	185'000.00	185'000.00	0.00	
6220.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	4'274.00	4'547.00	4'600.00	5'000.00	400.00	
6220.313	Prestations de services et honoraires	81'251.85	2'241.55	0.00	0.00	0.00	
6220.314	Travaux d'entretien	8'781.30	47'627.60	65'000.00	65'000.00	0.00	
6220.330	Amortissements planifiés	111'500.00	107'850.00	111'500.00	107'850.00	-3'650.00	
6220.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	26'597.00	26'915.00	28'150.00	148'150.00	120'000.00	Subvention abonnement TPG
6220.425	Recette sur ventes	160'255.00	116'120.00	170'000.00	170'000.00	0.00	
6290	Communication TBM						
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	89'310.00	95'670.00	6'360.00	

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Observations
6290	Communication TBM - suite						
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	7'000.00	9'000.00	2'000.00	
6290.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00	0.00	47'790.00	47'440.00	-350.00	
6290.305	Cotisations patronales	0.00	0.00	16'520.00	12'730.00	-3'790.00	
6290.310	Charges de matériel et de marchandises	0.00	0.00	5'000.00	3'000.00	-2'000.00	
6290.313	Prestations de services et honoraires	0.00	0.00	5'000.00	2'500.00	-2'500.00	
6290.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	0.00	0.00	15'000.00	30'000.00	15'000.00	
6290.424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	0.00	0.00	7'000.00	9'000.00	2'000.00	
63	TRANSPORTS, AUTRES						
	TOTAL CHARGES	38'442.49	52'919.54	50'000.00	50'000.00	0.00	
	TOTAL REVENUS	0.00	9'247.83	0.00	0.00	0.00	
6330	Autres systèmes de transport						
	TOTAL CHARGES	26'031.85	40'053.18	0.00	0.00	0.00	
	TOTAL REVENUS	0.00	9'247.83	0.00	0.00	0.00	
6330.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	26'031.85	40'053.18	0.00	0.00	0.00	
6330.424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	0.00	9'247.83	0.00	0.00	0.00	
6340	Planification générale des transports						
	TOTAL CHARGES	12'410.64	12'866.36	50'000.00	50'000.00	0.00	
6340.313	Prestations de services et honoraires	12'410.64	12'866.36	50'000.00	50'000.00	0.00	
64	TELECOMMUNICATIONS						
	TOTAL CHARGES	12'000.00	-12'000.00	12'000.00	0.00	-12'000.00	
6400	Télécommunications						
	TOTAL REVENUS	12'000.00	-12'000.00	12'000.00	0.00	-12'000.00	
6400.447	Produit des biens-fonds	12'000.00	-12'000.00	12'000.00	0.00	-12'000.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						
	TOTAL CHARGES	3'056'854.35	3'079'380.99	3'845'216.00	3'800'764.00	-44'452.00	
	TOTAL REVENUS	474'641.95	379'214.32	681'000.00	351'727.00	-329'273.00	
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU						
	TOTAL CHARGES	47'038.97	53'617.66	72'840.00	92'840.00	20'000.00	
7100	Approvisionnement en eau						
	TOTAL CHARGES	46'151.77	53'172.32	71'890.00	91'890.00	20'000.00	
7100.310	Charges de matériel et de marchandises	0.00	0.00	1'000.00	1'000.00	0.00	
7100.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	550.35	0.00	1'000.00	1'000.00	0.00	
7100.312	Alimentation et élimination, biens-fonds	13'483.62	18'140.70	18'500.00	18'500.00	0.00	
7100.314	Travaux d'entretien	22'676.00	23'465.59	30'000.00	50'000.00	20'000.00	
7100.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	3'051.80	5'176.03	15'000.00	15'000.00	0.00	
7100.330	Amortissements planifiés	6'390.00	6'390.00	6'390.00	6'390.00	0.00	
7101	Station de pompage						
	TOTAL CHARGES	887.20	445.34	950.00	950.00	0.00	
7101.313	Prestations de services et honoraires	887.20	445.34	950.00	950.00	0.00	
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES						
	TOTAL CHARGES	489'459.78	486'019.96	571'756.00	582'839.00	11'083.00	
	TOTAL REVENUS	371'514.10	225'727.55	575'000.00	225'727.00	-349'273.00	

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Observations
7200	Traitement des eaux usées						
	TOTAL CHARGES	29'210.05	31'345.28	35'000.00	40'000.00	5'000.00	
7200.313	Prestations de services et honoraires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
7200.314	Travaux d'entretien	29'210.05	31'345.28	35'000.00	40'000.00	5'000.00	
7201	Traitement des eaux usées						
	TOTAL CHARGES	460'249.73	454'674.68	536'756.00	542'839.00	6'083.00	
	TOTAL REVENUS	371'514.10	225'727.55	575'000.00	225'727.00	-349'273.00	
7201.310	Charges de matériel et de marchandises	3'128.25	1'619.60	5'500.00	0.00	-5'500.00	
7201.313	Prestations de services et honoraires	1'211.55	789.05	950.00	0.00	-950.00	
7201.314	Travaux d'entretien	50'241.15	28'141.72	90'000.00	90'000.00	0.00	
7201.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	3'737.88	347.00	2'000.00	0.00	-2'000.00	
7201.330	Amortissements planifiés	401'930.90	423'777.31	438'306.00	452'839.00	14'533.00	
7201.461	Dédommagements de collectivités publiques	371'514.10	225'727.55	575'000.00	225'727.00	-349'273.00	Ajustement du loyer FIA sur le réel et non sur des prévisions
73	GESTION DES DECHETS						
	TOTAL CHARGES	2'187'368.65	2'243'676.75	2'422'989.00	2'318'304.00	-104'685.00	
	TOTAL REVENUS	50'369.85	41'321.77	34'500.00	54'500.00	20'000.00	
7300	Gestion des déchets						
	TOTAL CHARGES	3'474.75	3'562.70	3'608.00	3'000.00	-608.00	
7300.361	Dédommagements à des collectivités publiques	3'474.75	3'562.70	3'608.00	3'000.00	-608.00	
7301	Gestion des déchets						
	TOTAL CHARGES	2'183'893.90	2'240'114.05	2'419'381.00	2'315'304.00	-104'077.00	
	TOTAL REVENUS	50'369.85	41'321.77	34'500.00	54'500.00	20'000.00	
7301.310	Charges de matériel et de marchandises	18'536.10	20'506.75	27'000.00	29'500.00	2'500.00	
7301.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	9'007.25	5'128.15	22'000.00	22'000.00	0.00	
7301.312	Alimentation et élimination, biens-fonds	1'989'653.75	0.00	0.00	0.00	0.00	
7301.313	Prestations de services et honoraires	0.00	2'057'339.90	2'231'500.00	2'147'300.00	-84'200.00	Ajustement selon réel au 30.06.2021
7301.314	Travaux d'entretien	0.00	403.88	10'000.00	20'000.00	10'000.00	
7301.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	88'590.47	88'315.04	90'000.00	50'500.00	-39'500.00	
7301.330	Amortissements planifiés	78'106.33	68'420.33	38'881.00	46'004.00	7'123.00	
7301.425	Recette sur ventes	50'369.85	41'321.77	34'500.00	54'500.00	20'000.00	
75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYASAGE						
	TOTAL CHARGES	13'796.55	4'604.63	90'000.00	90'000.00	0.00	
7500	Protection des espèces et du paysage						
	TOTAL CHARGES	13'796.55	4'604.63	90'000.00	90'000.00	0.00	
7500.313	Prestations de services et honoraires	13'796.55	4'604.63	90'000.00	90'000.00	0.00	
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT						
	TOTAL CHARGES	10'013.07	3'971.10	50'000.00	50'000.00	0.00	
7690	Lutte contre la pollution de l'environnement						
	TOTAL CHARGES	10'013.07	3'971.10	50'000.00	50'000.00	0.00	
7690.313	Prestations de services et honoraires	10'013.07	3'971.10	30'000.00	30'000.00	0.00	
7690.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	0.00	0.00	20'000.00	20'000.00	0.00	
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES						
	TOTAL CHARGES	172'798.71	155'998.05	202'300.00	205'300.00	3'000.00	
	TOTAL REVENUS	52'758.00	112'165.00	71'500.00	71'500.00	0.00	

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Observations
7710	Cimetières, crématoires						
	TOTAL CHARGES	172'798.71	155'998.05	202'300.00	205'300.00	3'000.00	
	TOTAL REVENUS	52'758.00	112'165.00	71'500.00	71'500.00	0.00	
7710.304	Allocations	2'250.00	0.00	5'000.00	1'500.00	-3'500.00	
7710.310	Charges de matériel et de marchandises	11'229.32	13'067.65	21'500.00	21'500.00	0.00	
7710.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	2'816.65	0.00	3'900.00	3'900.00	0.00	
7710.312	Alimentation et élimination, biens-fonds	16'093.80	13'165.90	16'500.00	17'500.00	1'000.00	
7710.313	Prestations de services et honoraires	863.80	554.40	900.00	900.00	0.00	
7710.314	Travaux d'entretien	133'450.74	126'297.30	148'000.00	153'000.00	5'000.00	
7710.315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	6'094.40	2'912.80	6'500.00	7'000.00	500.00	
7710.421	Emoluments administratifs	1'395.00	1'050.00	1'500.00	1'500.00	0.00	
7710.424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	51'363.00	111'115.00	70'000.00	70'000.00	0.00	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						
	TOTAL CHARGES	136'378.62	131'492.84	435'331.00	461'481.00	26'150.00	
7900	Aménagement du territoire						
	TOTAL CHARGES	136'378.62	131'492.84	435'331.00	461'481.00	26'150.00	
7900.313	Prestations de services et honoraires	82'047.91	47'162.13	330'000.00	330'000.00	0.00	
7900.332	Amortissements des immobilisations incorporelles	54'330.71	84'330.71	105'331.00	131'481.00	26'150.00	
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
	TOTAL CHARGES	168'995.80	199'927.77	171'200.00	176'200.00	5'000.00	
	TOTAL REVENUS	983'021.32	546'503.70	550'000.00	626'875.00	76'875.00	
87	COMBUSTIBLE ET ENERGIE						
	TOTAL CHARGES	168'995.80	199'927.77	171'200.00	176'200.00	5'000.00	
	TOTAL REVENUS	983'021.32	546'503.70	550'000.00	626'875.00	76'875.00	
8710	Electricité						
	TOTAL REVENUS	983'021.32	546'503.70	550'000.00	626'875.00	76'875.00	
8710.446	Revenus financiers d'entreprises publiques	0.00	0.00	0.00	76'875.00	76'875.00	Part du résultat des SIG
8710.447	Produit des biens-fonds	983'021.32	546'503.70	550'000.00	550'000.00	0.00	
8791	Entreprises de chauffage à distance, combustibles						
	TOTAL CHARGES	168'995.80	199'927.77	171'200.00	176'200.00	5'000.00	
8791.311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	0.00	0.00	1'000.00	1'000.00	0.00	
8791.312	Alimentation et élimination, biens-fonds	3'933.90	3'945.90	5'000.00	5'000.00	0.00	
8791.313	Prestations de services et honoraires	1'241.40	1'379.97	1'500.00	1'500.00	0.00	
8791.314	Travaux d'entretien	11'120.50	41'901.90	11'000.00	16'000.00	5'000.00	
8791.330	Amortissements planifiés	152'700.00	152'700.00	152'700.00	152'700.00	0.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS						
	TOTAL CHARGES	7'580'599.87	7'212'335.00	6'101'812.00	6'785'710.00	683'898.00	
	TOTAL REVENUS	42'104'632.85	45'448'159.76	39'779'126.00	42'887'691.00	3'108'565.00	
91	IMPOTS						
	TOTAL CHARGES	1'992'566.00	2'038'261.07	1'277'500.00	1'344'500.00	67'000.00	
	TOTAL REVENUS	38'333'794.05	41'796'459.74	36'077'512.00	39'126'499.00	3'048'987.00	
9100	Impôts communaux généraux						
	TOTAL CHARGES	1'955'962.25	2'036'071.57	1'276'000.00	1'343'000.00	67'000.00	
	TOTAL REVENUS	38'317'884.05	41'782'929.74	36'062'512.00	39'111'499.00	3'048'987.00	
9100.318	Dépréciations sur créances	830'767.36	820'843.99	200'000.00	200'000.00	0.00	
9100.361	Dédommagements à des collectivités publiques	1'125'194.89	1'215'227.58	1'076'000.00	1'143'000.00	67'000.00	

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Observations
9100	Impôts communaux généraux - suite						
9100.400	Impôts directs, personnes physiques	37'885'002.10	39'982'106.02	35'187'334.00	38'077'076.00	2'889'742.00	Moyenne du centime des 3 dernières années (inclus 2021)
9100.401	Impôts directs, personnes morales	1'929'251.70	1'531'280.15	664'972.00	791'010.00	126'038.00	
9100.424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	4'697.30	5'272.20	4'500.00	4'500.00	0.00	
9100.429	Autres taxes	40'998.72	44'668.98	50'000.00	50'000.00	0.00	
9100.460	Quotes-parts à des revenus	0.00	219'602.39	155'706.00	188'913.00	33'207.00	
9100.483	Revenus divers extraordinaires	-1'542'065.77	0.00	0.00	0.00	0.00	
9101	Impôts spéciaux						
	TOTAL CHARGES	36'603.75	2'189.50	1'500.00	1'500.00	0.00	
	TOTAL REVENUS	15'910.00	13'530.00	15'000.00	15'000.00	0.00	
9101.310	Charges de matériel et de marchandises	1'094.75	2'189.50	1'500.00	1'500.00	0.00	
9101.318	Dépréciations sur créances	35'509.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
9101.401	Impôts directs, personnes morales	15'910.00	13'530.00	15'000.00	15'000.00	0.00	
92	CONVENTIONS FISCALES						
	TOTAL CHARGES	975'250.56	962'966.28	975'011.00	1'034'086.00	59'075.00	
9200	Conventions fiscales						
	TOTAL CHARGES	975'250.56	962'966.28	975'011.00	1'034'086.00	59'075.00	
9200.360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	975'250.56	962'966.28	975'011.00	1'034'086.00	59'075.00	
93	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES						
	TOTAL CHARGES	2'387'115.99	1'750'948.00	1'883'821.00	2'166'728.00	282'907.00	
9300	Péréquation financière et compensation des charges						
	TOTAL CHARGES	2'387'115.99	1'750'948.00	1'883'821.00	2'166'728.00	282'907.00	
9300.362	Péréquation financière et compensation des charges	2'387'115.99	1'750'948.00	1'883'821.00	2'166'728.00	282'907.00	Selon communication du département
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE						
	TOTAL CHARGES	2'113'764.27	2'349'188.90	1'862'300.00	2'137'296.00	274'996.00	
	TOTAL REVENUS	3'755'888.45	3'646'029.40	3'688'364.00	3'750'692.00	62'328.00	
9610	Intérêts						
	TOTAL REVENUS	118'987.00	127'357.90	98'437.00	118'437.00	20'000.00	
9610.440	Revenus des intérêts	283.00	407.90	0.00	0.00	0.00	
9610.446	Revenus financiers d'entreprises publiques	118'704.00	126'950.00	98'437.00	118'437.00	20'000.00	
9620	Frais d'émission						
	TOTAL CHARGES	5'608.64	5'853.60	6'500.00	6'500.00	0.00	
9620.313	Prestations de services et honoraires	5'608.64	5'853.60	6'500.00	6'500.00	0.00	
9630	Biens-fonds du patrimoine financier						
	TOTAL CHARGES	2'108'155.63	1'980'702.30	1'855'800.00	2'130'796.00	274'996.00	
	TOTAL REVENUS	3'611'398.95	3'518'671.50	3'589'927.00	3'632'255.00	42'328.00	
9630.313	Prestations de services et honoraires	1'363.50	1'350.00	1'400.00	1'400.00	0.00	
9630.340	Charges d'intérêt	277'468.18	292'211.07	220'000.00	190'000.00	-30'000.00	
9630.342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	240'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
9630.343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	1'589'323.95	1'687'141.23	1'434'400.00	1'739'396.00	304'996.00	
9630.363	Subventions à des collectivités et à des tiers	0.00	0.00	200'000.00	200'000.00	0.00	
9630.443	Produit des biens-fonds	3'611'398.95	3'518'671.50	3'589'927.00	3'632'255.00	42'328.00	

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Observations
9690	Patrimoine financier						
	TOTAL CHARGES	0.00	362'633.00	0.00	0.00	0.00	
	TOTAL REVENUS	25'502.50	0.00	0.00	0.00	0.00	
9690.344	Dépréciations, immobilisations PF	0.00	362'633.00	0.00	0.00	0.00	
9690.444	Réévaluations, immobilisations PF	25'502.50	0.00	0.00	0.00	0.00	
97	REDISTRIBUTIONS						
	TOTAL REVENUS	10'590.65	4'420.95	10'000.00	10'000.00	0.00	
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2						
	TOTAL REVENUS	10'590.65	4'420.95	10'000.00	10'000.00	0.00	
9710.469	Autres revenus de transfert	10'590.65	4'420.95	10'000.00	10'000.00	0.00	
99	POSTES NON REPARTIS						
	TOTAL CHARGES	111'903.05	110'970.75	103'180.00	103'100.00	-80.00	
	TOTAL REVENUS	4'359.70	1'249.67	3'250.00	500.00	-2'750.00	
9900	Postes non répartis						
	TOTAL CHARGES	111'903.05	110'970.75	103'180.00	103'100.00	-80.00	
	TOTAL REVENUS	4'359.70	1'249.67	3'250.00	500.00	-2'750.00	
9900.305	Cotisations patronales	50'623.80	24'417.20	26'000.00	26'000.00	0.00	
9900.313	Prestations de services et honoraires	59'382.65	86'553.55	75'180.00	75'100.00	-80.00	
9900.314	Travaux d'entretien	1'896.60	0.00	2'000.00	2'000.00	0.00	
9900.439	Autres revenus	3'300.00	562.50	2'250.00	0.00	-2'250.00	
9900.440	Revenus des intérêts	1'059.70	687.17	1'000.00	500.00	-500.00	
TOTAL GENERAL							
	TOTAL CHARGES	39'768'557.09	40'441'002.35	43'504'930.00	46'423'739.00	2'918'809.00	
	TOTAL REVENUS	45'648'567.86	48'699'802.66	43'572'732.00	46'446'195.00	2'873'463.00	
	RESULTAT	-5'880'010.77	-8'258'800.31	-67'802.00	-22'456.00	45'346.00	

Présentation du Budget 2022 « Par fonction »

Fonction	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en Francs B2022-B2021	Ecart en % B2022-C2020
011	Délibératif						
	TOTAL CHARGES	174'651.38	233'656.05	232'700.00	237'400.00	4'700.00	1.60%
012	Exécutif						
	TOTAL CHARGES	344'703.10	338'884.70	351'600.00	351'350.00	-250.00	3.68%
022	Services généraux, autres						
	TOTAL CHARGES	3'996'806.11	3'828'225.10	4'554'779.00	4'647'772.00	92'993.00	21.41%
	TOTAL REVENUS	446'814.60	357'493.20	346'540.00	353'340.00	6'800.00	-1.16%
029	Immeubles administratifs						
	TOTAL CHARGES	1'452'691.64	1'517'456.40	1'692'432.00	1'898'535.00	206'103.00	25.11%
	TOTAL REVENUS	151'395.85	104'103.30	151'140.00	118'590.00	-32'550.00	13.92%
111	Police						
	TOTAL CHARGES	2'457'899.82	2'427'675.11	2'248'980.00	2'328'840.00	79'860.00	-4.07%
	TOTAL REVENUS	19'603.95	8'200.00	11'500.00	11'500.00	0.00	40.24%
112	Sécurité routière						
	TOTAL REVENUS	333'855.44	283'157.18	300'000.00	300'000.00	0.00	5.95%
140	Questions juridiques						
	TOTAL CHARGES	447'617.20	501'358.93	562'730.00	615'980.00	53'250.00	22.86%
	TOTAL REVENUS	33'562.00	30'990.00	32'000.00	32'000.00	0.00	3.26%
150	Service du feu						
	TOTAL CHARGES	1'059'484.47	1'015'625.38	1'176'209.00	1'335'609.00	159'400.00	31.51%
	TOTAL REVENUS	108'226.55	112'633.88	105'000.00	105'000.00	0.00	-6.78%
162	Défense civile						
	TOTAL CHARGES	251'697.42	256'245.72	294'491.00	300'734.00	6'243.00	17.36%
	TOTAL REVENUS	66'449.35	66'584.75	57'650.00	63'500.00	5'850.00	-4.63%
217	Bâtiments scolaires						
	TOTAL CHARGES	1'943'952.20	2'372'748.78	2'454'874.00	2'587'711.00	132'837.00	9.06%
	TOTAL REVENUS	66'906.40	53'074.30	66'810.00	46'510.00	-20'300.00	-12.37%

Fonction	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en Francs B2022-B2021	Ecart en % B2022-C2020
218	Accueil de jour						
	TOTAL CHARGES	1'679'215.70	1'723'977.50	1'980'533.00	2'231'628.00	251'095.00	29.45%
	TOTAL REVENUS	199'847.15	415'720.70	606'109.00	705'009.00	98'900.00	69.59%
219	Scolarité obligatoire						
	TOTAL CHARGES	283'366.04	180'252.04	321'990.00	338'440.00	16'450.00	87.76%
299	Formation						
	TOTAL CHARGES	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	0.00	0.00%
322	Concerts et théâtre						
	TOTAL CHARGES	21'000.00	26'000.00	21'000.00	21'000.00	0.00	-19.23%
329	Culture						
	TOTAL CHARGES	937'021.13	723'297.12	839'020.00	1'115'292.00	276'272.00	54.20%
	TOTAL REVENUS	555.15	0.00	1'300.00	800.00	-500.00	0.00%
341	Sports						
	TOTAL CHARGES	2'042'801.62	2'089'095.45	2'514'106.00	2'471'642.00	-42'464.00	18.31%
	TOTAL REVENUS	101'539.75	83'848.40	50'000.00	50'000.00	0.00	0.00%
342	Loisirs						
	TOTAL CHARGES	2'780'086.04	2'495'387.47	2'858'559.00	3'100'881.00	242'322.00	24.26%
	TOTAL REVENUS	82'608.75	117'528.15	79'700.00	83'700.00	4'000.00	-28.78%
524	Prestations aux invalides						
	TOTAL CHARGES	2'826.90	0.00	30'000.00	62'000.00	32'000.00	0.00%
	TOTAL REVENUS	0.00	63'208.39	0.00	0.00	0.00	-100.00%
544	Protection de la jeunesse						
	TOTAL CHARGES	582'187.75	663'083.90	692'150.00	723'640.00	31'490.00	9.13%
545	Prestations aux familles						
	TOTAL CHARGES	3'494'490.78	4'510'781.35	4'632'169.00	4'949'916.00	317'747.00	9.74%
	TOTAL REVENUS	9'330.05	260'416.00	291'857.00	266'153.00	-25'704.00	2.20%

Fonction	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en Francs B2022-B2021	Ecart en % B2022-C2020
559	Chômage						
	TOTAL CHARGES	131'566.85	151'610.08	145'000.00	160'000.00	15'000.00	5.53%
579	Assistance						
	TOTAL CHARGES	1'269'774.90	1'374'776.13	1'563'395.00	1'661'958.00	98'563.00	20.89%
593	Actions d'aide à l'étranger						
	TOTAL CHARGES	327'100.00	348'069.00	438'700.00	451'000.00	12'300.00	29.57%
	TOTAL REVENUS	140'000.00	140'000.00	140'000.00	140'000.00	0.00	0.00%
615	Routes communales						
	TOTAL CHARGES	2'613'681.58	2'548'663.34	2'990'457.00	3'171'999.00	181'542.00	24.46%
	TOTAL REVENUS	153'321.75	115'538.80	134'000.00	124'800.00	-9'200.00	8.02%
619	Routes, non mentionné ailleurs						
	TOTAL CHARGES	213'167.80	207'708.35	242'268.00	226'068.00	-16'200.00	8.84%
622	Trafic régional						
	TOTAL CHARGES	400'874.15	346'861.15	394'250.00	511'000.00	116'750.00	47.32%
	TOTAL REVENUS	160'255.00	116'120.00	170'000.00	170'000.00	0.00	46.40%
629	Transports publics						
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	89'310.00	95'670.00	6'360.00	0.00%
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	7'000.00	9'000.00	2'000.00	0.00%
633	Autres systèmes de transport						
	TOTAL CHARGES	26'031.85	40'053.18	0.00	0.00	0.00	-100.00%
	TOTAL REVENUS	0.00	9'247.83	0.00	0.00	0.00	-100.00%
634	Planification générale des transports						
	TOTAL CHARGES	12'410.64	12'866.36	50'000.00	50'000.00	0.00	288.61%
640	Télécommunications						
	TOTAL REVENUS	12'000.00	-12'000.00	12'000.00	0.00	-12'000.00	-100.00%
710	Approvisionnement en eau						
	TOTAL CHARGES	47'038.97	53'617.66	72'840.00	92'840.00	20'000.00	73.15%

Fonction	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en Francs B2022-B2021	Ecart en % B2022-C2020
720	Traitement des eaux usées						
	TOTAL CHARGES	489'459.78	486'019.96	571'756.00	582'839.00	11'083.00	19.92%
	TOTAL REVENUS	371'514.10	225'727.55	575'000.00	225'727.00	-349'273.00	0.00%
730	Gestion des déchets						
	TOTAL CHARGES	2'187'368.65	2'243'676.75	2'422'989.00	2'318'304.00	-104'685.00	3.33%
	TOTAL REVENUS	50'369.85	41'321.77	34'500.00	54'500.00	20'000.00	31.89%
750	Protection des espèces et du paysage						
	TOTAL CHARGES	13'796.55	4'604.63	90'000.00	90'000.00	0.00	1854.55%
769	Lutte contre la pollution de l'environnement						
	TOTAL CHARGES	10'013.07	3'971.10	50'000.00	50'000.00	0.00	1159.10%
771	Cimetières, crématoires						
	TOTAL CHARGES	172'798.71	155'998.05	202'300.00	205'300.00	3'000.00	31.60%
	TOTAL REVENUS	52'758.00	112'165.00	71'500.00	71'500.00	0.00	-36.25%
790	Aménagement du territoire						
	TOTAL CHARGES	136'378.62	131'492.84	435'331.00	461'481.00	26'150.00	250.96%
871	Electricité						
	TOTAL REVENUS	983'021.32	546'503.70	550'000.00	626'875.00	76'875.00	14.71%
879	Combustibles						
	TOTAL CHARGES	168'995.80	199'927.77	171'200.00	176'200.00	5'000.00	-11.87%
910	Impôts						
	TOTAL CHARGES	1'992'566.00	2'038'261.07	1'277'500.00	1'344'500.00	67'000.00	-34.04%
	TOTAL REVENUS	38'333'794.05	41'796'459.74	36'077'512.00	39'126'499.00	3'048'987.00	-6.39%
920	Conventions fiscales						
	TOTAL CHARGES	975'250.56	962'966.28	975'011.00	1'034'086.00	59'075.00	7.39%
930	Péréquation financière et compensation des charges						
	TOTAL CHARGES	2'387'115.99	1'750'948.00	1'883'821.00	2'166'728.00	282'907.00	23.75%

Fonction	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en Francs B2022-B2021	Ecart en % B2022-C2020
961	Intérêts						
	TOTAL REVENUS	118'987.00	127'357.90	98'437.00	118'437.00	20'000.00	-7.00%
962	Frais d'émission						
	TOTAL CHARGES	5'608.64	5'853.60	6'500.00	6'500.00	0.00	11.04%
963	Biens-fonds du patrimoine financier						
	TOTAL CHARGES	2'108'155.63	1'980'702.30	1'855'800.00	2'130'796.00	274'996.00	7.58%
	TOTAL REVENUS	3'611'398.95	3'518'671.50	3'589'927.00	3'632'255.00	42'328.00	3.23%
969	Patrimoine financier						
	TOTAL CHARGES	0.00	362'633.00	0.00	0.00	0.00	-100.00%
	TOTAL REVENUS	25'502.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2						
	TOTAL REVENUS	10'590.65	4'420.95	10'000.00	10'000.00	0.00	126.20%
990	Postes non répartis						
	TOTAL CHARGES	111'903.05	110'970.75	103'180.00	103'100.00	-80.00	-7.09%
	TOTAL REVENUS	4'359.70	1'249.67	3'250.00	500.00	-2'750.00	0.00%
TOTAL GENERAL							
	TOTAL CHARGES	39'768'557.09	40'441'002.35	43'504'930.00	46'423'739.00	2'918'809.00	14.79%
	TOTAL REVENUS	45'648'567.86	48'699'742.66	43'572'732.00	46'446'195.00	2'873'463.00	-4.63%
	RESULTAT	-5'880'010.77	-8'258'740.31	-67'802.00	-22'456.00	45'346.00	-99.73%

Présentation du Budget 2022 « Par nature »

Nature	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Ecart en % B2022-C2020
3	CHARGES	39'768'557.09	40'441'002.35	43'504'930.00	46'423'739.00	2'918'809.00	14.79%
30	Charges de personnel	10'565'680.24	10'735'109.14	11'448'400.00	12'152'826.00	704'426.00	13.21%
300	Autorités et commissions	365'860.30	343'902.20	402'730.00	402'730.00	0.00	17.11%
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	7'618'878.27	7'636'570.70	8'126'830.00	8'553'474.00	426'644.00	12.01%
303	Travailleurs temporaires	339'070.60	309'146.25	320'000.00	320'000.00	0.00	3.51%
304	Allocations	2'250.00	0.00	5'000.00	1'500.00	-3'500.00	0.00%
305	Cotisations patronales	2'160'440.25	2'361'531.75	2'469'840.00	2'672'552.00	202'712.00	13.17%
306	Prestations de l'employeur	1'532.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
309	Autres charges de personnel	77'647.92	83'958.24	124'000.00	202'570.00	78'570.00	141.27%
31	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	9'655'479.91	9'174'155.90	10'821'848.00	11'120'548.00	298'700.00	21.22%
310	Charges de matériel et de marchandises	922'596.97	843'163.34	1'104'050.00	1'067'900.00	-36'150.00	26.65%
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	421'923.09	461'902.35	469'900.00	529'300.00	59'400.00	14.59%
312	Alimentation et élimination, biens-fonds	2'663'867.12	649'957.09	807'000.00	785'000.00	-22'000.00	20.78%
313	Prestations de services et honoraires	2'052'405.82	4'005'948.39	5'225'660.00	5'275'330.00	49'670.00	31.69%
314	Travaux d'entretien	1'481'530.48	1'575'422.18	1'773'850.00	2'019'000.00	245'150.00	28.16%
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	575'375.07	414'357.37	701'600.00	665'150.00	-36'450.00	60.53%
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	361'040.04	310'533.35	353'868.00	375'948.00	22'080.00	21.07%
317	Dédommagements	78'761.23	31'946.00	92'420.00	94'420.00	2'000.00	195.56%
318	Dépréciations sur créances	1'050'553.76	827'657.84	230'000.00	230'000.00	0.00	-72.21%
319	Diverses charges d'exploitation	47'426.33	53'267.99	63'500.00	78'500.00	15'000.00	47.37%
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'268'899.86	3'381'325.52	3'777'300.00	4'128'541.00	351'241.00	22.10%
330	Amortissements planifiés	3'214'569.15	3'296'994.81	3'671'969.00	3'997'060.00	325'091.00	21.23%
332	Amortissements planifiés	54'330.71	84'330.71	105'331.00	131'481.00	26'150.00	55.91%
34	Charges financières	2'106'792.13	2'341'985.30	1'654'400.00	1'929'396.00	274'996.00	-17.62%
340	Charges d'intérêt	277'468.18	292'211.07	220'000.00	190'000.00	-30'000.00	-34.98%
342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	240'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	1'589'323.95	1'687'141.23	1'434'400.00	1'739'396.00	304'996.00	3.10%
344	Dépréciations, immobilisations PF	0.00	362'633.00	0.00	0.00	0.00	0.00%

Nature	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Ecart en % B2022-C2020
36	Charges de transfert	14'171'704.95	14'808'426.49	15'802'982.00	17'092'428.00	1'289'446.00	15%
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	975'250.56	962'966.28	975'011.00	1'034'086.00	59'075.00	7.39%
361	Dédommagements à des collectivités publiques	4'988'843.89	5'068'874.27	5'397'253.00	5'699'305.00	302'052.00	12.44%
362	Péréquation financière et compensation des charges	2'565'229.99	1'929'062.00	2'061'935.00	2'344'842.00	282'907.00	21.55%
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	5'595'087.17	6'772'000.60	7'266'069.00	7'883'914.00	617'845.00	16.42%
366	Amortissements, subventions d'investissements	47'293.34	75'523.34	102'714.00	130'281.00	27'567.00	72.50%
4	REVENUS	45'648'567.86	48'699'802.66	43'572'732.00	46'446'195.00	2'873'463.00	-4.63%
40	Revenus fiscaux	39'830'163.80	41'526'916.17	35'867'306.00	38'883'086.00	3'015'780.00	-6.37%
400	Impôts directs, personnes physiques	37'885'002.10	39'982'106.02	35'187'334.00	38'077'076.00	2'889'742.00	-4.76%
401	Impôts directs, personnes morales	1'945'161.70	1'544'810.15	679'972.00	806'010.00	126'038.00	-47.82%
42	Taxes	1'348'982.76	1'434'696.51	1'649'400.00	1'775'400.00	126'000.00	23.75%
421	Emoluments administratifs	34'543.00	30'670.00	32'600.00	32'600.00	0.00	6.29%
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	167'736.30	231'199.38	185'340.00	189'740.00	4'400.00	-17.93%
425	Recette sur ventes	222'006.80	163'645.47	217'800.00	236'300.00	18'500.00	44.40%
426	Remboursements	549'842.50	681'355.50	863'660.00	966'760.00	103'100.00	41.89%
427	Amendes	333'855.44	283'157.18	300'000.00	300'000.00	0.00	5.95%
429	Autres taxes	40'998.72	44'668.98	50'000.00	50'000.00	0.00	11.93%
43	Revenus divers	19'865.40	58'537.90	13'350.00	10'700.00	-2'650.00	-81.72%
430	Revenus d'exploitation divers	9'507.65	191.40	1'000.00	600.00	-400.00	213.48%
439	Autres revenus	10'357.75	58'346.50	12'350.00	10'100.00	-2'250.00	-82.69%
44	Revenus financiers	5'293'211.77	4'613'235.52	4'758'054.00	4'836'707.00	78'653.00	4.84%
440	Revenus des intérêts	1'342.70	1'186.62	1'000.00	500.00	-500.00	-57.86%
443	Produit des biens-fonds PF	3'618'815.05	3'518'671.50	3'589'927.00	3'640'255.00	50'328.00	3.46%
444	Réévaluations, immobilisations PF	25'502.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	118'704.00	126'950.00	98'437.00	195'312.00	96'875.00	53.85%
447	Produit des biens-fonds PA	1'470'647.52	907'627.40	1'010'490.00	942'440.00	-68'050.00	3.84%
448	Produits des biens-fonds loués	58'200.00	58'800.00	58'200.00	58'200.00	0.00	-1.02%

Nature	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart en CHF B2022-B2021	Ecart en % B2022-C2020
46	Revenus de transfert	698'409.90	1'066'416.56	1'284'622.00	940'302.00	-344'320.00	-11.83%
460	Quotes-parts à des revenus	108'226.55	331'736.27	260'706.00	293'913.00	33'207.00	-11.40%
461	Dédommagements de collectivités publiques	473'053.85	309'575.95	625'000.00	275'727.00	-349'273.00	-10.93%
462	Péréquation financière et compensation des charges	91'009.00	91'009.00	91'009.00	91'009.00	0.00	0.00%
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	15'529.85	329'674.39	297'907.00	269'653.00	-28'254.00	-18.21%
469	Autres revenus de transfert	10'590.65	4'420.95	10'000.00	10'000.00	0.00	126.20%
48	Revenus extraordinaires	-1'542'065.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
483	Revenus divers extraordinaires	-1'542'065.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
484	Revenus financiers extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
TOTAL GENERAL							
	TOTAL CHARGES	39'768'557.09	40'441'002.35	43'504'930.00	46'423'739.00	2'918'809.00	14.8%
	TOTAL REVENUS	45'648'567.86	48'699'802.66	43'572'732.00	46'446'195.00	2'873'463.00	-4.6%
	RESULTAT	-5'880'010.77	-8'258'800.31	-67'802.00	-22'456.00	45'346.00	-99.7%

Présentation du Budget 2022

« Amortissements »

- BUDGET 2022 -

Amortissements du patrimoine administratif
et des subventions d'investissements

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
0290.0021	Rénov. des installations liées à la sécurité et incendie bât				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	129'000.00	129'000.00
0290.0021.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	129'000.00	129'000.00
0290.0103	Mairie: Assainissement/Rénovation				
	TOTAL CHARGES	22'136.98	22'136.98	22'137.00	22'137.00
0290.0103.330	Immobilisations corporelles	22'136.98	22'136.98	22'137.00	22'137.00
0290.0104	Mairie Surfaces accueil : Rafraîchissement surface accueil				
	TOTAL CHARGES	5'071.91	5'071.90	5'072.00	5'072.00
0290.0104.330	Immobilisations corporelles	5'071.91	5'071.90	5'072.00	5'072.00
0290.0105	Mairie : Câblage et centrale téléphonique				
	TOTAL CHARGES	11'828.87	11'828.88	11'829.00	11'829.00
0290.0105.330	Immobilisations corporelles	11'828.87	11'828.88	11'829.00	11'829.00
0290.0322	Salle communale : Vitrages				
	TOTAL CHARGES	18'055.00	18'055.00	18'055.00	0.00
0290.0322.330	Immobilisations corporelles	18'055.00	18'055.00	18'055.00	0.00
0290.0323	Salle communale : Rafraîchissement				
	TOTAL CHARGES	10'740.00	10'740.00	10'740.00	10'740.00
0290.0323.330	Immobilisations corporelles	10'740.00	10'740.00	10'740.00	10'740.00
0290.0324	Salle communale : SAS entrée				
	TOTAL CHARGES	6'046.04	6'046.04	6'047.00	6'046.00
0290.0324.330	Immobilisations corporelles	6'046.04	6'046.04	6'047.00	6'046.00
0290.0402	Rafraîchissement du salon sismondi				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	12'900.00	12'900.00
0290.0402.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	12'900.00	12'900.00
0290.0421	Villa Sismondi Vallon 4 Locaux : Réaménagement				
	TOTAL CHARGES	4'162.98	4'162.97	4'163.00	4'163.00
0290.0421.330	Immobilisations corporelles	4'162.98	4'162.97	4'163.00	4'163.00
0290.0422	Bâtiment administratif Vallon 6bis Locaux : Réaménagement				
	TOTAL CHARGES	11'938.07	11'938.07	11'939.00	11'938.00
0290.0422.330	Immobilisations corporelles	11'938.07	11'938.07	11'939.00	11'938.00
0290.0600	Vallon 8bis				
	TOTAL CHARGES	200'480.00	182'890.00	182'890.00	182'890.00
0290.0600.330	Immobilisations corporelles	200'480.00	182'890.00	182'890.00	182'890.00
0290.1100	Villa - Chêne 132 - Rénovation				
	TOTAL CHARGES	25'831.00	25'831.00	25'831.00	25'831.00
0290.1100.330	Immobilisations corporelles	25'831.00	25'831.00	25'831.00	25'831.00
0290.1500	Projet intergénérationnel, Ch. De-la-Montagne 2				
	TOTAL CHARGES	9'958.00	9'958.00	9'958.00	9'958.00
0290.1500.330	Immobilisations corporelles	9'958.00	9'958.00	9'958.00	9'958.00
0290.2100	Aménagement espace de liberté pour chien				
	TOTAL CHARGES	0.00	16'112.68	15'500.00	16'113.00
0290.2100.330	Immobilisations corporelles	0.00	16'112.68	15'500.00	16'113.00
0290.2200	Acquisition parcelle 1150 - Ch. Pont-de-ville 20				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	1'667.00	1'667.00
0290.2200.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	1'667.00	1'667.00
0290.2300	Rte de Chêne 78-78A - Chevillarde 1-3 - parcelles no 495 à 498				
	TOTAL CHARGES	0.00	1'619.80	1'580.00	1'620.00
0290.2300.330	Immobilisations corporelles	0.00	1'619.80	1'580.00	1'620.00
0290.8000	FIDU 2017				
	TOTAL CHARGES	24'386.67	24'386.67	24'387.00	24'387.00
0290.8000.366	Amortissements des subventions d'investissements	24'386.67	24'386.67	24'387.00	24'387.00
0290.8001	FIDU 2018				
	TOTAL CHARGES	22'906.67	22'906.67	22'907.00	22'907.00
0290.8001.366	Amortissements des subventions d'investissements	22'906.67	22'906.67	22'907.00	22'907.00
0290.8002	FIDU 2019				
	TOTAL CHARGES	0.00	28'230.00	28'230.00	28'230.00
0290.8002.366	Amortissements des subventions d'investissements	0.00	28'230.00	28'230.00	28'230.00

- BUDGET 2022 -

Amortissements du patrimoine administratif
et des subventions d'investissements

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
0290.8003	FIDU 2020				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	27'190.00	27'190.00
0290.8003.366	Amortissements des subventions d'investissements	0.00	0.00	27'190.00	27'190.00
0290.8004	FIDU 2021				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	27'567.00
0290.8004.366	Amortissements des subventions d'investissements	0.00	0.00	0.00	27'567.00
1500.1700	Véhicule Pompiers (THM) - Mercedes Benz Sprinter				
	TOTAL CHARGES	10'000.00	9'791.72	9'792.00	9'792.00
1500.1700.330	Immobilisations corporelles	10'000.00	9'791.72	9'792.00	9'792.00
1500.1703	Camion tonne pompe léger - GE5572				
	TOTAL CHARGES	40'951.00	0.00	0.00	0.00
1500.1703.330	Immobilisations corporelles	40'951.00	0.00	0.00	0.00
1500.1708	Skoda Yeti 1.4 TSI GE 805396				
	TOTAL CHARGES	4'204.24	4'204.24	4'205.00	4'204.00
1500.1708.330	Immobilisations corporelles	4'204.24	4'204.24	4'205.00	4'204.00
1500.2701	Seat Alhambra Hola				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	6'625.00
1500.2701.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	6'625.00
2170.0011	Diverses places de jeux : Réfection				
	TOTAL CHARGES	5'850.00	5'850.00	0.00	0.00
2170.0011.330	Immobilisations corporelles	5'850.00	5'850.00	0.00	0.00
2170.0100	Ecole de Chêne-Bougeries - Extension				
	TOTAL CHARGES	0.00	8'163.15	8'164.00	8'163.00
2170.0100.330	Immobilisations corporelles	0.00	8'163.15	8'164.00	8'163.00
2170.0108	Ecole de Chêne-Bougeries: Terrain foot préau - Multi sports				
	TOTAL CHARGES	11'812.87	11'812.88	11'813.00	11'813.00
2170.0108.330	Immobilisations corporelles	11'812.87	11'812.88	11'813.00	11'813.00
2170.0110	Ecole de Chêne-Bougeries : Chaufferie - Mise aux normes				
	TOTAL CHARGES	9'840.00	9'840.00	9'840.00	9'840.00
2170.0110.330	Immobilisations corporelles	9'840.00	9'840.00	9'840.00	9'840.00
2170.0112	Ecole Chêne-Bougeries - Equipements restaurant scolaire				
	TOTAL CHARGES	0.00	3'673.85	3'674.00	3'674.00
2170.0112.330	Immobilisations corporelles	0.00	3'673.85	3'674.00	3'674.00
2170.0113	Parcelle 1455 et 404 - Extension Ecole de Chêne-Bougeries				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	10'000.00	10'000.00
2170.0113.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	10'000.00	10'000.00
2170.0312	Ecole de la Gradelle: Façades - Rénovation				
	TOTAL CHARGES	537'745.26	537'745.26	537'746.00	537'745.00
2170.0312.330	Immobilisations corporelles	537'745.26	537'745.26	537'746.00	537'745.00
2170.0313	Déplac. d'une structure de jeux - Préau Ecole Gradelle				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	12'800.00	12'800.00
2170.0313.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	12'800.00	12'800.00
2170.0314	Réfection des façades de l'école primaire de la Gradelle				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	20'000.00
2170.0314.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	20'000.00
2170.0500	Ecole de Conches				
	TOTAL CHARGES	225'575.72	225'575.72	225'576.00	225'576.00
2170.0500.330	Immobilisations corporelles	225'575.72	225'575.72	225'576.00	225'576.00
2170.0505	Ecole de Conches : Jeux du préau - Rénovation				
	TOTAL CHARGES	11'560.27	11'560.28	11'561.00	11'560.00
2170.0505.330	Immobilisations corporelles	11'560.27	11'560.28	11'561.00	11'560.00
2170.0803	Ecole du Ch.De-La-Montagne : Système chauffage -Remplacement				
	TOTAL CHARGES	8'488.00	8'488.00	0.00	0.00
2170.0803.330	Immobilisations corporelles	8'488.00	8'488.00	0.00	0.00
3410.1162	CSSM 2009 : Toitures - Etanchéité et carbonatation				
	TOTAL CHARGES	21'898.00	21'898.00	21'898.00	21'898.00
3410.1162.330	Immobilisations corporelles	21'898.00	21'898.00	21'898.00	21'898.00

- BUDGET 2022 -

Amortissements du patrimoine administratif
et des subventions d'investissements

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
3410.1163	CSSM 2009 : Installation chauffage au gaz				
	TOTAL CHARGES	27'224.00	0.00	0.00	0.00
3410.1163.330	Immobilisations corporelles	27'224.00	0.00	0.00	0.00
3410.1164	CSSM 2010 : Bâtiment principal - Désamiantage de deux zones				
	TOTAL CHARGES	2'383.83	2'383.83	2'384.00	2'384.00
3410.1164.330	Immobilisations corporelles	2'383.83	2'383.83	2'384.00	2'384.00
3410.1165	STADE TROIS-CHÊNE: Travaux de dépannage				
	TOTAL CHARGES	3'555.00	3'555.00	0.00	0.00
3410.1165.330	Immobilisations corporelles	3'555.00	3'555.00	0.00	0.00
3410.1166	CSSM 2011 : Gazon synthétique Terrain C - Renouvellement				
	TOTAL CHARGES	23'260.00	23'260.00	23'260.00	23'260.00
3410.1166.330	Immobilisations corporelles	23'260.00	23'260.00	23'260.00	23'260.00
3410.1167	CSSM 2010: Parquet Salle omnisports -Renouvellement				
	TOTAL CHARGES	21'480.00	21'480.00	0.00	0.00
3410.1167.330	Immobilisations corporelles	21'480.00	21'480.00	0.00	0.00
3410.1170	CSSM 2012 : Eclairage sportif du terrain				
	TOTAL CHARGES	17'050.79	17'050.79	17'051.00	17'051.00
3410.1170.330	Immobilisations corporelles	17'050.79	17'050.79	17'051.00	17'051.00
3410.1171	CSSM 2013 : Fitness en plein air - Implantation				
	TOTAL CHARGES	2'320.00	2'320.00	2'320.00	2'320.00
3410.1171.330	Immobilisations corporelles	2'320.00	2'320.00	2'320.00	2'320.00
3410.1172	CSSM 2013 : Courts tennis - Renouvellement du revêtement				
	TOTAL CHARGES	19'076.00	19'076.00	19'076.00	19'076.00
3410.1172.330	Immobilisations corporelles	19'076.00	19'076.00	19'076.00	19'076.00
3410.1173	CSSM: Surfaceuse -Acquisition				
	TOTAL CHARGES	14'033.00	0.00	0.00	0.00
3410.1173.330	Immobilisations corporelles	14'033.00	0.00	0.00	0.00
3410.1174	CSSM 2015 : Place jeux - Rénovation				
	TOTAL CHARGES	2'793.00	2'793.00	2'793.00	2'793.00
3410.1174.330	Immobilisations corporelles	2'793.00	2'793.00	2'793.00	2'793.00
3410.1175	CSSM 2016 -Eclairage terrains football B-C-D				
	TOTAL CHARGES	0.00	4'341.60	4'342.00	4'342.00
3410.1175.330	Immobilisations corporelles	0.00	4'341.60	4'342.00	4'342.00
3410.1176	CSSM 2016 -Clôture terrains football B-C				
	TOTAL CHARGES	6'160.92	6'160.92	6'161.00	6'161.00
3410.1176.330	Immobilisations corporelles	6'160.92	6'160.92	6'161.00	6'161.00
3410.1177	CSSM/STADE TROIS-CHÊNE 2014: Vestiaires -Rénovation				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	17'840.00	11'889.00
3410.1177.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	17'840.00	11'889.00
3410.1178	CSSM 2017 - Installations multisports				
	TOTAL CHARGES	7'200.00	7'131.48	7'132.00	7'131.00
3410.1178.330	Immobilisations corporelles	7'200.00	7'131.48	7'132.00	7'131.00
3410.1179	CSSM 2017 - Renouvellement éclairages terrains B-C - Stade				
	TOTAL CHARGES	0.00	16'564.91	18'100.00	16'565.00
3410.1179.330	Immobilisations corporelles	0.00	16'564.91	18'100.00	16'565.00
3410.1180	CSSM 2017 - Rénovat./créat. de vestiaires stade Trois-Chêne				
	TOTAL CHARGES	0.00	80'850.00	68'950.00	68'950.00
3410.1180.330	Immobilisations corporelles	0.00	80'850.00	68'950.00	68'950.00
3410.1181	CSSM 2018 - Renouvellement éclairages domestiques CSSM				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	7'100.00	7'100.00
3410.1181.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	7'100.00	7'100.00
3410.1184	CSSM 2018 - Transf. terrain de sable en terrain synthétique				
	TOTAL CHARGES	0.00	19'070.86	19'132.00	19'071.00
3410.1184.330	Immobilisations corporelles	0.00	19'070.86	19'132.00	19'071.00
3410.1185	CSSM - Changement de la Bulle de Tennis				
	TOTAL CHARGES	0.00	7'095.54	7'096.00	7'096.00
3410.1185.330	Immobilisations corporelles	0.00	7'095.54	7'096.00	7'096.00

- BUDGET 2022 -

Amortissements du patrimoine administratif
et des subventions d'investissements

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
3410.1186	CSSM 2019 - PARE-BALLONS TERRAIN DE FOOTBALL				
	TOTAL CHARGES	0.00	3'994.70	4'000.00	3'995.00
3410.1186.330	Immobilisations corporelles	0.00	3'994.70	4'000.00	3'995.00
3410.1187	CSSM 2019 - Rafrâichis. Buvette stade Trois-Chêne				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	21'296.00	21'296.00
3410.1187.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	21'296.00	21'296.00
3410.1188	CSSM 2019 - Acquisition de la halle de Curling				
	TOTAL CHARGES	0.00	38'888.73	38'889.00	38'889.00
3410.1188.330	Immobilisations corporelles	0.00	38'888.73	38'889.00	38'889.00
3410.1189	CSSM 2020 - Rénovation du terrain de football synthétique B				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	49'500.00	49'500.00
3410.1189.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	49'500.00	49'500.00
3410.1191	CSSM 2020 - Travaux de rénovation du restaurant 3-Communes				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	17'800.00
3410.1191.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	17'800.00
3410.1193	CSSM 2021 - Rénovation du "Pavillon des Sports"				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	32'500.00
3410.1193.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	32'500.00
3410.3000	Piscine du Belvédère: Exploitation				
	TOTAL CHARGES	80'000.00	0.00	0.00	0.00
3410.3000.330	Immobilisations corporelles	80'000.00	0.00	0.00	0.00
3410.3024	Piscine du Belvédère: Ventilation -Réfection				
	TOTAL CHARGES	15'725.14	15'725.14	15'726.00	15'725.00
3410.3024.330	Immobilisations corporelles	15'725.14	15'725.14	15'726.00	15'725.00
3410.3026	Piscine du Belvédère: Locaux entreposage produits chimiques				
	TOTAL CHARGES	2'428.00	2'428.00	0.00	0.00
3410.3026.330	Immobilisations corporelles	2'428.00	2'428.00	0.00	0.00
3410.3028	Piscine du Belvédère: Assainissement/Rénovation				
	TOTAL CHARGES	0.00	62'409.79	62'410.00	62'410.00
3410.3028.330	Immobilisations corporelles	0.00	62'409.79	62'410.00	62'410.00
3420.0101	Entrée Stagni -Rénovation / Déchetterie -Réaménagement				
	TOTAL CHARGES	14'100.00	14'100.00	14'100.00	14'100.00
3420.0101.330	Immobilisations corporelles	14'100.00	14'100.00	14'100.00	14'100.00
3420.0102	Quadrilatère Mairie+divers bâtiments: Réaménagement paysager				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	25'100.00	14'813.00
3420.0102.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	25'100.00	14'813.00
3420.0103	Jardin du Vallon -Aménagement				
	TOTAL CHARGES	13'000.00	13'000.00	13'000.00	13'000.00
3420.0103.330	Immobilisations corporelles	13'000.00	13'000.00	13'000.00	13'000.00
3420.0104	Promenade Gautier -Aménagement				
	TOTAL CHARGES	3'940.00	3'940.00	3'940.00	3'940.00
3420.0104.330	Immobilisations corporelles	3'940.00	3'940.00	3'940.00	3'940.00
3420.0107	Parc jouxtant le CRL -Réaménagement				
	TOTAL CHARGES	33'844.00	33'844.00	33'844.00	33'844.00
3420.0107.330	Immobilisations corporelles	33'844.00	33'844.00	33'844.00	33'844.00
3420.0108	Espaces publics Parcelle n°3189 CODHA -Aménagement				
	TOTAL CHARGES	37'760.00	0.00	0.00	0.00
3420.0108.330	Immobilisations corporelles	37'760.00	0.00	0.00	0.00
3420.0118	Gradins de Sismondi -Aménagement esplanade				
	TOTAL CHARGES	13'020.00	13'020.00	0.00	0.00
3420.0118.330	Immobilisations corporelles	13'020.00	13'020.00	0.00	0.00
3420.0120	Haie au CRL Remplacement				
	TOTAL CHARGES	6'501.00	0.00	0.00	0.00
3420.0120.330	Immobilisations corporelles	6'501.00	0.00	0.00	0.00
3420.0121	Place Colonel-Audéoud - Installations d'aires de pique-nique				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	29'000.00
3420.0121.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	29'000.00

- BUDGET 2022 -

Amortissements du patrimoine administratif
et des subventions d'investissements

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
3420.0510	Platanes				
	TOTAL CHARGES	0.00	9'528.10	0.00	0.00
3420.0510.330	Immobilisations corporelles	0.00	9'528.10	0.00	0.00
3420.0511	+1000 arbres en 10 ans				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	50'000.00
3420.0511.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	50'000.00
3420.1010	Sentier Nature				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	9'250.00	9'250.00
3420.1010.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	9'250.00	9'250.00
3420.1714	Tracteur KUBOTA BX 261DV - GE5972				
	TOTAL CHARGES	4'875.00	4'875.00	4'875.00	4'875.00
3420.1714.330	Immobilisations corporelles	4'875.00	4'875.00	4'875.00	4'875.00
3420.1723	Tracteur JD 2720 - GE 349413				
	TOTAL CHARGES	9'600.00	0.00	0.00	0.00
3420.1723.330	Immobilisations corporelles	9'600.00	0.00	0.00	0.00
3420.1725	Véhicule de transport REFORM T10X - GE4668				
	TOTAL CHARGES	20'692.22	20'692.22	20'693.00	20'692.00
3420.1725.330	Immobilisations corporelles	20'692.22	20'692.22	20'693.00	20'692.00
3420.1726	Trois machines REDEXIM				
	TOTAL CHARGES	9'000.00	9'000.00	9'000.00	9'000.00
3420.1726.330	Immobilisations corporelles	9'000.00	9'000.00	9'000.00	9'000.00
3420.1727	Remorque polybennes DEVES AC 65				
	TOTAL CHARGES	5'195.00	5'195.00	5'195.00	5'195.00
3420.1727.330	Immobilisations corporelles	5'195.00	5'195.00	5'195.00	5'195.00
3420.1728	Pelle rétro WACKER NEUSON EZ28				
	TOTAL CHARGES	9'400.00	9'400.00	9'400.00	9'400.00
3420.1728.330	Immobilisations corporelles	9'400.00	9'400.00	9'400.00	9'400.00
3420.1729	Broyeur branches SAELEN WS23-PTO				
	TOTAL CHARGES	3'366.33	3'366.34	6'871.00	0.00
3420.1729.330	Immobilisations corporelles	3'366.33	3'366.34	6'871.00	0.00
3420.1730	Véhicule léger JOHN DEERE Gator XUV 825i - GE819169				
	TOTAL CHARGES	6'853.21	6'853.21	6'854.00	6'853.00
3420.1730.330	Immobilisations corporelles	6'853.21	6'853.21	6'854.00	6'853.00
3420.1731	KUBOTA RTVX900 - GE 866403				
	TOTAL CHARGES	4'875.00	4'119.30	4'120.00	4'119.00
3420.1731.330	Immobilisations corporelles	4'875.00	4'119.30	4'120.00	4'119.00
3420.8100	PasSage 41/Gradelle 41				
	TOTAL CHARGES	54'850.00	54'850.00	60'697.00	54'850.00
3420.8100.330	Immobilisations corporelles	54'850.00	54'850.00	60'697.00	54'850.00
5451.2100	EVE "J.J Rigaud"				
	TOTAL CHARGES	74'464.00	0.00	0.00	0.00
5451.2100.330	Immobilisations corporelles	74'464.00	0.00	0.00	0.00
5451.2103	EVE "J.J Rigaud": Surface -Réaménagement				
	TOTAL CHARGES	0.00	85'533.85	87'365.00	85'534.00
5451.2103.330	Immobilisations corporelles	0.00	85'533.85	87'365.00	85'534.00
5451.2104	EVE Rigaud : Acquisition de mobilier et équipements				
	TOTAL CHARGES	0.00	23'875.00	23'875.00	23'875.00
5451.2104.330	Immobilisations corporelles	0.00	23'875.00	23'875.00	23'875.00
5451.2201	EVE "Nouveau Prieuré" : Réalisation				
	TOTAL CHARGES	117'842.55	117'842.55	117'843.00	117'843.00
5451.2201.330	Immobilisations corporelles	117'842.55	117'842.55	117'843.00	117'843.00
5451.2202	EVE "Nouveau Prieuré" Mobilier non-fixe et équipements				
	TOTAL CHARGES	22'129.56	22'129.56	22'130.00	22'130.00
5451.2202.330	Immobilisations corporelles	22'129.56	22'129.56	22'130.00	22'130.00
5451.5102	Garderie "Petit Manège" - Etrier 4: Toiture -Réfection				
	TOTAL CHARGES	16'280.00	16'280.00	16'280.00	16'280.00
5451.5102.330	Immobilisations corporelles	16'280.00	16'280.00	16'280.00	16'280.00

- BUDGET 2022 -

Amortissements du patrimoine administratif
et des subventions d'investissements

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
5451.5110	Garderie"Petit Manège"-Etrier 4:Locaux: ETUDE/Réalisation				
	TOTAL CHARGES	61'897.05	61'897.05	61'898.00	61'897.00
5451.5110.330	Immobilisations corporelles	61'897.05	61'897.05	61'898.00	61'897.00
6150.0000	Routes communales				
	TOTAL CHARGES	152'034.00	0.00	0.00	0.00
6150.0000.330	Immobilisations corporelles	152'034.00	0.00	0.00	0.00
6150.0043	Place de Conches -Aménagement				
	TOTAL CHARGES	0.00	16'300.00	16'300.00	16'300.00
6150.0043.330	Immobilisations corporelles	0.00	16'300.00	16'300.00	16'300.00
6150.0045	Ch. de Grange-Canal -Aménagements routiers				
	TOTAL CHARGES	0.00	23'263.00	23'263.00	23'263.00
6150.0045.330	Immobilisations corporelles	0.00	23'263.00	23'263.00	23'263.00
6150.0046	Zone 30km/H Vieux-Bourg (Pl. Vieux-Chêne) -Aménagement				
	TOTAL CHARGES	0.00	5'019.10	5'020.00	5'019.00
6150.0046.330	Immobilisations corporelles	0.00	5'019.10	5'020.00	5'019.00
6150.0047	"Zone 30km/H "Falquet" - Aménagement"				
	TOTAL CHARGES	0.00	38'460.00	38'460.00	38'460.00
6150.0047.330	Immobilisations corporelles	0.00	38'460.00	38'460.00	38'460.00
6150.0048	Zone 30km/h "Conches"				
	TOTAL CHARGES	0.00	8'288.37	8'289.00	8'288.00
6150.0048.330	Immobilisations corporelles	0.00	8'288.37	8'289.00	8'288.00
6150.0054	Cheminements J.-J.Gautier				
	TOTAL CHARGES	19'006.20	18'357.37	19'007.00	18'357.00
6150.0054.330	Immobilisations corporelles	19'006.20	18'357.37	19'007.00	18'357.00
6150.0056	Passerelle Gautier				
	TOTAL CHARGES	12'500.00	12'343.24	12'344.00	12'343.00
6150.0056.330	Immobilisations corporelles	12'500.00	12'343.24	12'344.00	12'343.00
6150.0060	Aménagement zone piétonne - bornes Chemin de la Colombe				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	7'500.00	7'500.00
6150.0060.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	7'500.00	7'500.00
6150.0070	Chaussée Ch. Buclines				
	TOTAL CHARGES	0.00	56'415.98	56'416.00	56'416.00
6150.0070.330	Immobilisations corporelles	0.00	56'415.98	56'416.00	56'416.00
6150.0077	Rondeau des Bougeries -Aménagement				
	TOTAL CHARGES	0.00	6'929.12	5'544.00	6'929.00
6150.0077.330	Immobilisations corporelles	0.00	6'929.12	5'544.00	6'929.00
6150.0080	Pose de 5 abribus et abris trams				
	TOTAL CHARGES	0.00	5'644.44	5'645.00	5'644.00
6150.0080.330	Immobilisations corporelles	0.00	5'644.44	5'645.00	5'644.00
6150.0082	Bassin fontaine Pl. Colonel-Audeoud -Aménagement				
	TOTAL CHARGES	21'310.00	21'310.00	0.00	0.00
6150.0082.330	Immobilisations corporelles	21'310.00	21'310.00	0.00	0.00
6150.0084	Aménagement zone 30km/h - Chemin de Conches				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	41'000.00	41'000.00
6150.0084.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	41'000.00	41'000.00
6150.0085	Zone bleue: mise en zone -Marquage				
	TOTAL CHARGES	15'857.34	15'857.34	15'858.00	15'857.00
6150.0085.330	Immobilisations corporelles	15'857.34	15'857.34	15'858.00	15'857.00
6150.0086	Conches -Mesure anti-transit Aménagements routiers sécurisés				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	13'098.00	0.00
6150.0086.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	13'098.00	0.00
6150.0087	Ch. de la Colombe et des Bougeries -Aménagements routiers				
	TOTAL CHARGES	5'994.05	5'994.05	5'995.00	5'994.00
6150.0087.330	Immobilisations corporelles	5'994.05	5'994.05	5'995.00	5'994.00
6150.0089	Ch. du Pré-du-Couvent -Travaux d'équipement				
	TOTAL CHARGES	8'598.50	0.00	0.00	0.00
6150.0089.330	Immobilisations corporelles	8'598.50	0.00	0.00	0.00

- BUDGET 2022 -

Amortissements du patrimoine administratif
et des subventions d'investissements

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
6150.0092	Avenue de Gide				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	5'334.00	5'333.00
6150.0092.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	5'334.00	5'333.00
6150.0093	Réaménagement du Ch. de Fossard - Mobilité douce				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	8'000.00	8'000.00
6150.0093.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	8'000.00	8'000.00
6150.0094	Travaux de modération des vitesses - chemin Naville				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	1'350.00	1'350.00
6150.0094.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	1'350.00	1'350.00
6150.0102	Réaménagement et réfection Ch. De-La-Montagne				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	213'333.00
6150.0102.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	213'333.00
6150.0508	Jean-Jacques Rigaud parcelle no 3189				
	TOTAL CHARGES	118'610.02	118'610.02	118'610.00	118'610.00
6150.0508.330	Immobilisations corporelles	118'610.02	118'610.02	118'610.00	118'610.00
6150.0509	Place de l'Etrier parcelle no 1656				
	TOTAL CHARGES	31'115.00	31'114.93	31'115.00	31'115.00
6150.0509.330	Immobilisations corporelles	31'115.00	31'114.93	31'115.00	31'115.00
6150.0510	Renouvellement du réseau éclairage public				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	100'000.00	100'000.00
6150.0510.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	100'000.00	100'000.00
6150.5020	Réaménagement Pré-du-Couvent				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	26'767.00	26'767.00
6150.5020.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	26'767.00	26'767.00
6150.5021	Chemin du Velours				
	TOTAL CHARGES	0.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00
6150.5021.330	Immobilisations corporelles	0.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00
6150.7028	Balayeuse RAVO 540 - GE 5586				
	TOTAL CHARGES	27'023.00	27'023.00	0.00	0.00
6150.7028.330	Immobilisations corporelles	27'023.00	27'023.00	0.00	0.00
6150.7030	Camion Lindner 102L - GE742207				
	TOTAL CHARGES	27'670.00	27'670.00	27'670.00	27'670.00
6150.7030.330	Immobilisations corporelles	27'670.00	27'670.00	27'670.00	27'670.00
6150.7032	Véhicule Type Pony P3 - GE5118				
	TOTAL CHARGES	21'875.00	21'841.32	21'842.00	21'841.00
6150.7032.330	Immobilisations corporelles	21'875.00	21'841.32	21'842.00	21'841.00
6220.0004	Voie verte CEVA				
	TOTAL CHARGES	75'000.00	75'000.00	75'000.00	75'000.00
6220.0004.330	Immobilisations corporelles	75'000.00	75'000.00	75'000.00	75'000.00
6220.0081	Installation d'abribus et abris de trams				
	TOTAL CHARGES	36'500.00	32'850.00	36'500.00	32'850.00
6220.0081.330	Immobilisations corporelles	36'500.00	32'850.00	36'500.00	32'850.00
7100.0001	Bassin fontaine Pl. Colonel-Audeoud -Aménagement complémt.				
	TOTAL CHARGES	6'390.00	6'390.00	6'390.00	6'390.00
7100.0001.330	Immobilisations corporelles	6'390.00	6'390.00	6'390.00	6'390.00
7201.0000	Traitement des eaux usées				
	TOTAL CHARGES	39'043.00	15'603.75	0.00	0.00
7201.0000.330	Immobilisations corporelles	39'043.00	15'603.75	0.00	0.00
7201.0090	Séparatif Quartier de la Gradelle				
	TOTAL CHARGES	0.00	26'555.15	27'240.00	26'555.00
7201.0090.330	Immobilisations corporelles	0.00	26'555.15	27'240.00	26'555.00
7201.0092	Collecteur privé Ch. des Ecureuils				
	TOTAL CHARGES	0.00	11'755.99	10'077.00	11'756.00
7201.0092.330	Immobilisations corporelles	0.00	11'755.99	10'077.00	11'756.00
7201.0093	Collecteur Ch. Buclines/Rigaud/De-La-Montagne				
	TOTAL CHARGES	39'863.97	39'863.97	39'864.00	39'864.00
7201.0093.330	Immobilisations corporelles	39'863.97	39'863.97	39'864.00	39'864.00

- BUDGET 2022 -

Amortissements du patrimoine administratif
et des subventions d'investissements

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
7201.0095	Périmètre de la Bessonnette - Assainissement				
	TOTAL CHARGES	0.00	3'217.42	0.00	3'217.00
7201.0095.330	Immobilisations corporelles	0.00	3'217.42	0.00	3'217.00
7201.0096	Corbusier-Chevill-Boisserette				
	TOTAL CHARGES	113'210.26	113'210.26	113'211.00	113'210.00
7201.0096.330	Immobilisations corporelles	113'210.26	113'210.26	113'211.00	113'210.00
7201.0097	Collecteur privé Av. des Arpillères				
	TOTAL CHARGES	26'015.36	23'089.58	26'016.00	23'090.00
7201.0097.330	Immobilisations corporelles	26'015.36	23'089.58	26'016.00	23'090.00
7201.0099	Séparatif CEVA Av. des Arpillères/Ch. des Grangettes				
	TOTAL CHARGES	20'629.44	20'629.44	20'630.00	20'629.00
7201.0099.330	Immobilisations corporelles	20'629.44	20'629.44	20'630.00	20'629.00
7201.0101	Séparatif coll. privé : Ch. Puthon				
	TOTAL CHARGES	2'550.03	2'550.03	2'551.00	2'550.00
7201.0101.330	Immobilisations corporelles	2'550.03	2'550.03	2'551.00	2'550.00
7201.0102	Mise en séparatif du tracé CEVA - Collecteur eaux usées				
	TOTAL CHARGES	142'931.01	142'931.01	142'932.00	142'931.00
7201.0102.330	Immobilisations corporelles	142'931.01	142'931.01	142'932.00	142'931.00
7201.0103	Collecteur EP Ch.Grange-Canal/Projet Ecole commerceFrontenex				
	TOTAL CHARGES	17'687.83	17'687.83	17'688.00	17'688.00
7201.0103.330	Immobilisations corporelles	17'687.83	17'687.83	17'688.00	17'688.00
7201.0106	Séparatif Ch. des Sureauux				
	TOTAL CHARGES	0.00	6'682.88	0.00	6'683.00
7201.0106.330	Immobilisations corporelles	0.00	6'682.88	0.00	6'683.00
7201.0108	Collecteur - Ch. de la Paumière				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	17'500.00	23'333.00
7201.0108.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	17'500.00	23'333.00
7201.0109	Grange-Falquet				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	20'597.00	21'333.00
7201.0109.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	20'597.00	21'333.00
7301.0001	Véhicule Electrique Goupil - Levée des poubelles				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	7'125.00
7301.0001.330	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	7'125.00
7301.2102	Ecopoints Colombe/Gradelle - Aménagement				
	TOTAL CHARGES	20'073.00	0.00	0.00	0.00
7301.2102.330	Immobilisations corporelles	20'073.00	0.00	0.00	0.00
7301.2103	Déchetterie en terrier Ch. Grange-Falquet - Création				
	TOTAL CHARGES	9'800.00	9'800.00	0.00	0.00
7301.2103.330	Immobilisations corporelles	9'800.00	9'800.00	0.00	0.00
7301.2104	Centre récupération déchets Mirany - Réaménagement				
	TOTAL CHARGES	39'500.00	39'500.00	0.00	0.00
7301.2104.330	Immobilisations corporelles	39'500.00	39'500.00	0.00	0.00
7301.2107	Déchetterie Salle communale - Réaménagement				
	TOTAL CHARGES	8'733.33	8'733.33	8'734.00	8'733.00
7301.2107.330	Immobilisations corporelles	8'733.33	8'733.33	8'734.00	8'733.00
7301.2109	Ancienne déchetterie				
	TOTAL CHARGES	0.00	10'387.00	30'147.00	30'146.00
7301.2109.330	Immobilisations corporelles	0.00	10'387.00	30'147.00	30'146.00
7900.0002	Plan lumière - Mise en oeuvre				
	TOTAL CHARGES	22'846.81	22'846.81	22'847.00	22'847.00
7900.0002.332	Amortissements des immobilisations incorporelles	22'846.81	22'846.81	22'847.00	22'847.00
7900.0200	Accessibilité du territoire communal				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	22'400.00
7900.0200.332	Amortissements des immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	22'400.00
7900.0201	Plan directeur communal / Chemins pour piétons				
	TOTAL CHARGES	0.00	30'000.00	45'000.00	48'750.00
7900.0201.332	Amortissements des immobilisations incorporelles	0.00	30'000.00	45'000.00	48'750.00

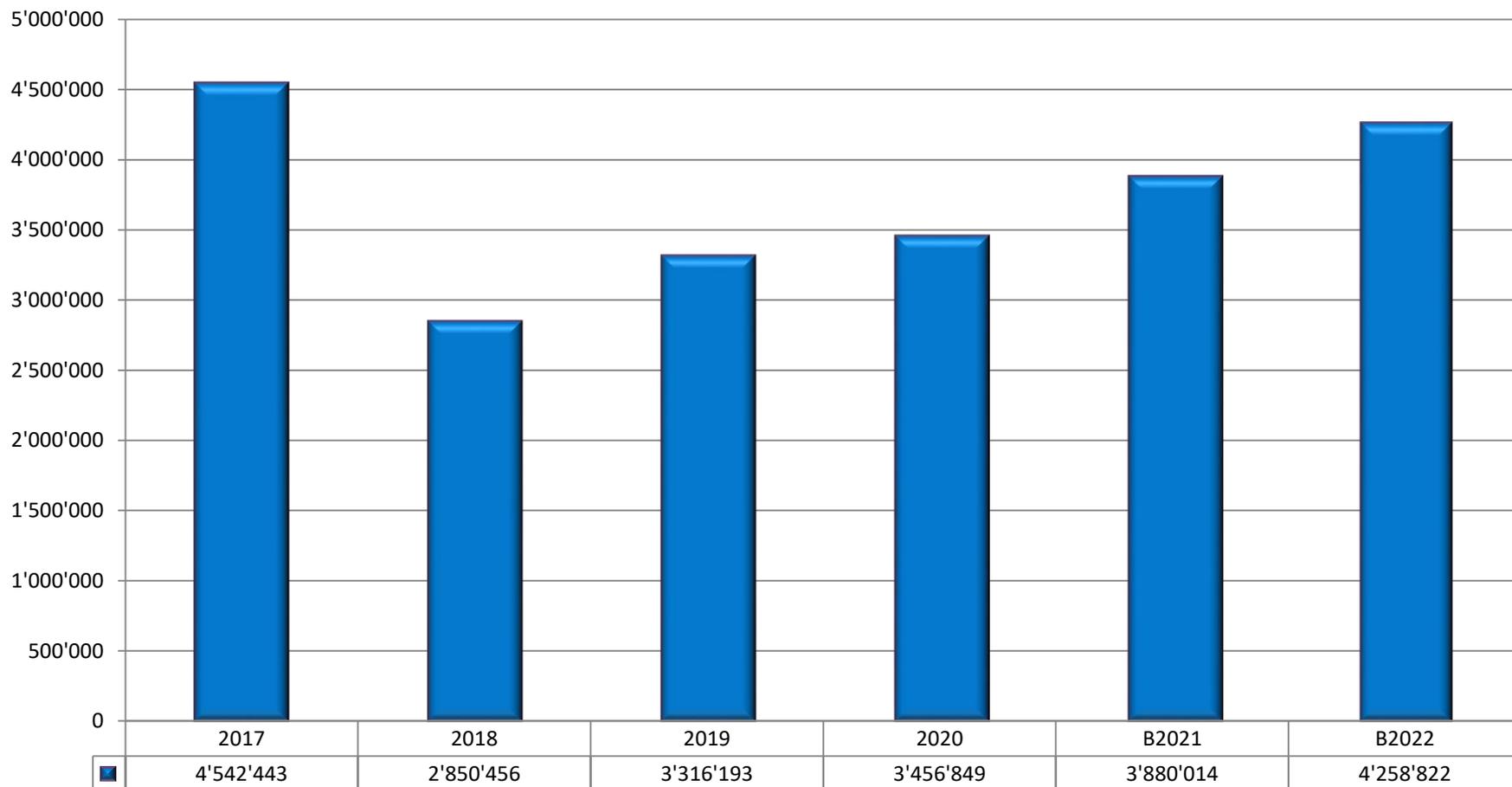
- BUDGET 2022 -

Amortissements du patrimoine administratif et des subventions d'investissements

Compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
7900.0202	Plan directeur communal				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	6'000.00	6'000.00
7900.0202.332	Amortissements des immobilisations incorporelles	0.00	0.00	6'000.00	6'000.00
7900.1102	Secteur N-O du village; Projet de rénovation				
	TOTAL CHARGES	24'940.00	24'940.00	24'940.00	24'940.00
7900.1102.332	Amortissements des immobilisations incorporelles	24'940.00	24'940.00	24'940.00	24'940.00
7900.1105	Processus MEP: Réaménagement du Village				
	TOTAL CHARGES	6'543.90	6'543.90	6'544.00	6'544.00
7900.1105.332	Amortissements des immobilisations incorporelles	6'543.90	6'543.90	6'544.00	6'544.00
8791.0100	Chauffages à plaquettes de bois - CAD communal				
	TOTAL CHARGES	152'700.00	152'700.00	152'700.00	152'700.00
8791.0100.330	Immobilisations corporelles	152'700.00	152'700.00	152'700.00	152'700.00
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NATURE 330)	3'214'569.15	3'296'994.81	3'671'969.00	3'997'060.00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (NATURE 332)	54'330.71	84'330.71	105'331.00	131'481.00
	TOTAL AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS (NATURE 366)	47'293.34	75'523.34	102'714.00	130'281.00
	TOTAL DES AMORTISSEMENTS	3'316'193.20	3'456'848.86	3'880'014.00	4'258'822.00

AMORTISSEMENTS

du patrimoine administratif & des subventions d'investissements



Présentation du Budget 2022

**« Subventions à des
collectivités publiques et des
tiers »**

Subventions à des collectivités publiques et à des tiers

No du compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
1500.1000	Compagnie des sapeurs-pompiers				
	TOTAL CHARGES	500.00	1'000.00	3'000.00	3'000.00
1500.1000.36320.01	Subventions sapeurs-pompiers de Chêne-Bougeries	0.00	0.00	2'000.00	2'000.00
1500.1000.36360.01	Subvention "La Crépine" Amicale	500.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
1500.2000	Sauveteurs auxiliaires				
	TOTAL CHARGES	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
1500.2000.36320.01	Subvention sauveteurs de Chêne-Bougeries	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
1500.2500	Sauveteurs auxiliaires				
	TOTAL CHARGES	8'548.40	4'083.40	9'500.00	10'500.00
1500.2500.36320.01	Subvention : Assemblée générale annuelle	2'538.90	2'553.10	3'500.00	4'500.00
1500.2500.36320.02	Subvention: Sortie annuelle	6'009.50	1'530.30	6'000.00	6'000.00
1620.0000	Protection civile				
	TOTAL CHARGES	0.00	1'719.30	0.00	2'000.00
1620.0000.36310.01	Subventions dispositifs cantonaux	0.00	1'719.30	0.00	2'000.00
2180.1005	Restaurants scolaires				
	TOTAL CHARGES	140'000.00	208'500.00	0.00	0.00
2180.1005.36360.00	Subvention "RestoChêne"	140'000.00	208'500.00	0.00	0.00
2192.0000	Ecole obligatoire, autres				
	TOTAL CHARGES	9'880.60	0.00	16'000.00	16'000.00
2192.0000.36360.00	Subventions aux écoles	8'830.60	0.00	10'000.00	10'000.00
2192.0000.36370.01	Prix offerts par la commune	1'050.00	0.00	6'000.00	6'000.00
2990.1000	Formation : Autre				
	TOTAL CHARGES	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00
2990.1000.36350.01	Partenariat GENILEM	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00
3220.0010	Cirques				
	TOTAL CHARGES	21'000.00	26'000.00	21'000.00	21'000.00
3220.0010.36360.04	Subvention Association Cirquenchéne	20'000.00	25'000.00	20'000.00	20'000.00
3220.0010.36360.06	Subvention Théâtre-Cirque	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
3290.2000	Culture				
	TOTAL CHARGES	5'609.40	280.00	4'000.00	4'000.00
3290.2000.36370.01	Prix : Mérite chénois	5'609.40	280.00	4'000.00	4'000.00
3290.2400	Culture : Subventions				
	TOTAL CHARGES	345'152.85	353'199.57	410'200.00	446'200.00
3290.2400.36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	13'220.00	10'895.00	16'000.00	16'000.00
3290.2400.36360.02	Subvention Choeur des Trois Chêne	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
3290.2400.36360.03	Subvention Notre Genève	1'200.00	1'200.00	1'200.00	1'200.00
3290.2400.36360.04	Subvention La Lyre de Chêne-Bougeries	122'000.00	125'000.00	122'000.00	122'000.00
3290.2400.36360.08	Subvention Choeur Arte Musica	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
3290.2400.36360.09	Subvention Accademia d'Archi	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
3290.2400.36360.10	Subvention Journal local : Le Chénois	103'399.00	114'800.00	115'000.00	115'000.00
3290.2400.36360.13	Subvention Orchestre des Trois Chêne	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
3290.2400.36360.16	Subvention Aide à la création	17'000.00	16'188.00	17'000.00	17'000.00
3290.2400.36360.17	Subvention Spectacles externes	31'333.85	28'116.57	47'000.00	47'000.00
3290.2400.36360.18	L'orgue fait son cinéma	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
3290.2400.36360.19	Subvention Trois Chêne Culture	0.00	0.00	35'000.00	35'000.00
3290.2400.36360.21	Subvention collectif 64 (Théâtrical)	0.00	0.00	0.00	3'000.00
3290.2400.36360.22	Subvention Edition Chénois	0.00	0.00	0.00	3'000.00
3290.2400.36360.23	Subvention Bibliobus	0.00	0.00	0.00	30'000.00
3410.1000	Centre sportif Sous-Moulin - CSSM : Exploitation				
	TOTAL CHARGES	308'000.00	308'000.00	308'000.00	308'000.00
3410.1000.36360.01	Subvention complémentaire aux clubs du CSSM	308'000.00	308'000.00	308'000.00	308'000.00
3410.2000	Autres clubs sportifs				
	TOTAL CHARGES	21'442.60	21'839.55	50'000.00	50'000.00
3410.2000.36360.01	Subvention Encouragement au sport	17'442.60	17'839.55	30'000.00	30'000.00
3410.2000.36360.10	Participations hors championnats	4'000.00	4'000.00	20'000.00	20'000.00
3420.0000	Loisirs, Espaces verts et PP				
	TOTAL CHARGES	1'850.00	2'300.00	2'000.00	2'000.00
3420.0000.36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	1'850.00	2'300.00	2'000.00	2'000.00
3420.5000	Foyers de vacances - Colonies				
	TOTAL CHARGES	21'676.40	16'575.60	20'000.00	20'000.00
3420.5000.36360.08	Subvention: Camps et colonies de vacances	21'676.40	16'575.60	20'000.00	20'000.00
3420.6000	Sortie et repas des aînés				
	TOTAL CHARGES	30'529.83	21'484.75	33'500.00	40'500.00

Subventions à des collectivités publiques et à des tiers

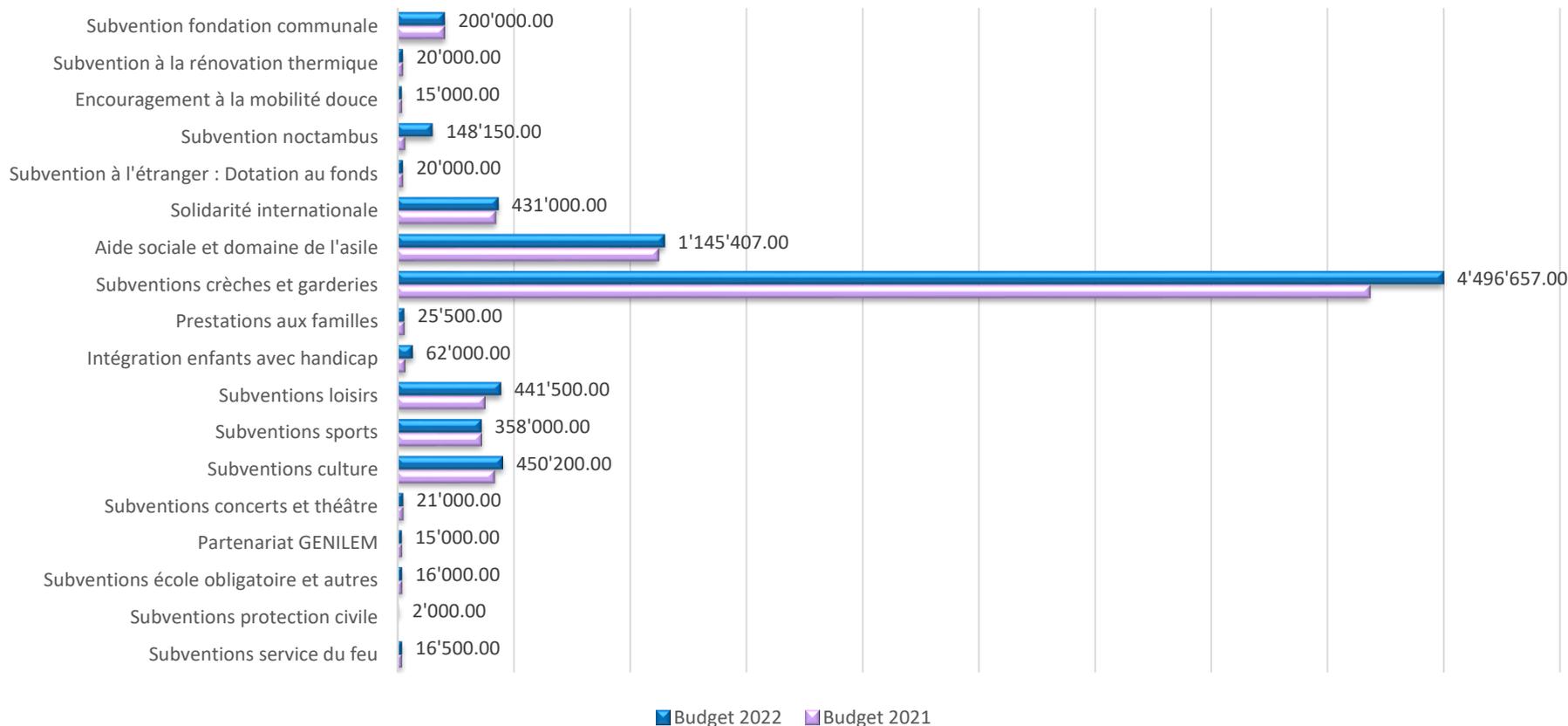
No du compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
3420.6000.	Sortie et repas des aînés - suite				
3420.6000.36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	1'500.00	0.00	3'000.00	3'000.00
3420.6000.36360.11	Subvention Résidence La Chevillarde	0.00	1'500.00	1'500.00	1'500.00
3420.6000.36360.12	Subvention RestoAînés	16'129.83	6'934.75	15'000.00	15'000.00
3420.6000.36360.13	Subvention Club des Aînés "Les Chênes"	5'000.00	5'000.00	5'000.00	12'000.00
3420.6000.36360.20	Actions en faveur des aînés	7'900.00	8'050.00	9'000.00	9'000.00
3420.7500	Ludothèque				
	TOTAL CHARGES	166'168.07	147'000.00	147'000.00	209'000.00
3420.7500.36360.07	Subvention Ludothèque	166'168.07	147'000.00	147'000.00	209'000.00
3420.8100	PasSage 41/Grabelle 41				
	TOTAL CHARGES	160'000.00	170'000.00	170'000.00	170'000.00
3420.8100.36360.01	Subvention fonctionnement : PasSage41	160'000.00	170'000.00	170'000.00	170'000.00
5240.0000	Prestations aux invalides				
	TOTAL CHARGES	2'826.90	0.00	30'000.00	62'000.00
5240.0000.36320.01	Intégration enfants avec handicap	2'826.90	0.00	30'000.00	62'000.00
5450.0000	Prestations aux familles (en général)				
	TOTAL CHARGES	25'000.00	20'000.00	25'500.00	25'500.00
5450.0000.36370.01	Aide aux familles nombreuses	0.00	0.00	500.00	500.00
5450.0000.36370.02	Subvention maison de la créativité	25'000.00	20'000.00	25'000.00	25'000.00
5451.1100	Crèche La Maternelle				
	TOTAL CHARGES	796'057.81	884'400.00	849'000.00	866'000.00
5451.1100.36360.01	Subvention "La Maternelle"	796'057.81	884'400.00	849'000.00	866'000.00
5451.2100	EVE "J.J Rigaud"				
	TOTAL CHARGES	828'898.39	1'017'476.46	1'168'128.00	1'272'980.00
5451.2100.36360.01	Subvention EVE "J.J. Rigaud"	828'898.39	1'017'476.46	1'168'128.00	1'272'980.00
5451.2200	EVE "Nouveau Prieuré"				
	TOTAL CHARGES	1'281'892.77	1'829'420.91	1'770'450.00	1'966'177.00
5451.2200.36360.01	Subvention "Nouveau Prieuré"	1'281'892.77	1'829'420.91	1'770'450.00	1'966'177.00
5451.5100	Garderie "Petit Manège" -Etrier 4				
	TOTAL CHARGES	152'066.75	280'000.00	320'000.00	320'000.00
5451.5100.36360.01	Subvention "Le Petit Manège"	152'066.75	280'000.00	320'000.00	320'000.00
5451.6100	Mamans de jour: Association Koala				
	TOTAL CHARGES	30'045.00	94'698.00	71'500.00	71'500.00
5451.6100.36360.01	Subvention Association Koala	30'045.00	94'698.00	71'500.00	71'500.00
5790.0000	Assistance, non mentionné ailleurs				
	TOTAL CHARGES	840'212.55	930'985.88	1'117'441.00	1'145'407.00
5790.0000.36310.01	Subventions d'exploitation courantes: FAS'e	697'014.10	771'565.15	911'941.00	939'907.00
5790.0000.36360.00	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	9'930.00	17'776.80	15'000.00	15'000.00
5790.0000.36360.18	Subvention Chêne-Bougeries - Aide sociale	22'069.20	7'709.10	40'000.00	40'000.00
5790.0000.36360.19	Subvention Genève - Aide sociale	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00
5790.0000.36370.01	Action Fruits et pommes de terre	1'080.45	1'255.70	3'000.00	3'000.00
5790.0000.36370.03	Soutien projets d'aide pédagogique	31'500.00	0.00	0.00	0.00
5790.0000.36370.06	Aides individuelles	28'618.80	45'179.13	60'000.00	60'000.00
5790.0000.36370.07	Soutien animascience	0.00	37'500.00	37'500.00	37'500.00
5930.0000	Actions d'entraide à l'étranger				
	TOTAL CHARGES	315'000.00	329'069.00	418'700.00	431'000.00
5930.0000.36380.20	Subventions à l'étranger	175'000.00	189'069.00	278'700.00	291'000.00
5930.0000.36380.21	Aide au développement subvention	140'000.00	140'000.00	140'000.00	140'000.00
5930.0200	FONDS Aide en cas de catastrophe: A l'étranger				
	TOTAL CHARGES	12'100.00	19'000.00	20'000.00	20'000.00
5930.0200.36380.30	Subventions à l'étranger: Dotation au fonds	12'100.00	19'000.00	20'000.00	20'000.00
6220.0000	Trafic régional				
	TOTAL CHARGES	26'597.00	26'915.00	28'150.00	148'150.00
6220.0000.36340.11	Subvention Noctambus	26'597.00	26'915.00	28'150.00	28'150.00
6220.0000.36370.15	Subvention abonnement TPG	0.00	0.00	0.00	120'000.00
6290.0000	Communication TBM				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	15'000.00	15'000.00
6290.0000.36370.00	Encouragement à la mobilité douce (MOB)	0.00	0.00	15'000.00	15'000.00
6330.0000	Autres systèmes de transport (fonction déplacé sur 6290.0000 dès B2021)				
	TOTAL CHARGES	26'031.85	40'053.18	0.00	0.00
6330.0000.36370.00	Encouragement à la mobilité douce	26'031.85	40'053.18	0.00	0.00

Subventions à des collectivités publiques et à des tiers

No du compte	Désignation du compte	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
7690.0000	Lutte contre la pollution de l'environnement, non mentionné				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	20'000.00	20'000.00
7690.0000.36370.08	Subvention à la rénovation thermique	0.00	0.00	20'000.00	20'000.00
9630.1000	Immeubles PF				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	200'000.00	200'000.00
9630.1000.36320.00	Subvention fondation communale	0.00	0.00	200'000.00	200'000.00
	TOTAL GENERAL	5'595'087.17	6'772'000.60	7'266'069.00	7'883'914.00

Comparaison Nature 363 : SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES ET A DES TIERS

Budget 2022



Subventions à des collectivités et à des tiers	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
	5'595'087.17	6'772'000.60	7'266'069.00	7'883'914.00

Présentation du Budget 2022

« Investissements »

Investissements

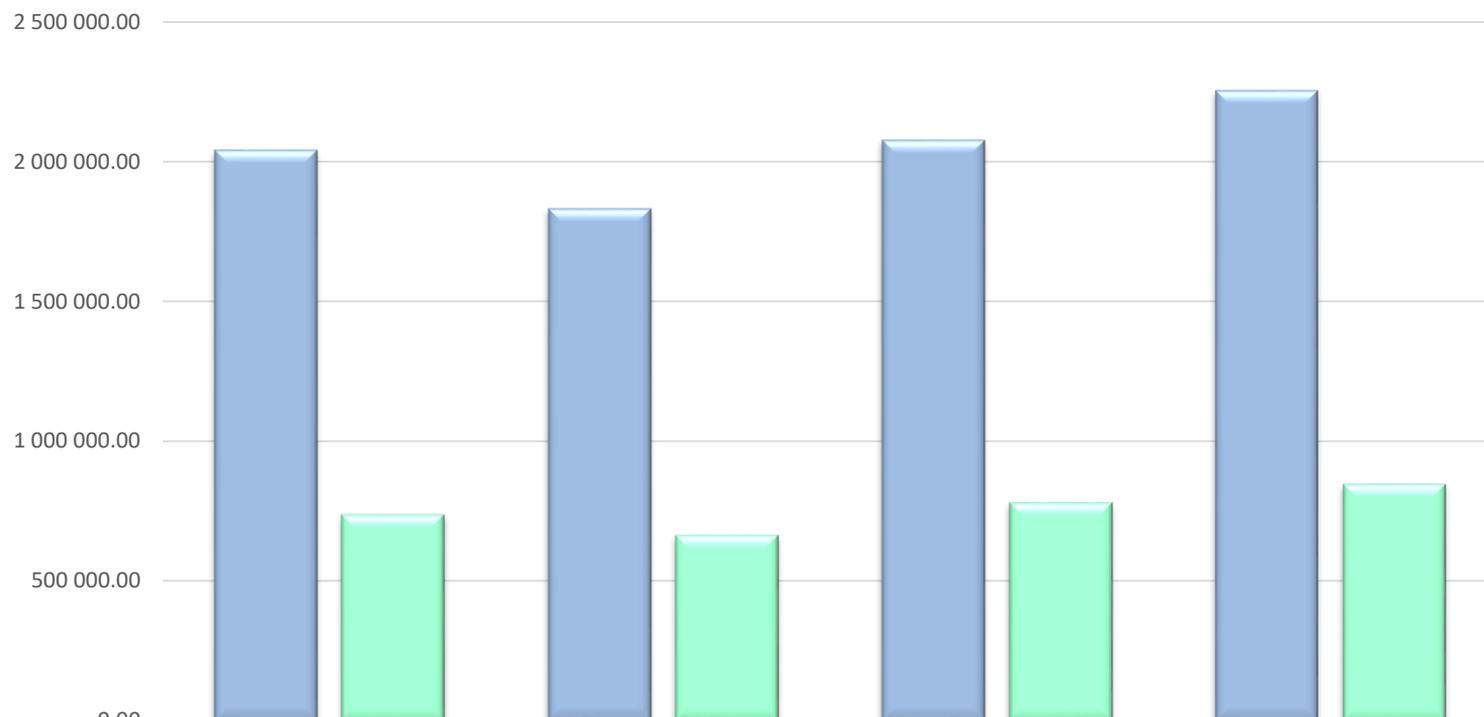
No de compte	Désignation du compte	Budget 2022
0290	Immeubles administratifs	
	TOTAL DEPENSES	14'832'000.00
0290.0026.50000.10	Installations de panneaux solaires sur divers bâtiments PA	500 000.00
0290.0325.50400.10	Salle communale : Rénovation parquet	145 000.00
0290.2500.50400.10	Soulte/échange de parcelles Valres/JSS/REM angle	350 000.00
0290.2900.50000.10	Parcelle 3210 - Acquisition de droits à bâtir	13 000 000.00
0290.8005.56200.00	FIDU 2022	837 000.00
1500	Service du feu	
	TOTAL DEPENSES	270'000.00
1500.1700.50600.20	Acquisition véhicule Cie 21 des sapeurs pompiers	270 000.00
2170	Bâtiments scolaires	
	TOTAL DEPENSES	4'575'000.00
2170.0010.50600.10	Tableaux de bords interactifs	380 000.00
2170.0113.50400.10	Parcelle 1455 et 404 - Extension Ecole de Chêne-Bougeries	2 000 000.00
2170.0114.50400.10	Pavillon provisoire à l'école de Chêne-Bougeries	1 000 000.00
2170.0506.50000.10	Inst. nouveau pavillon pour le restaurant scolaire	1 195 000.00
3410	Sports	
	TOTAL DEPENSES	1'766'667.00
3410.1194.50400.10	CSSM 2022	1 766 667.00
3420	Loisirs	
	TOTAL DEPENSES	200'000.00
3420.0201.50000.10	Réaménagement du périmètre - Villaret 6 et 10 (Etude)	100 000.00
3420.0202.50000.10	Etude relative au réaménagement du périmètre - Chêne 78-78A / Chevillarde 1-3	100 000.00
5451	Crèches et garderies	
	TOTAL DEPENSES	1'500'000.00
5451.0000.50000.10	Crèche modulaire	1 500 000.00
6150	Routes communales	
	TOTAL DEPENSES	2'410'000.00
6150.0095.50100.10	Enrobés phono absorbants selon OPB	2 000 000.00
6150.7033.50600.20	Acquisition d'une balayeuse	410 000.00
7201	Traitement des eaux usées	
	TOTAL DEPENSES	5'455'000.00
7201.0107.50320.10	Collecteur Ch. de Challendin - Réfection	1 600 000.00
7201.0111.50320.10	Mise en séparatif collecteur - Ch. Des Voirons	770 000.00
7201.0112.50320.10	Mise en séparatif collecteur - Ch. Paul-Seipel	240 000.00
7201.0114.50320.10	Adaptation de la station de relevage de la Gradelle	45 000.00
7201.0115.50320.10	Mise en séparatif collecteur - Ch. Saladin/Gasparin	1 100 000.00
7201.0116.50320.10	Mise en séparatif collecteur - Ch. De-La-Montagne	1 700 000.00
TOTAL DES INVESTISSEMENTS		31 008 667.00

Présentation du Budget 2022

« Graphiques »

FONCTIONNEMENT

Détail de la Fonction 3420 : Loisirs, Espaces verts et Parcs

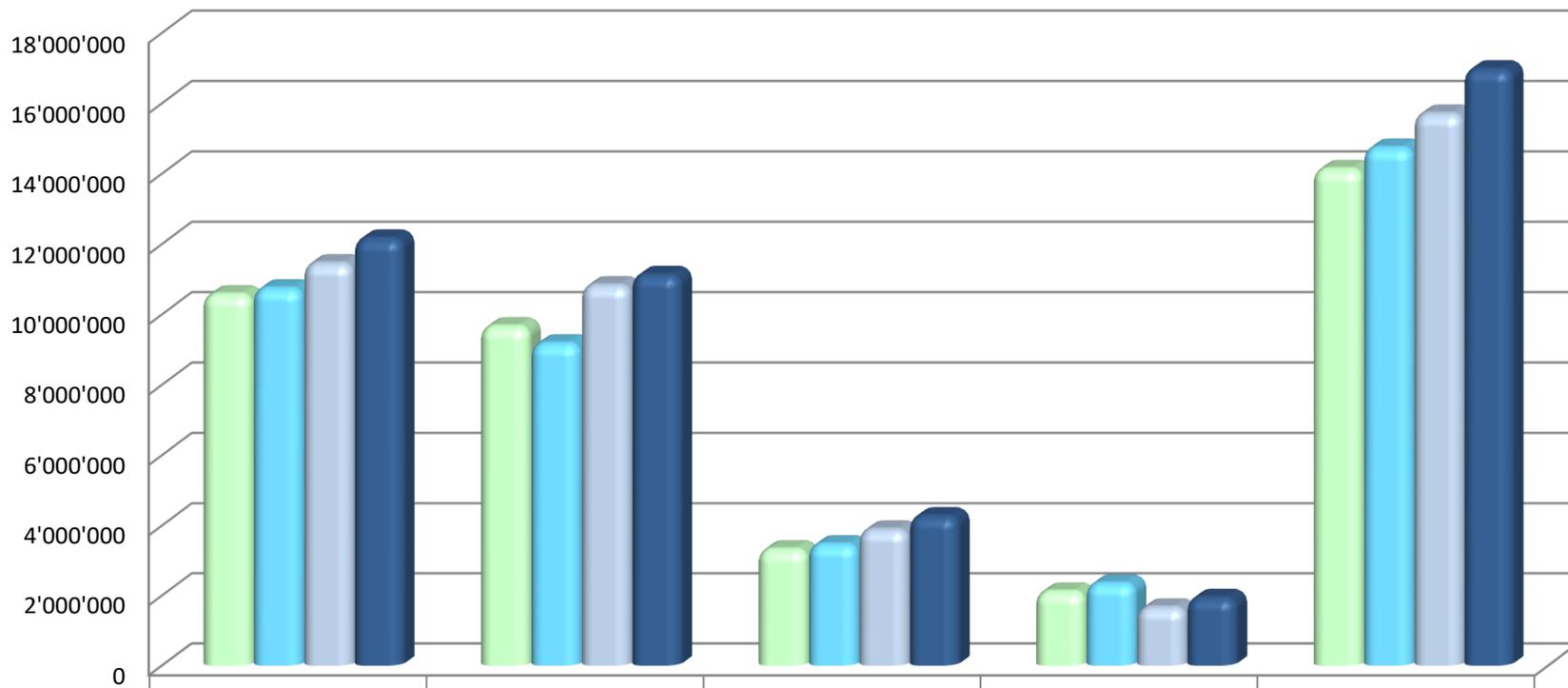


	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
■ Espaces verts et Parcs	2 042 614.58	1 832 562.37	2 077 812.00	2 254 851.00
■ Loisirs (Ludothèque, aînés, passage 41,...)	737 471.46	662 825.10	780 747.00	846 030.00

■ Espaces verts et Parcs ■ Loisirs (Ludothèque, aînés, passage 41,...)

FONCTIONNEMENT

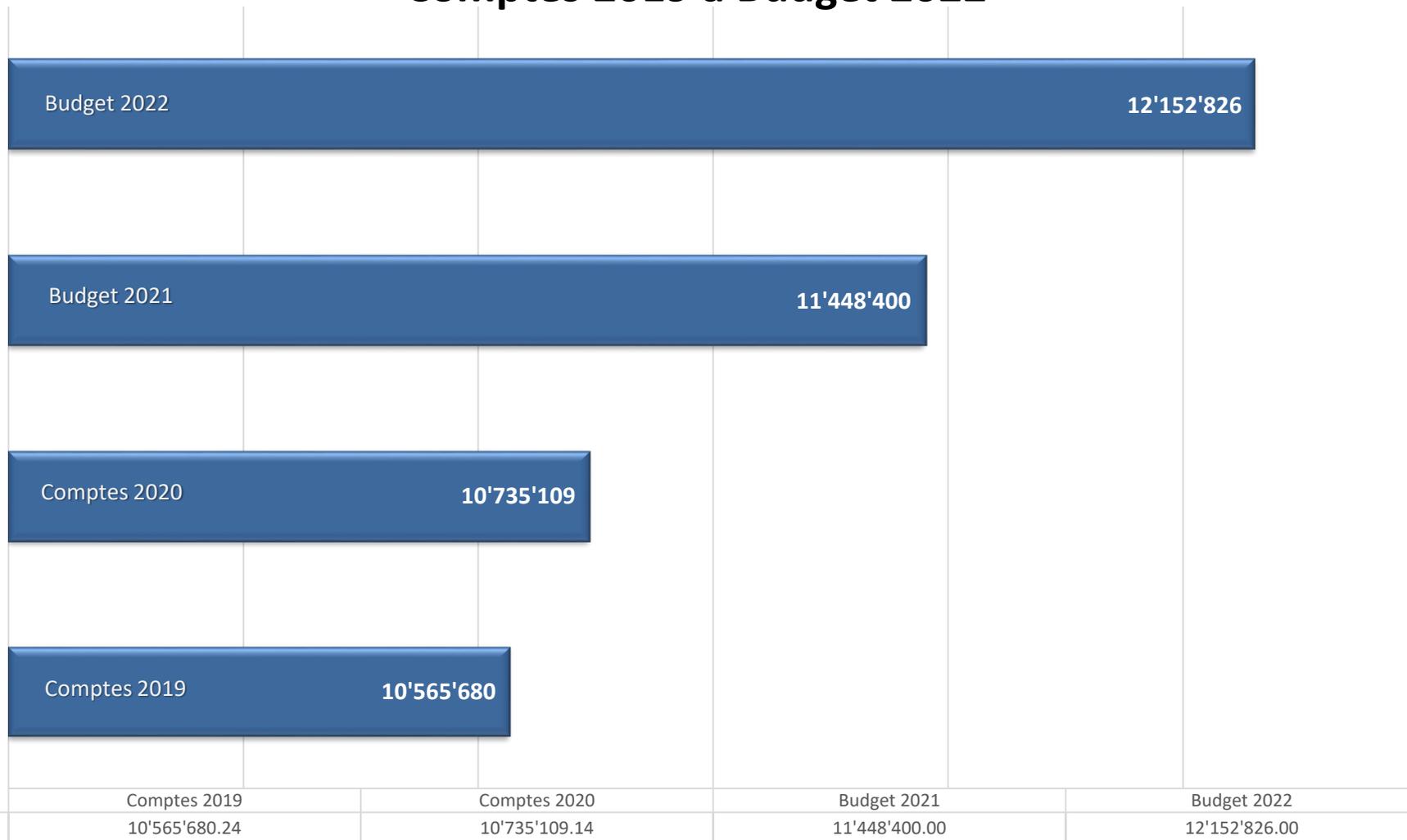
Comparaison des charges : Comptes 2020 à Budget 2022



	Charges du personnel	Charges de biens, services et autres	Amortissements du patrimoine administratif et des subventions d'investissements	Charges financières	Charges de transfert
Comptes 2019	10'565'680	9'655'480	3'316'193	2'106'792	14'124'412
Comptes 2020	10'735'109	9'174'156	3'456'849	2'341'985	14'732'903
Budget 2021	11'448'400	10'821'848	3'880'014	1'654'400	15'700'268
Budget 2022	12'152'826	11'120'548	4'258'822	1'929'396	16'962'147

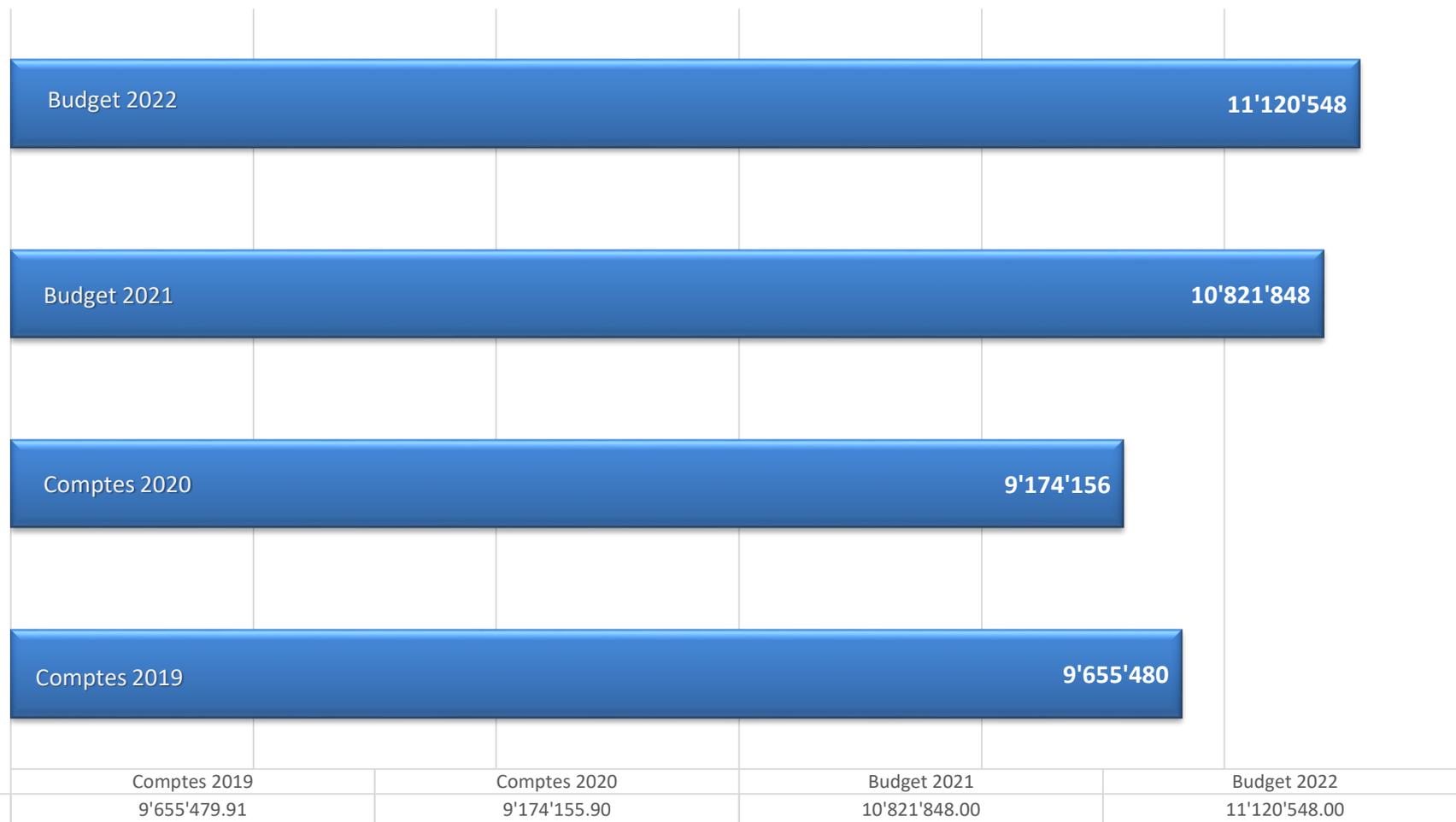
Comparaison Nature 30 : CHARGES DU PERSONNEL

Comptes 2019 à Budget 2022

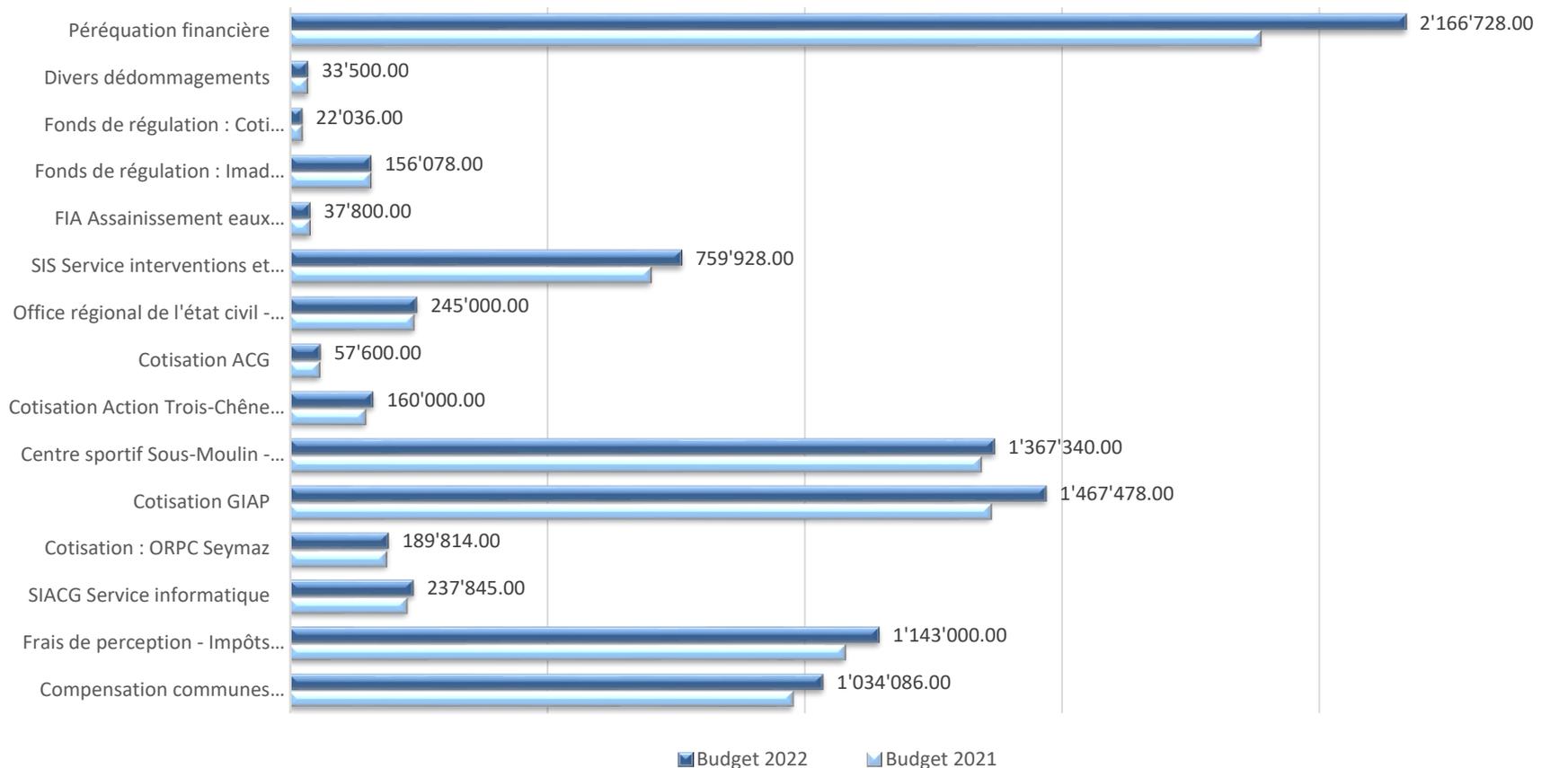


Comparaison Nature 31 : CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES

Comptes 2019 à Budget 2022



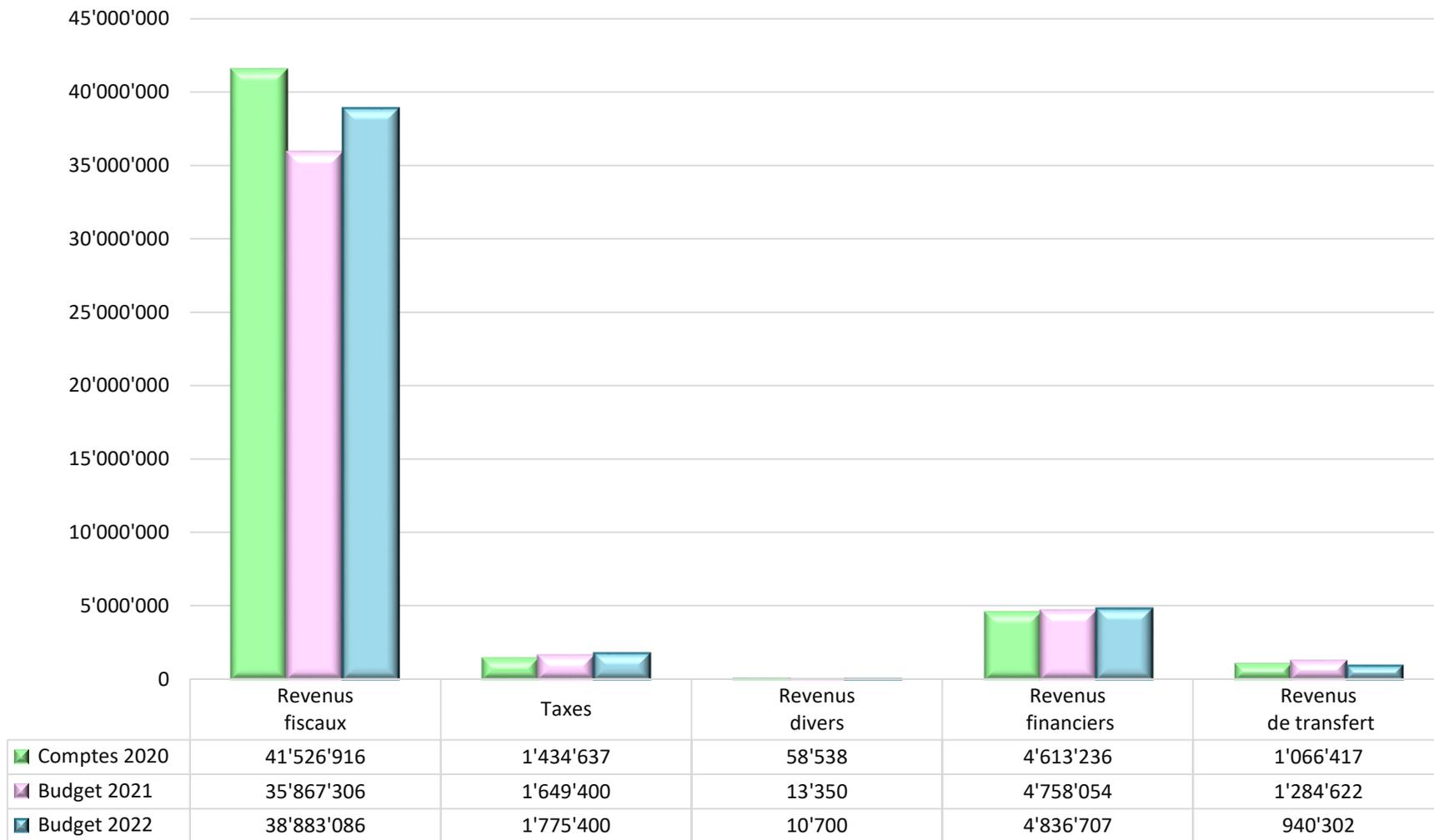
Comparaison Nature 36 (hors N363 et N366) : Détail des CONTRIBUTIONS A D'AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES ET TIERS Budget 2022



Contrib. à d'autres collectivités publiques et tiers	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
	6'992'415.94	8'529'324.44	7'960'902.55	8'434'199.00	9'078'233.00

Comparaison : REPARTITION DES REVENUS

Comptes 2020 à Budget 2022



Présentation du Budget 2022

« Tableau récapitulatif »

- BUDGET 2022 -**TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET ADMINISTRATIF****Fonctionnement**

Charges	42'164'917	Revenus	46'446'195
Amortissements	4'258'822		
Excédent de revenus	22'456		
	46'446'195		46'446'195

Investissements nets

Investissements bruts	31'008'667	Subventions d'investissements et autres recettes	
		Augmentation des Investissements nets	31'008'667
	31'008'667		31'008'667

Financement

Augmentation des investissements nets	31'008'667	Reprise des amortissements	4'258'822
		Reprise de l'excédent de revenus	22'456
		Insuffisance de financement	26'727'389
	31'008'667		31'008'667

Variation de la fortune nette

Insuffisance de financement	26'727'389	Report au bilan	31'008'667
Report au bilan (amortissements)	4'258'822		
Augmentation de la fortune nette	22'456		
	31'008'667		31'008'667

Présentation du Budget 2022 « Immeubles locatifs »

TABLEAU RECAPITULATIF DES COMPTES D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES LOCATIFS**BUDGET de l'exercice 2022**

	CUMUL	Ch. du Villaret 6	Jean-Jacques Rigaud et Beaumelon	Ch. de-La-Montagne 79	Ch. du Villaret 10	Ch. du Pont-de-Ville 11-13-15	Rue de Chêne-Bougeries 5	Route de Chêne 130
REVENUS								
Loyers	3'416'778.00	-	1'215'168.00	-	16'900.00	1'296'000.00	-	115'000.00
Droit de superficie	163'747.00	-	163'747.00	-	-	0.00	-	-
Autres revenus	0.00	-	-	-	-	0.00	-	-
Total des revenus	3'580'525.00	0.00	1'378'915.00	0.00	16'900.00	1'296'000.00	0.00	115'000.00
CHARGES								
Charges courantes	183'196.00	0.00	47'926.00	0.00	6'100.00	73'600.00	-	8'500.00
Charges d'entretien	1'060'800.00	0.00	448'000.00	10'000.00	15'500.00	430'000.00	-	10'000.00
Eau, énergie, combustible	140'000.00	0.00	68'500.00	-	2'500.00	44'000.00	-	5'000.00
Primes d'assurances	45'000.00	-	-	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	140'000.00	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts hypothécaires	190'000.00	-	-	-	-	-	-	-
Honoraires de gérance	130'400.00	-	50'943.00	-	3'437.00	46'190.00	-	4'000.00
Total des charges	1'889'396.00	0.00	615'369.00	10'000.00	27'537.00	593'790.00	0.00	27'500.00
Résultat d'exploitation	1'691'129.00	0.00	763'546.00	-10'000.00	-10'637.00	702'210.00	0.00	87'500.00

TABLEAU RECAPITULATIF DES COMPTES D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES LOCATIFS**BUDGET de l'exercice 2022**

	Rue de Chêne-Bougeries 14 -16	Rue de Chêne-Bougeries 18	Rue de Chêne-Bougeries 20-22	Rue de Chêne-Bougeries 24	Rue de Chêne-Bougeries 26	Rue de Chêne-Bougeries 23	Ch. de la Chevillarde 1-3	La Besonnette
REVENUS								
Loyers	108'240.00	69'000.00	121'500.00	140'570.00	257'400.00	0.00	21'000.00	56'000.00
Autres revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des revenus	108'240.00	69'000.00	121'500.00	140'570.00	257'400.00	0.00	21'000.00	56'000.00
CHARGES								
Charges courantes	22'700.00	5'700.00	13'670.00	0.00	2'300.00	-	2'500.00	200.00
Charges d'entretien	11'000.00	15'800.00	13'500.00	45'000.00	50'000.00	-	-	12'000.00
Eau, énergie, combustible	4'000.00	2'200.00	0.00	5'700.00	6'600.00			1'500.00
Intérêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-	190'000.00
Honoraires de gérance	3'760.00	3'150.00	0.00	5'140.00	10'480.00	-	-	3'300.00
Total des charges	41'460.00	26'850.00	27'170.00	55'840.00	69'380.00	0.00	2'500.00	207'000.00
Résultat d'exploitation	66'780.00	42'150.00	94'330.00	84'730.00	188'020.00	0.00	18'500.00	-151'000.00

PROJET DE RESOLUTION

Classement de la Bessonette

Le Conseil Municipal de Chêne-Bougeries a accepté dans sa délibération du 27 septembre 2018 d'acquérir la propriété dite La Bessonette pour un prix de CHF 24'800'000.—

Par courrier du 25 juin 2020 à l'Office du Patrimoine et des Sites, M. Jean-Michel KARR, Maire de la Commune de Chêne-Bougeries, a demandé la mise à l'inventaire de cette propriété communale.

Le 16 avril 2021, la Cour des Comptes a rendu un examen ciblé sur le processus d'acquisition de La Bessonette. Elle a émis diverses recommandations concernant la comptabilisation de la valeur de cet objet dans les comptes de la Commune ainsi que son affectation.

Une des recommandations de la Cour des Comptes à la Commune est de «*proposer au Conseil municipal un projet de développement ou de réserve foncière*» sur cette parcelle. Le Conseil Administratif a, à réitérées reprises, exprimé son souhait de déférer, d'une manière générale, aux recommandations de la Cour des Comptes.

En date du 3 juin 2021, la Commission des Finances du Conseil Municipal, ouverte aux autres membres de ce Conseil, a reçu les représentants de la Cour des Comptes pour écouter leurs explications et poser des questions sur son rapport.

En date du 7 juin 2021, la Commission Territoire du Conseil Municipal, ouverte aux autres membres de ce Conseil, a reçu les représentants de l'Office du Patrimoine et des Sites pour écouter leurs explications et poser des questions sur la procédure en cours.

A cette occasion, les fonctionnaires de cet Office ont expliqué les mesures envisagées, mais non encore décidées, qui prévoient le classement de certaines parties du bâtiment historique de la Bessonette et l'application de mesures de protection du site environnant, rendant ainsi inconstructible une grande partie de la parcelle.

Le Conseil Municipal constate que la demande de mise à l'inventaire formulée par le seul Conseil Administratif, d'une certaine manière, contredit son engagement à faire respecter la recommandation de la Cour des Comptes. En effet, une restriction de construire résultant d'une mise à l'inventaire décidée par le Conseil Administratif, imposée avant qu'un

projet de développement soit présenté au Conseil Municipal, détermine partiellement l'avenir de la parcelle du seul fait du Conseil Administratif.

De plus, le Conseil Municipal constate que:

- selon les art 30 al 1^{er} lit k LAC, le Conseil Municipal est seul compétent pour décider de toutes les actes de disposition sur la propriété immobilière de la Commune;
- la mesure de classement du jardin entourant le bâtiment proprement dit de La Bessonette aura pour conséquence de faire inscrire par l'Etat une inscription de cette mesure de classement au Registre Foncier (art 7 al 9 et 17 al 4 LPMNS);
- la décision du seul Conseil Administratif conduira, indirectement, à une restriction des droits de propriété de la Commune sur un bien immobilier sans que le Conseil Municipal ait pu autoriser ou refuser cette restriction.

PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE CHENE-BOUGERIES DECLARE

- Préavis défavorablement la demande de mise à l'inventaire et de classement déposée le 25 juin 2020 par le Conseil Administratif;
- S'engager à réexaminer ce préavis négatif, une fois que le Conseil Administratif lui aura présenté un projet de développement sur le terrain dit de la Bessonette;
- Demander aux autorités cantonales compétentes, soit en particulier le Président du Département du Territoire et l'Office du Patrimoine et des Sites de surseoir à toute décision de mise à l'inventaire ou de classement sur la parcelle communale de la Bessonette tant que le Conseil Municipal de la Commune de Chêne-Bougeries ne se sera pas prononcé sur cette procédure.